

Témoignage n° 6

« Au Cœur de la crise de dysfonctionnement »

de P. Evesque

DR2 CNRS,
Lab MSSMat, umr 8579, ECP

**Correspondances à partir de janvier 2013
jusqu'au Comité médical du 15/5/2013**

Témoignage de Pierre Evesque
Collecte des lettres et mails

Dans ce témoignage, je reprends la liste des correspondances et des opérations que j'ai menées pour me sortir indemne du manque de déontologie du cnrs, du cnes et de l'ecp, et des instances internationales

Mon but n'est pas de faire un témoignage architecturé et analysé, mais est de proposer une collation de mes archives, pour que celles-ci puissent servir à une analyse poussée d'un dysfonctionnement ma du CNRS et de l'administration inqualifiable (et que je pensais impossible) dans le monde scientifique actuel. Cette analyse doit être faite, et les mesures pour rendre impossible son renouvellement doit être prises pour notre survie à tous, y compris notre administration.

liste des noms et des rubriques:

AEMMG et International: avec ref **P&G, 21**, 1 (2013) et **20**,52-69 (2012) ; Thèse YP. Chen (voir pièce 5)

Comité médical (CM) à partir de janvier j'essaye de faire passer mes messages directement au Président (Dr Vignalou) pour raison médicale.

Expert psychiatre: RV le 18/1/2013 à 16h; le rapport ne sera envoyé qu'après le 1/2/2013 (voir pièces ; harcèlement L3 (voir pièce 6)

Déclarations de harcèlement: (voir pièce 3) : 1ère déclar (10/1/13); 2ème Décl (15/1/13);

(pièce6) Harcèlements de mes étudiants L3 (18/1/13) ;

(Pièce 7): 1) dossier administratif;

(pièce 1) mes Congés (pièce 2),

Harcèlement administratif

A partir de Septembre 2012, l'administration ne décolère pas, et se met dans son tort en voulant imposer un mode de fonctionnement inacceptable : refus de signer des ordres de mission, des accords de confidentialité, des achats pour des expériences futures (broyage). Tout est bon pour montrer son courroux, excepté le raisonnement claire et cohérent.

L'administration se doit d'être impartiale et d'analyser clairement une situation complexe, en déterminer les causes, les erreurs... On va s'apercevoir que rien est mis en place. On utilise les psychiatres pour cacher une schizophrénie administrative très intense, lié au refus de s'apercevoir que les règles ou lois sont imparfaites et contradictoires, et en plus sont systématiquement contournée par l'administration au profit de certains (mais pas d'autres). Ceci donne des abus de droits. La responsabilité entière des chefs est engagée, mais ceux-ci refusent de l'admettre. On tombe alors dans la déification de l'administration et la vénération de ses chefs, comme au temps de la monarchie.

Ainsi, dans mon cas, l'administration veut absolument croire et faire croire que mon comportement oral est inacceptable, que je ne suis plus sain d'esprit. Ceci est faux compte tenu de la qualité de mes lettres et e-mails, qui montrent des fautes de frappes,... et que je suis dyslexique et un manque d'attentionné (lié à mon AVC). L'administration déraisonne et refuse de se rendre compte qu'elle est au service des humains, et non le contraire, embarquant avec elle toute l'élite pensante, y compris scientifique et psychiatrique...

Le système se livre à un pugilat systématique, refusant de noter ses erreurs. En voici encore quelques exemples. Ceci dit, la période est plus « tranquille » du point de vue administratif, puisque le désaccord est notifié et la sanction demandée (avis du CM). Le combat est essentiellement avec le comité médical, qui refuse d'appliquer des règles saines (voir requête au Tribunal administratif et mémorandum), à part/malgré cela j'ai pu corriger la thèse de YanPei Chen. J'ai pu accueillir 2 stagiaires L3 de Paris Sud, et voir leur réaction face à la tyrannie du laboratoire, quand (i) ils ont dit non au directeur de laboratoire pour qu'il change dent de maître de stage, et (ii) en lisant leur rapport, où ils attestent de ce point. On m'a empêché aussi de partir en mission en Chine (où j'étais invité d'une part pour la thèse de Chen YP, et d'autre par pour le mois de travail à l'Ecole d'été sur les granulaires. On a essayé de refusé que je participe aussi à l'Ecole EGRIN en France où j'étais invité. L'administration peut se comporter aussi mal qu'une bande de malfrat. Peut-être est-ce un reste de Vichy, mais probablement même pas. C'est la nature humaine de prédateurs, qui doit toujours être contrôlé par des règles et des sanctions, et un service qualité efficace.

En termes de sanction celle qui a été choisie est désastreuse. Ce ne peut être une sanction administrative, car elle serait combattue via une requête au Tribunal administratif (il n'y a pas de faute, qu'un refus d'évaluation de la part du CNRS au tort du CNRS, des abus de pouvoirs, et pratiquement pas d'erreur scientifique importante de ma part pendant 15 ans ; je ne m'en vente pas, j'ai de la veine). La médecine va devoir faire l'inverse de ce qu'elle doit : tout médecin doit penser positivement pour son patient, et en concordance avec ce que celui-ci désire. Je refuse ma mise en congé, et demande l'aide de la médecine. Elle va me déclarer implicitement « fou », car elle va refuser de noter mon droit à refuser mon congé. Je vais me croire en ex URSS.

Je sépare ce témoignage en deux parties Annexe 1 pour les [problèmes administratifs autres](#) que ceux liés au comité médical, et l'Annexe 2 pour les problèmes de relation avec le comité médical. Ce service (CM) du CNRS peut être utilisé n'importe comment, pire qu'en URSS.

Témoignage 6

Contenu : Annexe 1

- Pièce 1 : refus de décompter mon CET (7p)
- pièce 2 : Difficulté d'obtention du Dossier Administrati
- pièce 3 : Déclaration de harcèlement (38p)
1^{ère} déclaration (4p) 10/1/13
2^{ème} Déclaration 15/1/2013 (3p+ 31p)
Contenant : réponse au rapport de la commission 5,... etc PG20(52-69)
- Pièce 4 : Rôle du « médiateur CNRS » (1p)
- Pièce 5 : Désinformation de harcèlement au niveau international (3p+)
Cas de discussion de mes résultats Poudres et Grains et incidence psy (3p)
Cas Thèse YP.Chen
- Pièce 6 : harcèlement par la direction du laboratoire et le Délégué
(a) vacances, **(b) des stagiaires L3 en Janvier 2013**(6p), (b) Dossier administratif,
- Pièce 7 : Attestation de Harcèlement à l'extérieur du labo (U.Paris Sud, Expert psychia.)
(2p)

En plus Annexe 2 ; Problèmes avec le comité médical

Annexe 2 : Problèmes avec le Comité Médical

J'ai eu beaucoup de mal pour comprendre ce qui se passait, et le pourquoi de la convocation devant l'expert psychiatre (Dr Laffy-Beaufils) et devant le comité médical, et le comment cela était arrivé, le pourquoi.

Pour obtenir les missions et le but programmé du comité, pour avoir mon dossier médical du Comité et mon dossier médical CNRS.

Le président du Comité Médical est le Dr Vignalou, M. Grésik fait office de chef de service du CM.

Contenu .:

- Pièce 1 : e-mail de dec 2012 (8p)
- Pièce 2 : Réponse du 14/1/2013 (5p)
- Pièce3 : L n°1 au Dr Vignalou 20/1/2013 (2p)
- Pièce 4 : convocation du 15/2 au comité médical du 6/3/2013 (1p)
- Pièce 5 : L n°2 au Dr Vignalou 23/2/2013 [6p = mail + L (3p)+ L Bettinger(2p)]
- Pièce 6 : point sur la situation professionnelle (1p)
- Pièce 7 : 2 mails au Médecin expert, juste après l'expertise (3p)

En fait le Comité Médical est le moyen pour l'administration de se comporter en despote, et de refuser le travail à tout fonctionnaire sans avoir la preuve que celui-ci est vraiment handicapé mental. . Je joins la pièce n° 7 un exemple qui est aller au Conseil d'Etat. C'est totalement inacceptable.

Sujet: Fwd: Fwd: TR: compte emploi temps final
De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>
Date : 01/02/2013 08:19
Pour : xavier.inglebert@cnrs-dir.fr, Alain.fuchs@cnrs-dir.fr

----- Message original -----

Sujet: Fwd: TR: compte emploi temps final
Date : Fri, 01 Feb 2013 08:17:22 +0100
De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>
Pour : delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>
Copie à : Secretariat Présidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>, Dominique EVRARD - Externe <evrard_dominique@hotmail.com>, VASSEUR Arnauld <Arnauld.VASSEUR@cnrs-dir.fr>, Armengaud Maite <Maite.Armengaud@dr14.cnrs.fr>, Michele Leduc <Michele.Leduc@lkb.ens.fr>, Claude.Cohen-Tannoudji@lkb.ens.fr

Bonjour,
cela fait-il partie du harcèlement mis en place?
bien cordialement
Pierre Evesque

----- Message original -----

Sujet: TR: compte emploi temps final
Date : Thu, 31 Jan 2013 17:56:18 +0000
De : ROYER Nathalie <Nathalie.ROYER@dr5.cnrs.fr>
Pour : pierre.evesque@ecp.fr <pierre.evesque@ecp.fr>
Copie à : Liliane GENESTE <Liliane.GENESTE@dr5.cnrs.fr>, DAVID Clarisse <Clarisse.DAVID@dr5.cnrs.fr>, Véronique GOUIN-LAMOURETTE <Veronique.GOUIN-LAMOURETTE@dr5.cnrs.fr>

Bonjour,

Nous avons bien reçu vos demandes d'alimentation de votre CET au titre de l'année 2012 et de choix d'utilisation de ces jours.

Après étude de votre dossier, je vous informe que le décompte de vos congés 2012 ne vous permet pas de déposer des jours sur votre CET cette année. En effet, une condition nécessaire pour pouvoir déposer des jours sur un CET est d'avoir pris au minimum 20 jours de congés annuels au cours de l'année civile (hors report et hors jours fériés). Vous indiquez avoir pris en 2012 sept jours de congés, ce qui ne vous permet pas de déposer des jours sur votre CET.

Je vous rappelle que les congés 2012 peuvent toutefois être reportés jusqu'au 28 février 2013 et que vous pouvez donc les utiliser jusqu'à cette date.

Vous trouverez par ailleurs en pièce jointe l'état de votre CET actuel, qui comporte 30 jours. Comme pour tout CET dépassant 20 jours, vous devez vous prononcer sur l'option choisie pour la fraction des jours dépassant les 20 jours. Dans votre cas, vous devez vous prononcer sur le choix de l'utilisation des 10 jours dépassant ce seuil : maintien sur le CET sous forme de congés ou indemnisation, ou prise en compte sous forme d'épargne retraite (RAFP). Vous devez donc bien remplir le formulaire « choix d'utilisation », mais en vous basant sur un CET comportant 30 jours (et non 67).

Cordialement,
Nathalie Royer



Nathalie Royer | Responsable du bureau de gestion des personnels
Service des Ressources Humaines
CNRS | Délégation Île-de-France Ouest & Nord
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 58 28
<http://www.dr5.cnrs.fr>

-----Message d'origine-----

De : Pierre Evesque [<mailto:pierre.evesque@ecp.fr>] Envoyé : mercredi 30 janvier 2013 08:27 À : Liliane GENESTE
Objet : compte emploi temps final

Bonjour,
J'ai eu un retour du labo, qui me dit que certains jours fériés ne sont pas à compter.
Ci-joint donc la version finale.

bien cordialement
Pierre Evesque

Le 28/01/2013 10:21, Pierre Evesque a écrit :

> Bonjour,
> ci-joint l'alimentation 2012 de mon compte emploi temps, que j'ai mis
> à la signature .
>
> bien cordialement
> Pierre Evesque
>

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

— Pièces jointes : —

CET Pierre EVESQUE.pdf

39.8 Ko



Décompte annuel récapitulatif des congés de l'agent

A joindre impérativement à la demande d'alimentation du compte épargne temps

Nom ► EVESQUE Prénom ► Pierre

N° agent ► 13177

E-mail ► pierre.evesque@ecp.fr

Unité/service ► umr 8579 cnrs

Récapitulatif du nombre de jours de congés pris au titre de l'année civile

► (non compris les jours de congés de l'année civile antérieure reportés) :

Absence le ► ou du ► 25/4 au ► 27/4 inclus, soit ► 3 jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► 25/7 au ► 27/7 inclus, soit ► 3 jour(s) utilisé(s)

Absence le ► 15/10 ou du ► au ► inclus, soit ► 1 jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Absence le ► ou du ► au ► inclus, soit ► jour(s) utilisé(s)

Total de jours de congés utilisés au titre de l'année civile ► 7

Solde de jours au titre de l'année civile ► 37

Visa du directeur d'unité/responsable de service

Nom ►

Qualité du signataire ►



Demande d'alimentation d'un compte épargne temps

A adresser au service des ressources humaines de votre délégation, sous couvert de votre responsable d'unité ou de service, accompagné d'un décompte précis de vos congés visé par votre directeur d'unité ou de service. Cette demande peut être faite une fois par an au plus tôt le 1^{er} novembre et au plus tard le 31 décembre.

Au titre de l'année civile ► 2012

Nom ► **EVESQUE** Prénom ► **Pierre**

N° agent ► 13177

Unité/service ► umr 8579, lab MSSMat, ECP

Agent : titulaire non titulaire

Corps ► DRT Grade ► DR2

Position : en activité détaché au CNRS mis à disposition auprès du CNRS

Durée hebdomadaire de travail ►

Quotité temps de travail : temps plein temps partiel Quotité ►

Sollicite le versement de jours de congés¹ non pris sur mon compte épargne temps.

Détail de la demande :

Droits à congés annuels au titre de l'année civile concernée + jours de fractionnement éventuels		34+?1ou2
Droits à jours RTT (y compris les jours de fermeture imposés) au titre de l'année civile concernée		12
Droits à jours de congés total (annuels + RTT) au titre de l'année civile concernée	①	44
Nombre de jours de congés (annuels et/ou RTT y compris les jours de fermeture imposés) utilisés au cours de l'année civile ² (non compris les jours de congés de l'année civile antérieure reportés)	②	7
Solde de jours de congés (annuels et/ou RTT) non utilisés	① - ② = ③	37
Nombre de jours de congés (annuels et/ou RTT) reportés sur l'année civile suivante	④	0
Nombre de jours de congés (annuels et/ou RTT) dont le versement au compte épargne temps est demandé (26 jours maximum)	③ - ④	37

NB : Il n'est pas possible d'alimenter un compte épargne temps pendant un congé de présence parentale, un congé de longue maladie, un congé de longue durée ainsi que pendant la période de stage du fonctionnaire.

Fait à ► Châtenay , le ► 30/12/2012

¹ Le compte épargne temps doit être alimenté par journée complète.

² Ce nombre doit être égal au minimum à 20 jours.

Signature de l'agent

Visa du directeur d'unité/responsable de service



Choix d'utilisation des jours épargnés sur un compte épargne temps au 31 décembre 2012

Le droit d'option n'est ouvert que si le solde du CET au 31 décembre 2012 est **supérieur à 20 jours**

A adresser au service des ressources humaines de votre délégation, sous couvert de votre responsable d'unité ou de service au plus tard le 31 janvier 2013.

Veillez lire attentivement le [document de présentation du nouveau régime du CET](#) avant renseignement du présent formulaire.

Nom ► **Evesque**

Prénom ► **Pierre**

N° agent ► 13177

Unité/service ► Lab MSSMat, umr 8579 CNRS

Disposant de ► **67** jours sur mon CET au 31 décembre 2012¹, je sollicite pour la part de ces jours qui excède le seuil de 20 jours², **soit ► 30 jours**, les options suivantes :

			Nombre de jours
Vos options	Le maintien de jours sur mon CET en vue d'une utilisation sous forme de congés ^①	A	10
	L' indemnisation de jours	B	37
	La prise en compte de jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ^②	C	
Solde de votre CET au 31/12/2012 après exercice de votre droit d'option	(20 jours + A) ^③		30

^① Attention : les modalités de maintien de jours sur votre CET en vue d'une utilisation sous forme de congés dépendent de l'état de votre solde de jours épargnés au 31/12/2011. Ces modalités sont les suivantes :

État du solde de votre CET au 31/12/2011	Vos possibilités de maintien de jours
Le solde de votre CET est inférieur ou égal à 20 jours	Vous pouvez maintenir des jours sur votre CET sous réserve qu'au total votre nouveau solde au 31 décembre 2012 après exercice de votre droit d'option n'excède pas 30 jours. Les jours non maintenus doivent faire l'objet, selon votre choix, d'une indemnisation et/ou d'une prise en compte au sein du RAFP.
Le solde de votre CET est supérieur à 20 jours	Vous pouvez maintenir des jours sur votre CET sous réserve qu'au total votre nouveau solde au 31 décembre 2012 après exercice de votre droit d'option ne soit pas supérieur au solde de votre CET au 31 décembre 2011 augmenté de 10 jours et dans la limite d'un plafond global de 60 jours. Les jours non maintenus doivent faire l'objet, selon votre choix, d'une indemnisation et/ou d'une prise en compte au sein du RAFP.

^② Vous ne pouvez pas effectuer ce choix si vous êtes agent non titulaire.

^③ Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas demandé le maintien de jours sur votre CET, le solde de votre CET après exercice de votre droit d'option sera nécessairement de 20 jours.

Fait à ► Chatenay , le ► 30/1/2013

Visa du directeur d'unité/responsable de service

Signature de l'agent

Accord de la délégation (tampon+signature)

¹ Ce solde tient compte du nombre de jours épargnés sur votre CET au 31 décembre 2011, du nombre de jours que vous avez consommés le cas échéant au cours de l'année 2012 et du nombre de jours déposés sur votre CET entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2012 au titre des congés non utilisés.

² **Rappel** : 20 jours sont obligatoirement maintenus sur le CET et utilisables uniquement sous forme de congés.

Sujet: Fwd: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif
De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >
Date : 22/01/2013 08:11
Pour : Secretariat Presidence < secr-presidence@cnsr-dir.fr >

----- Message original -----

Sujet: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif
Date : Mon, 21 Jan 2013 17:45:01 +0100
De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >
Pour : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >, < pier.evesque@gmail.com >, < c.evesque@free.fr >

----- Message original -----

Sujet: demande de copie de mon dossier administratif
Date: Lundi 21 Janvier 2013 17:41 CET
De: "Pierre Evesque" < pierre.evesque@ecp.fr >
Pour: "Hachmi Ben Dhia" < hachmi.ben-dhia@ecp.fr >, "Gilles Traimond" < gilles.traimond@dr5.cnsr.fr >
Copie: < presidence@cnsr-dir.fr >, < rouzaud@biotite.ens.fr >, < maite.armengaud@dr14.cnsr.fr >, < Michele.Leduc@lkb.ens.fr >, < Marie-Christine.lagoutte@cnsr-dir.fr >, < secretariat@dr5.cnsr.fr >

Monsieur le Délégué,

Je vous écrit sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif.
Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense.

bien respectueusement
Pierre Evesque

demande de copie de mon dossier administratif

Sujet: demande de copie de mon dossier administratif

De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Date : 18/02/2013 18:13

Pour : pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Je ne retrouve pas le message original, daté du Lu 21/1/2013 à 17h41
(car c'est envoyé de chez moi, via l'ecp mail)
avec l'accusé de réception: joint aussi

disant:

Message original -----
Sujet: demande de copie de mon dossier administratif
Date: **Lundi 21 Janvier 2013 17:41 CET**
De: "Pierre Evesque" <pierre.evesque@ecp.fr>
Pour: "Hachmi Ben Dhia" <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, "Gilles Traimond" <gilles.traimond@dr5.cnrs.fr>
Copie: <presidence@cnrs-dir.fr>, <rrouzaud@biotite.ens.fr>, <maite.armengaud@dr14.cnrs.fr>, <Michele.Leduc@lkb.ens.fr>, <Marie-Christine.lagoutte@cnrs-dir.fr>, <secretariat@dr5.cnrs.fr>
Monsieur le Délégué, Je vous écrit sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif. Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense. bien respectueusement Pierre Evesque

----- Message original -----

Sujet:Accusé de réception (affiché) - Fwd: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif

Date :Tue, 22 Jan 2013 11:36:10 +0100

De :Secretariat Présidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>

Pour :Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Ceci est un accusé de réception pour le courrier électronique envoyé à <secr-presidence@cnrs-dir.fr>. Note : Cet accusé de réception indique seulement que le message a été affiché sur l'ordinateur du destinataire. Il n'y a aucune garantie que le destinataire ait lu ou compris le contenu du message.

En plus le 30/1/2013

J'ai redemandé mon dossier administratif, toujours sous couvert de mon directeur avec demande pour le 15/2, voir lla lettre: Lsc-deleg...

et le 2ème message joint.

Bien cordialement

Pierre Evesque

-----MDNPart2.txt-----

Reporting-UA: Mozilla/5.0 (Windows NT 5.1; rv:17.0) Gecko/20130107 Thunderbird/17.0.2

Final-Recipient: rfc822:secr-presidence@cnrs-dir.fr

Original-Message-ID: <50FE3B9F.6050409@ecp.fr>

Disposition: manual-action/MDN-sent-manually; displayed

-----MDNPart3.txt-----

Return-Path: <pierre.evesque@ecp.fr>

X-Original-To: <secr-presidence@cnrs-dir.fr>

Delivered-To: <secr-presidence@cnrs-dir.fr>

Received: from mx1.cnrs-dir.fr (mx1.cnrs-dir.fr [193.55.76.235])

by cezanneV3Vautueil.cnrs-dir.fr (Postfix) with ESMTP id 271C4C848C

for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>; Tue, 22 Jan 2013 08:11:31 +0100 (CET)

Received: from localhost (localhost [127.0.0.1])

by mx1.cnrs-dir.fr (Postfix) with ESMTP id 9E580230

for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>; Tue, 22 Jan 2013 08:10:48 +0100 (CET)

X-Virus-Scanned: amavisd-new at cnrs-dir.fr

Received: from mx1.cnrs-dir.fr ([127.0.0.1])

by localhost (mx1.cnrs-dir.fr [127.0.0.1]) (amavisd-new, port 10024)

with ESMTP id 4JNYaBteTuQ for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>;

Tue, 22 Jan 2013 08:10:48 +0100 (CET)

Received: from smtp1.ecp.fr (smtp1.ecp.fr [138.195.33.45])

by mx1.cnrs-dir.fr (Postfix) with ESMTP id 51DCFF1D0

for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>; Tue, 22 Jan 2013 08:10:48 +0100 (CET)

Received: from localhost (localhost [127.0.0.1])

by smtp1.ecp.fr (Postfix) with ESMTP id 8CAFE81A8

for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>; Tue, 22 Jan 2013 08:11:30 +0100 (CET)

X-Virus-Scanned: Debian amavisd-new at smtp1.ecp.fr

Received: from smtp1.ecp.fr ([127.0.0.1])

by localhost (smtp1.ecp.fr [127.0.0.1]) (amavisd-new, port 10024)

with ESMTP id DFbpc8ydgwqV for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>;

Tue, 22 Jan 2013 08:11:30 +0100 (CET)

Received: from [138.195.74.221] (sherlock-2008.mssmat.ecp.fr [138.195.74.221])

(Authenticated sender: pierre.evesque@ecp.fr)

by smtp1.ecp.fr (Postfix) with ESMTPSA id 72DD98137

for <secr-presidence@cnrs-dir.fr>; Tue, 22 Jan 2013 08:11:30 +0100 (CET)

Message-ID: <50FE3B9E.6050409@ecp.fr>

Disposition-Notification-To: Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date: Tue, 22 Jan 2013 08:11:27 +0100

From: Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

User-Agent: Mozilla/5.0 (Windows NT 6.1; WOW64; rv:17.0) Gecko/20130107 Thunderbird/17.0.2

MIME-Version: 1.0

To: Secretariat Présidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>

Subject: Fwd: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif

References: <681-50fd7080-1-666ca400@211277318>

In-Reply-To: <681-50fd7080-1-666ca400@211277318>

X-Forwarded-Message-Id: <681-50fd7080-1-666ca400@211277318>

Content-Type: text/html; charset=UTF-8

Content-Transfer-Encoding: 8bit

----- Message joint -----

Sujet: Fwd: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 22/01/2013 08:11

Pour : Secretariat Présidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>

----- Message original -----

Sujet:Fwd: demande de copie de mon dossier administratif

Date :Mon, 21 Jan 2013 17:45:01 +0100

De :Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Pour :Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, <pier.evesque@gmail.com>, <c.evesque@free.fr>

----- Message original -----

Sujet: demande de copie de mon dossier administratif

Date: Lundi 21 Janvier 2013 17:41 CET

De: "Pierre Evesque" <pierre.evesque@ecp.fr>

Pour: "Hachmi Ben Dhia" <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, "Gilles Traimond" <gilles.traimond@dr5.cnrs.fr>

Copie: <presidence@cnrs-dir.fr>, <rrouzaud@biotite.ens.fr>, <maite.armengaud@dr14.cnrs.fr>, <Michele.Leduc@lkb.ens.fr>, <Marie-Christine.lagoutte@cnrs-dir.fr>

Monsieur le Délégué,

Je vous écrit sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif.
Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense.

bien respectueusement
Pierre Evesque

— Message joint

Sujet: demande de consultation de mon dossier médical

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 30/01/2013 16:12

Pour : Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>

Copie à : secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnrs.fr>, Nathalie Langlet <nathalie.langlet@ecp.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Monsieur le Délégué,

Je vous écris sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif. Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense au comité médical.
Merci de m'indiquer quelle date et à quelle heure je puis le voir, si possible avant le 15 Février 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

— Pièces jointes :—

MDNPart2.txt	249 octets
MDNPart3.txt	2.3 Ko
Message joint	3.7 Ko
Message joint	73.4 Ko
Lsc-deleg doss-admin30-1-13.pdf	43.2 Ko
Lsc-deleg doss-admin30-1-13.pdf	43.2 Ko

Sujet: Fwd: demande de consultation de mon dossier administratif (et pb CET)
De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >
Date : 01/02/2013 08:48
Pour : "marie-christine.lagoutte" <marie-christine.lagoutte@cnsr-dir.fr>
Copie à : Jean-Noël ROUZAUD <rouzaud@biotite.ens.fr>, xavier.inglebert@cnsr-dir.fr, Alain.fuchs@cnsr-dir.fr

Bonjour Madame,

Merci de m'aider à faire accepter ma demande de consultation de mon dossier administratif.
J'ai envoyé cette demande le 30/1, précédée d'une demande de copie de ce dossier. J'ai déposé une première demande le 21/1/2013.
J'en ai besoin pour ma défense vis à vis du comité médical, du fait que les pièces qu'on me reproches sont probablement dans ce dossier, et non dans le dossier médical.

Par ailleurs la délégation me refuse de valider mon CET, car je n'ai pratiquement pas pris de vacances cette année.
La raison est liée à une carence d'administration qui m'a harcelé : refus de répondre à mes questions "pendant les vacances" et rédaction du pv du CL du 3/9/2013 anormale (point V), sans pouvoir en discuter et refus du droit à la défense.
Enfin je ne comprends pas pourquoi la réponse du délégué n'est pas arrivée plus tôt.

bien cordialement
Pierre Evesque

copie Jean-Noël ROUZAUD

----- Message original -----

Sujet: demande de consultation de mon dossier médical
Date : Wed, 30 Jan 2013 16:12:04 +0100
De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >
Pour : Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>
Copie à : secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnrs.fr>, Nathalie Langlet <nathalie.langlet@ecp.fr>, Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Monsieur le Délégué,

Je vous écris sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif. Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense au comité médical.
Merci de m'indiquer quelle date et à quelle heure je puis le voir, si possible avant le 15 Février 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

--
Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

----- Pièces jointes : -----

Lsc-deleg doss-admin30-1-13.pdf	43.2 Ko
CET-refus-.pdf	59.4 Ko

Sujet: demande de consultation de mon dossier ~~médical~~ administratif,
De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>
Date : 30/01/2013 16:12
Pour : Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>
Copie à : secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnrs.fr>, Nathalie Langlet <nathalie.langlet@ecp.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Monsieur le Délégué,

Je vous écris sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif. Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense au comité médical. Merci de m'indiquer quelle date et à quelle heure je puis le voir, si possible avant le 15 Février 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

--
Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

-- Pièces jointes : --

Lsc-deleg doss-admin30-1-13.pdf

43.2 Ko

Lettre sous couvert du 30/1/2013



ÉCOLE CENTRALE PARIS
LABORATOIRE DE MÉCANIQUE
SOLS, STRUCTURES et MATÉRIAUX



Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 30 Janvier 2013

Monsieur le Délégué
DR 5 CNRS
1 place Aristide Briand
92195 Meudon cedex
sous couvert de H.BenDhia

objet: consultation de mon dossier
administratif

Monsieur le Délégué,

Je vous écris sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif. Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense au comité médical.

Merci de m'indiquer quelle date et à quelle heure je puis le voir, si possible avant le 15 Février 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque



ÉCOLE CENTRALE PARIS
LABORATOIRE DE MÉCANIQUE
SOLS, STRUCTURES et MATÉRIAUX



Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 18 Février 2013

objet: CEP et Vacances d'été -
et votre lettre du 15/2/2013

Monsieur le Délégué Régional
CNRS DR5
1 place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

sous couvert du Directeur du
laboratoire

Monsieur le Délégué Régional,

Je fais suite à votre lettre du 15/2/2013. Je vous confirme que je devais prendre mes vacances fin juillet (du 25/7) et Août, mes que je ne les ai pas prises:

Malheureusement des imprévus se sont passés, indépendants de ma volonté, liés à la gestion du laboratoire, et qui ont perturbés fortement mes projets (cf les mails de l'époque, i.e. 24/7/2012 16:54, 25/7/2012, 9:29; ...).

J'ai demandé plus ample information au laboratoire et à la Délégation. Je n'ai obtenu aucune réponse, malgré mes demandes d'assistance. J'ai donc attendu ces réponses en me remettant au travail, en renonçant à mes vacances et en suivant mes mails professionnels avec rigueur.

L'école pourra confirmer mes consultations de mail si vous le désirez.

Vous savez que l'Ecole est fermée une partie de Juillet et d'Août et n'assure pas la distribution de courrier. Il ne servait à rien de revenir à Paris. Vous savez aussi que le travail de chercheur comporte entre autre de la recherche en laboratoire, des demandes de subvention, des discussions entre chercheurs et du travail bibliographique.

J'ai donc suivi mon courriel de Saint Jean du Gard, où j'avais apporté du travail de bibliographie, et où j'ai fait avancer ma prospective sur le concassage. (voir ma récente demande d'argent mi-lourd, et le projet FCB qui ont été mis en place en grande partie dans cette période (fin juillet -Aout) .

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

PS, voir mes mails du 30/7, 8/8, 24/8,....

Sujet: compte emploi temps, et vacances d'été

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 18/02/2013 09:48

Pour : delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>, secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnrs.fr>, Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>

Copie à : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Copie cachée à : pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>

le 18/2/2013, sous couvert de H.BenDhia,

Monsieur le Délégué Régional,

Je fais suite à votre lettre du 15/2/2013. Je vous confirme que je devais prendre mes vacances fin juillet (du 25/7) et Août, mes que je ne les ai pas prises:

Malheureusement des imprévus se sont passés, indépendants de ma volonté, liés à la gestion du laboratoire, et qui ont perturbés fortement mes projets (cf les mails de l'époque, i.e. 24/7/2012 16:54, 25/7/2012, 9:29;).

J'ai demandé plus ample information au laboratoire et à la Délégation. Je n'ai obtenu aucune réponse, malgré mes demandes d'assistance. J'ai donc attendu ces réponses en me remettant au travail, en renonçant à mes vacances et en suivant mes mails professionnels avec rigueur.

L'école pourra confirmer mes consultations de mail si vous le désirez.

Vous savez que l'Ecole est fermée une partie de Juillet et d'Août et n'assure pas la distribution de courrier. Il ne servait à rien de revenir à Paris. Vous savez aussi que le travail de chercheur comporte entre autre de la recherche en laboratoire, des demandes de subvention, des discussions entre chercheurs et du travail bibliographique.

J'ai donc suivi mon courriel de Saint Jean du Gard, où j'avais apporté du travail de bibliographie, et où j'ai fait avancer ma prospective sur le concassage. (voir ma récente demande d'argent mi-lourd, et le projet FCB qui ont été mis en place en grande partie dans cette période (fin juillet -Aout) .

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

PS, voir aussi mes mails du 30/7, 8/8, 24/8,....

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry

France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

—Pièces jointes : —

CET-18-2-13.pdf

83.7 Ko

Le délégué régional

Service des ressources humaines
Affaire suivie par : Véronique Gouin-Lamourette
e-mail : veronique.gouin-lamourette@dr5.cnrs.fr
Tel : 01 45 07 51 94

Monsieur Pierre EVESQUE
1, rue Jean Longuet
92290 CHATENAY MALABRY

Meudon, le **15 FEV. 2013**



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel en date du 30 janvier dernier visant à l'alimentation de votre compte épargne temps à hauteur de 37 jours.

Les éléments qui m'ont été communiqués par votre hiérarchie, à savoir le relevé des enregistrements électroniques de vos entrées et sorties de votre bureau sur la période estivale notamment, attestent cependant que vous avez été absent du 25 juillet 2012 après-midi (à partir de 11h10) et n'êtes revenu au MSSMaT que le 30 août à 19h07.

Je vous remercie dans ces conditions de bien vouloir me confirmer, en accord avec votre hiérarchie, que cette période d'absence de 25,5 jours ouvrés est à décompter de vos congés annuels, et adresser en conséquence au Service des ressources humaines un nouveau décompte récapitulatif de vos congés pour l'année 2012, dûment signé par votre directeur d'unité.

Dans l'hypothèse où vous envisageriez d'alimenter votre CET à hauteur du solde de congés effectivement non pris au titre de l'année 2012 une nouvelle demande d'alimentation de votre CET, elle-même signée par votre directeur d'unité, sera alors à adresser au Service des ressources humaines accompagnée du formulaire de choix d'utilisation des jours épargnés visé par votre directeur d'unité, et ce dans les plus brefs délais. Je vous rappelle à cet égard que vous ne pourrez procéder à cette alimentation que si vous avez effectivement utilisé au moins 20 jours de congés au cours de l'année 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Régional

Gilles TRAIMOND

Sujet: Re: Votre demande de congés

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 30/01/2013 15:41

Pour : Clarisse.david@dr5.cnrs.fr, Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, Liliane GENESTE <liliane.geneste@dr5.cnrs.fr>

Copie à : secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnrs.fr>, Nathalie Langlet <nathalie.langlet@ecp.fr>

Bonjour,

N'ayant eu aucune indication supplémentaire sur la façon de gérer les vacances, j'ai rempli mon CET 2012 en conséquence, comme suit.

bien cordialement

Pierre Evesque

Le 23/01/2013 11:09, Pierre Evesque a écrit :

Merci

Donc mon Directeur est au courant de ma demande.

Je vais voir quelle est sa réponse

bien cordialement

Pierre Evesque

Le 23/01/2013 10:46, DAVID Clarisse a écrit :

Monsieur,

Vous avez adressé à la gestionnaire de votre laboratoire au Service des ressources humaines, Madame Liliane Geneste, une demande relative aux modalités de prise de congés annuels.

Je vous rappelle à cet égard que le dépôt des demandes de congés annuels s'effectue auprès de votre directeur d'unité, en copie du présent message, dans le respect de la réglementation applicable au CNRS telle que déclinée, le cas échéant, dans le règlement intérieur de votre laboratoire.

Quelques précisions sur la réglementation applicable : les congés sont accordés par le directeur d'unité sous réserve des nécessités du service. Leur durée est limitée par la loi à 31 jours calendaires consécutifs. Si un agent n'a pas pu prendre tous ses congés au cours de l'année civile à laquelle ils se rapportent, il peut soit en demander le report jusqu'au 28 février de l'année suivante (auquel cas ils doivent être soldés avant cette date), soit épargner sur son compte épargne temps les jours non pris, sous réserve d'en avoir fait la demande auprès du Service des ressources humaines de la délégation, en remplissant le formulaire ad hoc disponible sur le site de la délégation, rubrique bibliothèque pratique, à l'adresse suivante : www.dgdr.cnrs.fr/mpr/pratique/Ressources_humaines/Temps-travail_conges/CET/CET.htm

En espérant avoir ainsi répondu à votre demande,

Très cordialement,



Clarisse DAVID | Responsable
Service des Ressources Humaines
CNRS | Délégation Île-de-France Ouest & Nord
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 53 32
P. 06 37 03 41 32
<http://www.dr5.cnrs.fr>

Bonjour,

Je n'ai pas pu prendre de vacances cet été, ni à Noël, car j'étais harcelé par le travail.

J'ai donc beaucoup de temps de vacances à récupérer. J'aimerais connaître les possibilités légales.

Puis-je par exemple prendre 1 mois maintenant?

bien cordialement

Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry

France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry

France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

—Pièces jointes :—

Decompte-CET_congesEvesq_2012f.pdf

124 Ko



Décompte annuel récapitulatif des congés de l'agent

A joindre impérativement à la demande d'alimentation du compte épargne temps

Nom ▶ EVESQUE Prénom ▶ Pierre

N° agent ▶ 13177

E-mail ▶ pierre.evesque@ecp.fr

Unité/service ▶ umr 8579 cnrs

Récapitulatif du nombre de jours de congés pris au titre de l'année civile

▶ (non compris les jours de congés de l'année civile antérieure reportés) :

Absence le ▶ ou du ▶ 25/4 au ▶ 27/4 inclus, soit ▶ 3 jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ 25/7 au ▶ 27/7 inclus, soit ▶ 3 jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ 15/10 ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ 1 jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Absence le ▶ ou du ▶ au ▶ inclus, soit ▶ jour(s) utilisé(s)

Total de jours de congés utilisés au titre de l'année civile ▶ 7

Solde de jours au titre de l'année civile ▶ 37

Visa du directeur d'unité/responsable de service

Nom ►

Qualité du signataire ►



Demande d'alimentation d'un compte épargne temps

A adresser au service des ressources humaines de votre délégation, sous couvert de votre responsable d'unité ou de service, accompagné d'un décompte précis de vos congés visé par votre directeur d'unité ou de service. Cette demande peut être faite une fois par an au plus tôt le 1^{er} novembre et au plus tard le 31 décembre.

Au titre de l'année civile ► 2012

Nom ► **EVESQUE** Prénom ► **Pierre**

N° agent ► 13177

Unité/service ► umr 8579, lab MSSMat, ECP

Agent : titulaire non titulaire

Corps ► DRT Grade ► DR2

Position : en activité détaché au CNRS mis à disposition auprès du CNRS

Durée hebdomadaire de travail ►

Quotité temps de travail : temps plein temps partiel Quotité ►

Sollicite le versement de jours de congés¹ non pris sur mon compte épargne temps.

Détail de la demande :

Droits à congés annuels au titre de l'année civile concernée + jours de fractionnement éventuels		34+?1ou2
Droits à jours RTT (y compris les jours de fermeture imposés) au titre de l'année civile concernée		12
Droits à jours de congés total (annuels + RTT) au titre de l'année civile concernée	①	44
Nombre de jours de congés (annuels et/ou RTT y compris les jours de fermeture imposés) utilisés au cours de l'année civile ² (non compris les jours de congés de l'année civile antérieure reportés)	②	7
Solde de jours de congés (annuels et/ou RTT) non utilisés	① - ② = ③	37
Nombre de jours de congés (annuels et/ou RTT) reportés sur l'année civile suivante	④	0
Nombre de jours de congés (annuels et/ou RTT) dont le versement au compte épargne temps est demandé (26 jours maximum)	③ - ④	37

NB : Il n'est pas possible d'alimenter un compte épargne temps pendant un congé de présence parentale, un congé de longue maladie, un congé de longue durée ainsi que pendant la période de stage du fonctionnaire.

Fait à ► Châtenay , le ► 30/12/2012

¹ Le compte épargne temps doit être alimenté par journée complète.

² Ce nombre doit être égal au minimum à 20 jours.

Signature de l'agent

Visa du directeur d'unité/responsable de service



Choix d'utilisation des jours épargnés sur un compte épargne temps au 31 décembre 2012

Le droit d'option n'est ouvert que si le solde du CET au 31 décembre 2012 est **supérieur à 20 jours**

A adresser au service des ressources humaines de votre délégation, sous couvert de votre responsable d'unité ou de service au plus tard le 31 janvier 2013.

Veillez lire attentivement le [document de présentation du nouveau régime du CET](#) avant renseignement du présent formulaire.

Nom ► **Evesque**

Prénom ► **Pierre**

N° agent ► 13177

Unité/service ► Lab MSSMat, umr 8579 CNRS

Disposant de ► **67** jours sur mon CET au 31 décembre 2012¹, je sollicite pour la part de ces jours qui excède le seuil de 20 jours², **soit ► 30 jours**, les options suivantes :

			Nombre de jours
Vos options	Le maintien de jours sur mon CET en vue d'une utilisation sous forme de congés ^①	A	10
	L' indemnisation de jours	B	37
	La prise en compte de jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ^②	C	
Solde de votre CET au 31/12/2012 après exercice de votre droit d'option	(20 jours + A) ^③		30

^① Attention : les modalités de maintien de jours sur votre CET en vue d'une utilisation sous forme de congés dépendent de l'état de votre solde de jours épargnés au 31/12/2011. Ces modalités sont les suivantes :

État du solde de votre CET au 31/12/2011	Vos possibilités de maintien de jours
Le solde de votre CET est inférieur ou égal à 20 jours	Vous pouvez maintenir des jours sur votre CET sous réserve qu'au total votre nouveau solde au 31 décembre 2012 après exercice de votre droit d'option n'excède pas 30 jours. Les jours non maintenus doivent faire l'objet, selon votre choix, d'une indemnisation et/ou d'une prise en compte au sein du RAFP.
Le solde de votre CET est supérieur à 20 jours	Vous pouvez maintenir des jours sur votre CET sous réserve qu'au total votre nouveau solde au 31 décembre 2012 après exercice de votre droit d'option ne soit pas supérieur au solde de votre CET au 31 décembre 2011 augmenté de 10 jours et dans la limite d'un plafond global de 60 jours. Les jours non maintenus doivent faire l'objet, selon votre choix, d'une indemnisation et/ou d'une prise en compte au sein du RAFP.

^② Vous ne pouvez pas effectuer ce choix si vous êtes agent non titulaire.

^③ Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas demandé le maintien de jours sur votre CET, le solde de votre CET après exercice de votre droit d'option sera nécessairement de 20 jours.

Fait à ► Chatenay , le ► 30/1/2013

Visa du directeur d'unité/responsable de service

Signature de l'agent

Accord de la délégation (tampon+signature)

¹ Ce solde tient compte du nombre de jours épargnés sur votre CET au 31 décembre 2011, du nombre de jours que vous avez consommés le cas échéant au cours de l'année 2012 et du nombre de jours déposés sur votre CET entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2012 au titre des congés non utilisés.

² **Rappel** : 20 jours sont obligatoirement maintenus sur le CET et utilisables uniquement sous forme de congés.

Mail non envoyé (problème de refus d'envoi); envoyé par courrier interne à S.Konate le 18/1/20 à 8:57 am

Sujet: Fwd: [mssmat.tous] RE: toujours harcèlement: Re: Stagiaires au Laboratoire MSSMat sans avis du Directeur de l'Unité

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 18/01/2013 08:47

Pour : Sokona Konate <sokona.konate@ecp.fr>

Copie à : Adrien Seraj <adriensm@gmail.com>, Gianfranco Grados <gianfranco.grados@hotmail.fr>, Frédéric Douit <frederic.douit@ecp.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Copie cachée à : pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>

Bonjour,

En tant qu'agent ATMO, pourriez-vous noter dans le cahier d'hygiène et de sécurité à la date d'aujourd'hui:

- 1) que je me sens harcelé depuis un certain moment par des agissements de la direction, par des requêtes administratives que j'ai du mal à effectuer.
- 2) que vous avez récemment reçu mes deux étudiants pendant 1h30
(Adrien Seraj <adriensm@gmail.com> et Gianfranco Grados <gianfranco.grados@hotmail.fr>),
qu'ils n'ont pas d'objets ou d'instruments dangereux à manipuler
- 3) Qu'ils ont été présentés à G.Legal dès le premier jour, et qu'ils n'ont pas cherché à utiliser de tour ou fraiseuse sans l'accord de G.Legal.
- 4) Qu'ils ont reçu de la direction leur clé-badges depuis quelque temps. Je reconnais que je n'ai pas réellement accompagné ces étudiants dans ces démarches, mais seulement surveillés qu'elles soient faites.
- 5) Pourriez-vous noter depuis combien de temps (2 ou 6 mois) il n'y a plus de livret du nouvel arrivant; il n'avait pas été mis à jour depuis 2007 ou 2010. A la place il y a des consignes web.
- 6) Que ces étudiants ont plutôt bien réalisé leur parcours d'intégration de votre point de vue particulier.
Si vous voulez noter des remarques, merci de dire aussi comment ils se sont comportés par rapport à la majorité des stagiaires de passage (1 mois)

Je trouve ces étudiants un peu étonnés des réactions que leur arrivée engendre.... Ils sont au travail et intéressés par le sujet.

- 7) Pourriez-vous enfin imprimer ce mail dans le cahier d'hygiène et de sécurité, avec son annexe de mails ci-dessous.

Bien cordialement
Pierre Evesque

----- Message original -----

Sujet: [mssmat.tous] RE: toujours harcèlement: Re: Stagiaires au Laboratoire MSSMat sans avis du Directeur de l'Unité

Date : Wed, 16 Jan 2013 10:50:27 +0000

De : TRAIMOND Gilles <Gilles.TRAIMOND@dr5.cnrs.fr>

Pour : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, Hervé Biauxser <herve.biauxser@ecp.fr>, Didier CLOUTEAU <didier.clouteau@ecp.fr>, Philippe BOMPARD <philippe.bompard@ecp.fr>, Denis Aubry <denis.aubry@ecp.fr>, Jean-Marie Fleureau <jean-marie.fleureau@ecp.fr>, Dominique EVRARD - Externe <evrard_dominique@hotmail.com>, VASSEUR Arnauld <Arnauld.VASSEUR@cnrs-dir.fr>, Véronique GOUIN-LAMOURETTE <Veronique.GOUIN-LAMOURETTE@dr5.cnrs.fr>, DAVID Clarisse <Clarisse.DAVID@dr5.cnrs.fr>

Copie à : Adrien Seraj <adriensm@gmail.com>, Gianfranco Grados <gianfranco.grados@hotmail.fr>, tous MSSMat <mssmat.tous@list.ecp.fr>

Monsieur,

L'accueil de personnels au sein d'un laboratoire, y compris de stagiaires, se fait sous la responsabilité et avec l'accord préalable obligatoire du Directeur d'unité. L'aval de ce dernier doit également être sollicité pour tout accès à des travaux scientifiques ou, a fortiori, à des outils induisant des risques. En ignorant une fois de plus votre hiérarchie (cf. votre mail du 20/12/12 et ma réponse du même jour), et en ne respectant pas la responsabilité du Directeur sous l'autorité de qui vous êtes placé, vous avez commis une faute professionnelle qui cette fois-ci implique deux personnes extérieures au laboratoire. Votre comportement porte un préjudice à l'image de l'institution pour laquelle vous travaillez.

Je constate également que vous n'avez tenu aucun compte de mon exhortation à vous concentrer sur votre activité scientifique dans le respect des règles qui s'imposent à chacun.

Je ne souhaite pas laisser ce nouvel incident sans suite.



Gilles Traimond | Délégué régional
CNRS | Délégation Île-de-France Ouest & Nord
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 52 32
P. 06 77 29 87 83
<http://www.dr5.cnrs.fr>

De : Pierre Evesque [<mailto:pierre.evesque@ecp.fr>]

Envoyé : mercredi 16 janvier 2013 08:34

À : Hachmi Ben Dhia; Hervé Biauusser; Didier CLOUTEAU; Philippe BOMPARD; Denis Aubry; Jean-Marie Fleureau; DR05-Liste DEL Deleque; Secretariat Presidence; DR05-Liste DEL Secrétariat; secretariat-dgdr@cnrs-dir.fr; Dominique EVRARD - Externe; VASSEUR Arnauld

Cc : Adrien Seraj; Gianfranco Grados; tous MSSMat

Objet : toujours harcèlement: Re: Stagiaires au Laboratoire MSSMat sans avis du Directeur de l'Unité

Monsieur le Délégué,

Ci-joint un mail de mon directeur, donc cela continue:

Ces 2 stagiaires sont passé par la filière normal des stages ecp, et ont eu leur badge régulièrement, obtenu par le personnel encadrant.

Ils n'ont pas reçu de livret de nouvel arrivant à leur arrivée, **il n'existe plus sous forme Web, contrairement à ce qui a été dit par la direction.**

Ces étudiants doivent voir l'ACMO ce matin pour le lui faire remarquer.

L'un de ces deux étudiants a un DUT de mécanique, lui permettant d'utiliser fraiseuse et tour d'après l'ingénieur ecp de sécurité, (suivant les règles ECP). J'ai donc demandé au laboratoire que cet étudiant puisse fabriquer les pièces mécaniques pour adapter des capteurs à un montage simple, sous la surveillance des techniciens.

Ceci ne fait partie que d'une longue suite de blocages de l'atelier de fabrication, qui s'était arrêté entre Sept. 2010 et décembre 2012, mais qui semble vouloir reprendre, et initié par JM Fleureau.

Cet étudiant (Adrien Seraj) n'a pas accédé au poste de tour et fraise pour l'instant. **L'accusation du directeur est donc simplement fausse;** je demande simplement la permission de passer outre.

Bien respectueusement
Pierre Evesque

Le 15/01/2013 20:20, Hachmi Ben Dhia a écrit :

Bonsoir Gilles,

Je tenais à t'informer que j'ai appris hier et confirmé aujourd'hui que Monsieur Pierre Evesque a "recruté" pour un mois, deux stagiaires (en L3 Physique-Mécanique), au sein du Laboratoire MSSMat UMR 8579, sans me consulter.

De plus, Monsieur Evesque passe son temps à demander que ces "stagiaires" utilisent du matériel lourd de notre atelier de mécanique et à considérer l'avis négatif du Directeur du Laboratoire (appuyé sur l'avis négatif du responsable de notre Centre de Ressources "Essais Mécanique"), comme une forme de "Harcèlement" (je cite M. Evesque : je te ferai suivre les

deux mails que j'ai reçus dans ce sens.

Je te laisse juger d'une situation qui, de mon point de vue et fort malheureusement, ne s'arrange pas en 2013.

Bien cordialement
Hachmi Ben Dhia
Directeur MSSMat UMR 8579

--
Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

=====

----- Message original -----

Sujet:Re: Diplôme Adrien Seraj-Monir
Date :Tue, 15 Jan 2013 22:51:34 +0100
De :Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>
Pour :Véronique Aubin <Veronique.Aubin@ecp.fr>
Copie à :Carol Simon <carol.simon@ecp.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, Adrien Seraj <adriensm@gmail.com>, Frédéric Douit <frederic.douit@ecp.fr>, Konate Sokona <sokona.konate@ecp.fr>, Renais Thomas <thomas.renais@ecp.fr>, Le Gal Gilbert <gilbert.le-gal@ecp.fr>

Il y a un sujet parallèle : les deux stagiaires ont été recrutés au labo sans que Pierre me demande le moindre avis. Et dire qu'il se présente souvent comme l'homme des règles et de la sécurité! J'ai transmis à qui de droit. Pour les deux élèves, il sera bon de dégager le meilleur cadre pour eux maintenant qu'ils sont parmi nous et qu'ils ont leur convention de stage. Merci pour ce que tu essaies de faire. On en parlera. Bonne nuit

Envoyé de mon iPhone

Le 15 janv. 2013 à 21:39, Véronique Aubin <Veronique.Aubin@ecp.fr> a écrit :

Bonsoir,

J'ai pu voir aujourd'hui les plans de la pièce que Pierre souhaitait faire usiner par Adrien Seraj-Monir. Il s'agit d'une pièce assez simple, qui ne nécessite pas un temps d'usinage important. Lors des premiers échanges que Gilbert a eus avec les deux étudiants, il avait proposé de réaliser cette pièce en fin de semaine ou début de semaine prochaine. Ce délai est tout à fait raisonnable, compte tenu des nombreuses demandes qui sont faites à l'atelier. Dans le cas où il se serait agi d'une pièce complexe nécessitant plusieurs jours de travail, la validation des compétences d'Adrien Seraj-Monir et sa formation aux spécificités des machines de l'atelier pouvait être intéressante. Dans le cas présent, une formation spécifique ne se justifie pas. En conséquence, je remercie Gilbert de bien vouloir réaliser l'usinage de cette pièce.

Cordialement,

Véronique Aubin

De : Carol Simon [<mailto:carol.simon@ecp.fr>]

Envoyé : lundi 14 janvier 2013 15:50

À : Pierre Evesque

Cc : Véronique Aubin; Hachmi Ben Dhia; Adrien Seraj; Frédéric Douit; Konate Sokona; Renais Thomas; Le Gal Gilbert

Objet : Re: Fwd: Diplôme Adrien Seraj-Monir

Bonjour,

Un rappel des règles de sécurité au sein du labo semble nécessaire.

Tout nouvel entrant doit, après avoir vu la Direction et fait le tour du laboratoire avec la personne avec laquelle il sera amené à travailler, :

- prendre connaissance du livret du nouvel arrivant,
- rencontrer l'ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité) pour les consignes de sécurité,
- rencontrer l'ingénieur système pour la signature de la charte informatique et tout ce qui concerne l'informatique.

Or, à ce jour, ces nouveaux stagiaires n'ont encore ni rencontré l'ACMO, ni suivi la formation obligatoire aux Risques du labo.

De plus, le règlement intérieur précise que, pour l'utilisation des appareils, il est impératif de TOUJOURS prendre contact avec le responsable de l'appareil pour le réserver et respecter la procédure d'accès.

Pour certains appareils une formation préalable pour obtenir une habilitation est indispensable. En l'occurrence, Gilbert est le correspondant à consulter pour les tours et fraiseuses installés dans l'atelier. A ce titre, il ne pourra autoriser l'accès à ces machines qu'après qu'une personne dûment habilitée lui aura confirmé par écrit que ces stagiaires sont valablement formés et donc habilités à l'utilisation de ces machines.

Bien cordialement,

C. Simon

Le 14/01/2013 15:00, Pierre Evesque a écrit :

Bonjour,

Suite à la discussion avec Hachmi et Carol,

J'ai vu l'ingénieur de sécurité. Dans la mesure où il est sous contrat avec l'école, cet étudiant est capable d'utiliser les tours et fraiseuses

Reste au besoin à le former à la sécurité spécifique des machines

Merci de noter la règle.

Bien cordialement

Pierre

Bonjour,

Je n'ai pas compris ton objection de ce matin.

Ces deux étudiants sont stagiaires à l'umr, en Licence L3.

L'un d'entre eux a un diplôme lui permettant d'utiliser professionnellement les fraiseuses et les tours....

Que faut-il de plus?

Amicalement
Pierre

----- Message original -----

Sujet:Diplôme Adrien Seraj-Monir

Date :Mon, 14 Jan 2013 11:43:57 +0100

De :Adrien Seraj <adriensm@gmail.com>

Pour :Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Bonjour,

J'ai un DUT (Diplôme universitaire technologique) en GMP (Génie Mécanique et Productique) obtenu en 2012 à l'université d'Evry..

Ce diplôme me permet de travailler sur différentes machines type Tour et Fraiseuse (conventionnelle et à commande numérique).

Rappel:

Le DUT Génie Mécanique et Productique (DUT GMP) a pour objectif de former en 2 ans des techniciens capables d'exercer les métiers d'assistant ingénieur ou d'encadrement technique dans la conception, la fabrication mécanique ou dans la productique ou la recherche appliquée.

Cordialement,
Seraj-Monir
Adrien

Sujet: Fwd: [mssmat.tous] RE: toujours harcèlement: Re: Stagiaires au Laboratoire MSSMat sans avis du Directeur de l'Unité

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 18/01/2013 08:47

Pour : Sokona Konate <sokona.konate@ecp.fr>

Copie à : Adrien Seraj <adriensm@gmail.com>, Gianfranco Grados <gianfranco.grados@hotmail.fr>, Frédéric Douit <frederic.douit@ecp.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Copie cachée à : pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>

Bonjour,

En tant qu'agent ATMO, pourriez-vous noter dans le cahier d'hygiène et de sécurité à la date d'aujourd'hui:

1) que je me sens harcelé depuis un certain moment par des agissements de la direction, par des requêtes administratives que j'ai du mal à effectuer.

2) que vous avez récemment reçu mes deux étudiants pendant 1h30

(Adrien Seraj <adriensm@gmail.com> et Gianfranco Grados <gianfranco.grados@hotmail.fr>),

qu'ils n'ont pas d'objets ou d'instruments dangereux à manipuler

3) Qu'ils ont été présenté à G.Legal dès le premier jour, et qu'ils n'ont pas cherché à utiliser de tour ou fraiseuse sans l'accord de G.Legal.

4) Qu'ils ont reçu de la direction leur clé-badges depuis quelque temps. Je reconnais que je n'ai pas réellement accompagné ces étudiants dans ces démarches, mais seulement surveillés qu'elles soient faites.

5) Pourriez-vous noter depuis combien de temps (2 ou 6 mois) il n'y a plus de livret du nouvel arrivant; il n'avait pas été mis à jour depuis 2007 ou 2010. A la place il y a des consignes web.

6) Que ces étudiants ont plutôt bien réalisé leur parcours d'intégration de votre point de vue particulier.

Si vous voulez noter des remarques, merci de dire aussi comment ils se sont comportés par rapport à la majorité des stagiaires de passage (1 mois)

Je trouve ces étudiants un peu étonnés des réactions que leur arrivée engendre.... Ils sont au travail et intéressés par le sujet.

7) Pourriez-vous enfin imprimer ce mail dans le cahier d'hygiène et de sécurité, avec son annexe de mails ci-dessous.

Bien cordialement
Pierre Evesque

Vu Seraj - Grados
18/01/2013

Vu [Signature]
18/01/2013

----- Message original -----

Sujet: [mssmat.tous] RE: toujours harcèlement: Re: Stagiaires au Laboratoire MSSMat sans avis du Directeur de l'Unité

Date : Wed, 16 Jan 2013 10:50:27 +0000

De : TRAIMOND Gilles <Gilles.TRAIMOND@dr5.cnrs.fr>

Pour : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, Hachmi Ben Dhia <hachmi.ben-dhia@ecp.fr>, Hervé Biauxser <herve.biauxser@ecp.fr>, Didier CLOUTEAU <didier.clouteau@ecp.fr>, Philippe BOMPARD <philippe.bompard@ecp.fr>, Denis Aubry <denis.aubry@ecp.fr>, Jean-Marie Fleureau <jean-

marie.fleureau@ecp.fr>, Dominique EVRARD - Externe <evrard_dominique@hotmail.com>, VASSEUR Arnaud

<Arnaud.VASSEUR@cnrs-dir.fr>, Véronique GOUIN-LAMOURETTE <Veronique.GOUIN-LAMOURETTE@dr5.cnrs.fr>,

DAVID Clarisse <Clarisse.DAVID@dr5.cnrs.fr>

Copie à : Adrien Seraj <adriensm@gmail.com>, Gianfranco Grados <gianfranco.grados@hotmail.fr>, tous MSSMat <mssmat.tous@list.ecp.fr>

Monsieur,

L'accueil de personnels au sein d'un laboratoire, y compris de stagiaires, se fait sous la responsabilité et avec l'accord préalable obligatoire du Directeur d'unité. L'aval de ce dernier doit également être sollicité pour tout accès à des travaux scientifiques ou, a fortiori, à des outils induisant des risques. En ignorant une fois de plus votre hiérarchie (cf. votre mail du 20/12/12 et ma réponse du même jour), et en ne respectant pas la responsabilité du Directeur sous l'autorité de qui vous êtes placé, vous avez commis une faute professionnelle qui cette fois-ci implique deux personnes extérieures au laboratoire. Votre comportement porte un préjudice à l'image de l'institution pour laquelle vous travaillez.

PE

Sujet: Fwd: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif
De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >
Date : 22/01/2013 08:11
Pour : Secretariat Presidence < secr-presidence@cnsr-dir.fr >

----- Message original -----

Sujet: Fwd: demande de copie de mon dossier administratif
Date : Mon, 21 Jan 2013 17:45:01 +0100
De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >
Pour : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >, < pier.evesque@gmail.com >, < c.evesque@free.fr >

----- Message original -----

Sujet: demande de copie de mon dossier administratif
Date: Lundi 21 Janvier 2013 17:41 CET
De: "Pierre Evesque" < pierre.evesque@ecp.fr >
Pour: "Hachmi Ben Dhia" < hachmi.ben-dhia@ecp.fr >, "Gilles Traimond" < gilles.traimond@dr5.cnsr.fr >
Copie: < presidence@cnsr-dir.fr >, < rouzaud@biotite.ens.fr >, < maite.armengaud@dr14.cnsr.fr >, < Michele.Leduc@lkb.ens.fr >, < Marie-Christine.lagoutte@cnsr-dir.fr >, < secretariat@dr5.cnsr.fr >

Monsieur le Délégué,

Je vous écrit sous couvert de mon directeur de laboratoire pour avoir copie de mon dossier administratif.
Je pense qu'il faut que j'en prenne connaissance pour assurer ma défense.

bien respectueusement
Pierre Evesque

Première déclaration de harcèlement 10/1/2013

Sujet: harcèlement moral par personne ayant autorité et comité médical

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 10/01/2013 15:24

Pour : brigitte.delavaux@cnsr.fr, Secretariat Presidence <secr-presidence@cnsr-dir.fr>, Maite ARMENGAUD <maite.armengaud@dr14.cnsr.fr>, delegue <delegue@dr5.cnsr.fr>, secretariat-dgdr@cnsr-dir.fr, secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnsr.fr>

Copie à : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, sylvie.roux@ccl.aphp.fr, "marie-christine.lagoutte" <marie-christine.lagoutte@cnsr-dir.fr>, Claude.Cohen-Tannoudji@lkb.ens.fr, Michele Leduc <Michele.Leduc@lkb.ens.fr>, haroche@lkb.ens.fr

Madame Vignalou- (lire Delavaux)

pouvez-vous transmettre cette lettre à Monsieur Grésik, le 10/1/2013
avec copie au Docteur Vignalou

Monsieur,

Je fais suite à mes différents courriels. Je regrette que vous ayez raccroché au téléphone et que vous ayez refusé de me répondre.

Comme vous le savez, je suis convoqué par le comité médical du cnrs à me présenter devant un psychiatre. Je n'aurai pas les pièces nécessaires.

La lettre de deuxième convocation date du 4 décembre 2012,

Je n'ai pu avoir mon dossier médical que depuis 15 décembre, bien après l'avoir demandé (20/Oct./12) au Dr Evrard.

La lettre qui sert à me convoquée est celle du Dr Sander au président du comité médical du 5/Sept/12, deux jours après le conseil de mon laboratoire du 3/9/12.

Elle fait appel à la responsabilité du comité médical et de son président pour des souffrances au travail. Il me semble qu'elle n'a pas été écoutée, au moins pendant un certain temps.

Ce docteur a démissionné fin Sept, bien avant que vous n'agissiez.

Elle n'est plus là pour témoigner. La lettre de la médiatrice semble aussi avoir disparue.

Et vous trouvez le moyen de raccrocher le téléphone sans donner d'explication cohérente, quand la réponse que je vous demande peut probablement tenir en 5 lignes.

.

J'aimerais comprendre le circuit de cette lettre et les raisons du délai engendré.

J'aimerais aussi savoir pourquoi l'expertise a besoin d'être fait rapidement, avant que ces retards ne soient compris...

Accorder, voir imposer, une retraite anticipée pour souffrance au travail est à mon avis illégal quand la raison est le harcèlement moral.

Par la présente, je me plains donc au délégué régional pour harcèlement morale par personne ayant autorité, attestée par ma réclamation présente et par la lettre de mon ancien médecin de prévention, le Dr Sander.

Je fais copie au Secrétaire général du CNRS et au président du cnrs.

J'aimerais aussi connaître la position du Dr Evrard, mon nouveau médecin de prévention (tout au moins je le pense).

Bien cordialement

Pierre Evesque

PS Je pense ne pas avoir failli à ma tâche en travaillant au CNRS, et demande la possibilité de continuer mon travail dans la tranquillité.

Le 10/01/2013 10:42, Pierre Evesque a écrit :

Bonjour Madame,

Permettez-moi de m'expliquer par écrit puisque vous refusez les explications orales.

Hier je vous ai demandé clairement ce que j'ai exprimé par oral puis confirmé par écrit à M. Grésik.

Vous avez refusé de me répondre clairement, sauf sur le point de l'arrivée de la lettre du Dr Sander, qui vous est arrivée, je crois, via la DR5 début novembre (merci de me le préciser/ confirmer).

Par ailleurs, lorsque vous m'avez passé M. Grésik, celui-ci m'a dit (il me semble) que mon dossier ne contenait pas d'autre lettre.

Entre autre pas celle du médiateur.

Si vous avez compris autre chose, merci de ne pas en tenir compte.

J'attends la réponse écrite rapidement de M. Grésik sur l'ensemble de mes questions.

La lettre du Dr Sander semble assez pressante, et je ne comprends pas qu'elle n'ait pu arriver au Dr Vignalou avant le départ du Docteur Sander, et traitée en conséquence.

C'est pourquoi aussi, je pense que le délai est dépassé de fait et que la procédure doit être réexaminée.

Bien cordialement

Pierre Evesque

Le 10/01/2013 08:10, Pierre Evesque a écrit :

Rebonjour,

Merci de me répondre rapidement comme M. Grésik me l'a promis hier, et de me dire aussi pourquoi la lettre du Dr Sander a mis deux mois à arriver à votre service, et pourquoi la lettre de la médiatrice CNRS n'est pas dans le dossier.

bien cordialement

Pierre Evesque

Bonjour,

Comme me l'a demandé votre chef de service, voici les questions que je me pose au sujet de votre demande, et auxquelles il se propose de me répondre rapidement.

Elles sont écrites sous forme d'une lettre RAR au président du comité médical

Par ailleurs, j'aimerais avoir toutes les pièces à votre disposition que je pourrai avoir besoin.

J'aimerais enfin que l'administration applique les mêmes conseils de prudence dans les deux sens (à charge et à décharge).

Merci de lui transmettre rapidement ce courriel et les deux lettres jointes.

bien cordialement

Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

Reçu le 31/12/2012 du Dr Choffé

Service de médecine de prévention
Docteur Evelyne SANDER
e-mail : evelyne.sander@dr5.cnrs.fr
N° ADELI 921218012
Identifiant RPPS : 10002082575

Tel : 01 45 07 51 28
Fax : 01 45 07 58 21

Lettre du Dr Sander au comité médical,
jointe à la lère déclaration de harcèlement (du 10/1/2013)

Meudon, le 05 septembre 2012

Monsieur le Docteur VIGNALOU
Président du Comité Médical du CNRS



Objet : état de santé de Monsieur Pierre EVESQUE

Monsieur le Président,

Cher confrère,

Alertée par son entourage professionnel à plusieurs reprises, je vous sou mets la situation de Monsieur Pierre EVESQUE, 60 ans, chercheur au Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux à l'Ecole Centrale de Paris.

Depuis plusieurs années, ce DR à la thématique insolite de la « Physique du désordre » se plaint d'un manque de reconnaissance scientifique par ses pairs pour ses travaux de recherche et ses prétendues découvertes intéressantes. Il va jusqu'à déplorer le manque de déontologie scientifique tant dans le quotidien du laboratoire qu'en général dans le milieu scientifique français..... et à solliciter la médiatrice du CNRS, Madame Maïté ARMENGAUD, pour un soutien dans sa quête de justice scientifique.

En tant que médecin, il m'est difficile de séparer le vrai du faux sur un plan purement intellectuel.

Vu en visite médicale à plusieurs reprises, il semble avoir du mal dans l'appréciation de la réalité et des faits. J'ai eu parfois l'impression d'idées délirantes de persécution qui s'imposaient par intermittence rendant le dialogue et le raisonnement difficiles. L'émotionnel paraissant prendre le dessus sur le rationnel, il se laisse emporter facilement sans raison.

Ces troubles surviennent dans le contexte d'antécédents d'AVC (territoire sylvien G) en 2009 consécutifs à la pose d'un stent coronarien. Il persiste certaines difficultés dans l'élocution, variables dans le temps et selon l'état émotionnel.

Le bilan cardiologique pour Mr EVESQUE avec test et scintigraphie à l'effort de septembre 2011 serait satisfaisant. Sur le plan neurologique, il continue un suivi avec un spécialiste, notamment par rapport aux troubles du langage. L'ischémie cérébrale n'aurait pas altéré ses capacités cognitives...

Comme vous le lirez dans le courrier ci-joint, Madame Maïté ARMENGAUD, médiatrice du CNRS, fait état des perturbations engendrées par les comportements et attitudes de Monsieur EVESQUE, telles qu'elles les a ressenties et apprises, tant sur le plan relationnel que professionnel.

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous aider au travers d'une expertise médicale à déterminer dans quelle mesure Monsieur EVESQUE est apte ou pas au travail dans son laboratoire.

Restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher confrère, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Délégation
Ile-de-France Ouest & Nord

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Sujet: Fwd: confirmation de harcèlement

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 15/01/2013 09:10

Pour : pier.evesque@gmail.com, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>

Même texte envoyé en Lrar aux Délégs Reg, au Secrét. Gén., au Président

----- Message original -----

Sujet:confirmation de harcèlement

Date :Tue, 15 Jan 2013 09:08:34 +0100

De :Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Pour :delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>, Secretariat Presidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>, xavier.inglebert@cnrs-dir.fr, Alain.fuchs@cnrs-dir.fr, secretariat-dgdr@cnrs-dir.fr

Monsieur le Délégué, le 15/1/2013, lettre RAR

Comme je vous l'ai dit par plusieurs e-mails ces derniers jours, je tiens à vous alerter parce que je subis de la part des autorités administratives différents refus, qui pour moi s'assimile à du harcèlement vertical: refus de dialogue, refus de signature, refus de pièces administratives, refus de noter mes remarques au conseil du laboratoire... Tout ceci me pèse et accroît mon travail pour rien....

Les questions administratives prennent beaucoup trop le pas sur la science dans la vie du chercheur, et l'administration use de ces méthodes, contraintes,... pour contraindre les prises de décision réelles de façon abusive et incompatible avec la charte européenne de la recherche.

J'ai du faire appel récemment à la CADA pour obtenir certains renseignements de mon directeur de laboratoire et au conseil de l'ordre des médecins pour connaître mes droits et essayer de les faire respecter.

Pour donner quelques exemples récents:

Que connaît mon directeur de laboratoire de la physique des milieux granulaires dans le domaine spatial. Il se permet de juger à l'emporte pièce, à refuser que je m'intéresse au broyage dans ces conditions spatiales (bien que ce soit très probablement un sujet porteur futur, et que le CNES m'encourage à le faire). C'est pourtant ce qu'il a fait, et le Délégué a refusé sa signature aussi. On m'empêche de travailler.

Que peut connaître mon directeur de laboratoire des problèmes de concassage sur terre. Pourquoi se permet-il de refuser un accord de confidentialité sur ce sujet avec FCB? Puis pourquoi refuse-t-il une thèse et le thésard sur ce sujet, quand j'ai une proposition ferme de contrat (FCB) de 100.000€ plus bourse de thèse et que le travail expérimental sera à la charge de la compagnie.... Pourquoi embauche-t-il le thésard sur un autre sujet

De même, ce directeur refuse de consigner mes remarques dans les Conseils de Laboratoires, et refuse d'y noter certains faits (cahier du nouvel arrivant n'existe plus depuis Octobre 2012 ; il était très dépassé); il refuse que je donne mon opinion dès qu'on veut parler déontologie, il pratique l'existence de conseil subsidiaire, sans règle précise d'appartenance ni de gestion (pas de pv) .

Ci-joint par exemple le commentaire que ce directeur à consigner dans le pv du conseil de laboratoire du 3/9/2012.:

V) Consultation du CL au sujet des interventions de Pierre Evesque au CL

Pierre Evesque quitte la salle.

Après un tour de table et des discussions, il s'avère que Pierre Evesque a des soucis à se contrôler et notamment à contrôler son ton de parole, son langage et son agressivité. Le Conseil estime que bien que la présence de Pierre en son sein présente un certain intérêt, elle génère clairement un dysfonctionnement du conseil. Le conseil demande donc à Pierre de trouver une solution responsable pour mettre fin à ce dysfonctionnement qu'il génère.

Il est prévu que le directeur fixe un rendez-vous à Pierre pour évoquer ce constat et avis du CL et recueillir ses premières réactions et une éventuelle proposition de solution. Il est également prévu de prévenir les instances concernées de cette

discussion en envoyant notamment le compte-rendu définitif du CL de ce jour.

Fin de la séance à 17h40 (Environ 1h30, ont été consacrées au point V de l'Ordj).

Où est mon droit de défense ? Et personne n'a fait aucune remarque. Ce n'est pas digne d'un **laboratoire travaillant correctement**

Autres exemples :

J'ai demandé l'aide de la médecine du travail en Août et Septembre ; Le Dr Sander démissionne. 2 mois après je retrouve une lettre du Dr Sander au Dr Vignalou qui alerte le Dr Vignalou sur ce sujet. Pourquoi est-elle passée par l'administration pour arriver au comité médical ? Pourquoi n'ai-je pas été entendu avant, quand le Dr Sander était encore là. Pourquoi la chaîne du secret médical a été rompue ?

Je demande un autre médecin de prévention, je vois le Dr Evrard (26/10/2012), qui ne cesse de me dire qu'il n'est pas mon médecin et me refuse mon dossier médical.

Ce dossier médical ne contient ni la lettre du Dr Sander (5/9/2012) , ni la lettre du médiateur, qui doit l'accompagner, ni une bonne partie de mes mails. Le Dr Evrard ne me parle pas de ces lettres. Il semble avoir évité de noter les arrangements que je lui avais déclaré avec le Dr Sander pour la gestion d'un technicien.

J'ai du faire appel récemment au Conseil de l'ordre pour connaître mes droits, et essayer de les faire respecter.

J'ai eu hier une réponse partielle de M Grésik, qui ne me satisfait pas.

Encore d'autres exemples :

Ceci s'ajoute au fait que les autorités scientifiques se refusent à évaluer mon travail scientifique, à cause de "l'existence de certaines règles administratives", qui forcent les commissions à se fonder sur des on-dits, des rapports et des articles de revues, sans jamais les vérifier, et vérifier la véracité des résultats. Ces évaluateurs n'évaluent donc pas réellement la valeur de ce qu'ils comptent, ne vérifient pas la qualité propre du travail.....

J'ai fait une liste des tracasseries administratives que j'ai supportées au cours de ces dernières années, par lettre RAR à la commission 5 (21/12/2012) en réponse à mon évaluation.

Ceci est lassant quand on cherche, comme tout chercheur devrait le faire, à faire un travail sur le long terme, basé sur des faits réels, sur des résultats réels, dignes d'être confortés par les travaux ultérieurs.

L'activité scientifique obéit à des règles de déontologie, rappelées entre autre par la charte européenne de la recherche. Cette charte refuse de telles pratiques. Cette charte a été signée par le CNRS.

J'ai donc cherché à me renseigner auprès du CNRS des organes susceptibles de faire respecter la déontologie scientifique. Je n'ai pas eu de réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

PS Je me permets de rajouter à cet envoi
copie de la lettre de juillet au Président du CNRS,
réponse à mon évaluation par la commission (Dec 2012)
copie de la lettre du Dr Sander,
copie de mon e-mail du 10/1/2013

Poudres & Grains 20, 52-69 (2012)

Copie à M. Alain Fuchs, président du CNRS, 3-5 rue Michel ange, 75016 Paris
au Secrétaire Général Xavier Inglebert,

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

—Pièces jointes :—

Lrar-Sect5_21_12_12.pdf		169 Ko
Lrar-CNRSjuillet12.pdf		110 Ko
PG20_4_pairs-R.pdf		261 Ko
L-ComMed-Sander_1.pdf	voir pp précédentes	108 Ko
harcèlél_10_1_13.pdf	voir pp précédentes	77.0 Ko

Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 21 Décembre 2012

Monsieur le Président de la Section 5
Section 5
CNRS
3-5 rue Michel-Ange
F- 75994 PARIS cedex 16

Lettre RAR

Monsieur le Président,

Comme je vous l'ai mis dans mon droit de réponse internet, je tiens à réagir à mon évaluation 2012 de la section sur mon travail à 2.5 ans.

Mes commentaires sont longs et nécessitent plus d'1 page.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

TSVP.

Réponse à commission 5 sur l'évaluation de mon rapport à 2.5ans 2012 (p2 à 12):

J'ai trouvé dans mon évaluation quelques erreurs ou imprécisions que j'aimerais précisées (point A). A ce stade de ma carrière j'aimerais aussi donner quelques impressions sur le fonctionnement des évaluations et leur imprécisions (point B). Je terminerai par un échange de mails (20/12/2012) avec le Délégué Régional, pour essayer de passer une commande que le directeur de l'unité ne voulait pas signer depuis 1 mois. J'ai essuyé son refus de signature. J'ai été aussi sanctionné par mon directeur qui a émis le jour même un avis négatif sur ma fiche CRAC. Cette fiche CRAC était prête pour l'annotation du directeur depuis le 16/Nov. et il attendait pour la signer pour faire pression sur moi. A croire que mon comportement est illégale ou pour le moins anti-déontologique.

A) Quelques remarques faites par la commission, que je réfute:

1) à propos du Pt n°2 (Alinéa 4), à la fin, il est dit: Cependant, au dire de P. Evesque, cette étude est actuellement à l'arrêt.

Réponse et précision: ce travail **pour moi** est effectivement à l'arrêt, car je veux privilégier mon travail sur les milieux granulaires. Il (ce travail sur l'impact des vibrations sur les milieux fluides) a été un de mes principaux soucis dans les années 1994-2002, grâce aux collaborations avec V. Kozlov et D.Lyubimov, qui m'ont appris beaucoup. (Ce thème est très connu en Russie, et leur façon de l'appréhender m'a semblé et me semble toujours correct). J'ai ainsi été surpris de pouvoir être très efficace dans ce domaine, dans l'interprétation des expériences de fluide critique sous vibration obtenues avec MiniTexus 7, car je voyais des phénomènes que j'avais déjà observé et étudié avec V. Kozlov; et j'en ai fait profiter mes collègues D. Beysens et Y.Garrabos; je'ai poussé à la collaboration via le 1^{er} Topical Team Vibration (2000-2004) et ai été heureux de sa poursuite et du développement d'autres thèmes de fluidique (convection/diffusion induite...). Mes collaborations personnels avec V. Kozlov se sont arrêtés naturellement vers 2004 lorsque je me suis aperçu que notre activité commune se réduisait de façon spontanée.

Mais de nombreuses collaborations avec l'école russe continue sur ce sujet, soit directement avec D. Beysens et Y. Garrabos pour les fluides critiques, soit via Valentina Shevtsova de ULB sur les problèmes de diffusion stimulée et autres effets..... Ces groupes de travail sont actifs et fonctionnent correctement. Je ne sais ce que je pourrai apporter de plus.

Ainsi ce thème m'intéresse fortement et j'accepte évidemment toujours d'y participer.

2) Alinea 5: P. Evesque évoque de nombreuses difficultés avec sa hiérarchie et un mal vivre qu'accentuent des soucis de santé.

Réponse:

(a) J'évoque un refus d'appliquer la déontologie scientifique. Ce refus crée de nombreuses perturbations de gestion administrative, qui sont contraires à un fonctionnement correct du laboratoire. Je constate dans le rapport un mensonge par

omission dans mon évaluation par la commission de ne pas dire cela; ces points sont clairement dits dans mon rapport.

(b) J'évoque des soucis de santé passés dans mon rapport à 2.5ans, c'est vrai, mais pas de la manière que l'évaluation les faits ressortir: ces ex-soucis ont surtout été une aide pour moi dans mon travail de chercheur, car j'ai bénéficié d'un suivi thérapeutique constant qui me permet d'améliorer mon discours oral, de pouvoir assurer aussi le cnrs que je suis en bonne santé mentale, malgré les attaques psychologiques constantes de l'administration... Les médecins m'ont aussi assurés un soutien psychologique nécessaire et normal, qui m'était refusé par mon administration.

Ce point est fait dans mon dossier médical de prévention; j'ai rapporté un certain nombre de points au fonctionnaire de défense, au médiateur... Donc j'ai eu heureusement des ennuis de santé qui m'ont permis de faire mon métier correctement malgré les difficultés. Je pense que j'ai bénéficié de conditions très rares et très favorables qui ont permis de palier la carence de gestion de l'administration.

Je constate que l'évaluation de la commission 5 nie (ou cherche à contredire) ce point de mon rapport. Je défends et confirme pourtant le même point de vue dans mon précédent rapport CNRS (2009-2011). En conclusion, je maintiens et précise que la relation avec mes thérapeutes m'a permis de gérer le harcèlement systématique, et que mes problèmes de santé n'ont donc pas été une cause de malaise ou de mal-être. C'est probablement eux qui m'ont permis de progresser et de faire correctement mon travail.

3) Alinéa 5: passage sur la déontologie:

Réponse: Que je sache, il n'est pas interdit à la section 5 de faire une évaluation scientifique des travaux par elle-même; cela est même encouragé par l'académie. Qu'attend-elle pour le faire? Je constate simplement que la section 5 de 2012 ne l'envisage même pas.

Si on analyse mes rapports, je constate que cette tactique est la même chaque année (refus d'expertiser Poudres & Grains réellement, en direct, depuis 15 ans) (voir mon rapport CNRS à 2ans 2009-2011). Les comités scientifiques successifs se refusent de dire les erreurs qui sont écrites non seulement dans Poudres et Grains mais aussi dans les autres revues.

Ainsi la section refuse d'aider les scientifiques à améliorer les processus éditoriaux classiques, ne serait qu'en mentionnant explicitement les erreurs qui se trouvent dans la littérature. C'est inconcevable. Il faut peut être aussi rappeler qu'en tant que professionnels, la loi considère que nous les chercheurs n'avons pas à être protégés par la législation, que nous devons donc nous tenir au courant des nouveautés, qu'elles soient publiées à un endroit ou à un autre. Ceci devrait être médité par l'administration de la recherche et par les chercheurs eux-mêmes (En plus, je donne à la fin de cette réponse un exemple concret où l'administration utilise d'ailleurs l'argumentation inverse contre un chercheur pour le rendre coupable d'une faute dont elle s'absout elle-même, ce qui devient totalement anormal).

Il est remarquable que dans le cadre de l'édition la censure est plutôt mal venue, sauf dans la recherche scientifique. Mais qu'est-ce qu'une publication scientifique de recherche sinon une oeuvre qui débat d'un problème non résolu, ou mal posé.... Il serait

fou de considérer que ces oeuvres sont toutes justes et sans contradictions.... Mais cela n'a pas l'air d'inquiéter les comités.

B) Conclusion et quelques impressions supplémentaires:

Pour conclure, j'aimerais rassurer la commission: ma relation avec mes thérapeutes m'a réellement permis de gérer le harcèlement systématique que je subissais aux moments les plus forts. Et mes problèmes de santé n'ont donc pas été une cause de malaise ou de mal-être, bien au contraire.

Le refus systématique des commissions d'évaluer le travail sérieusement sans passer par des oui-dire du style taux de citations, taux de publication dans des systèmes ad hoc..., montre le désintérêt des systèmes experts pour leur capacité d'expertise réelle. Ce mauvais exemple, promu au plus haut niveau comme un label de qualité, pousse tout le monde à mal faire. Les commissions creusent ainsi le gouffre qui enterrera la science.

Je ne peux accepter cela.

Enfin les commissions ont une mémoire qui ne permet pas de mesurer l'inconsistance de leurs décisions et la nécessité d'une réforme profonde.

Je terminerai ce rapport sur quelques jugements de valeur qui illustrent à mon avis ce dernier point:

i) **Passage CR2-CR1:** Ce rapport (2012) me rappelle celui que la commission 13 m'avait envoyé sous forme de lettre lors de mon passage CR2-CR1 en 1983. A l'époque j'étais en manque de publication, travaillant fortement à mon nouveau sujet de thèse depuis 81 (piégeage et transport dans le naphthalène H₈ dans des cristaux de naphthalène D₈). J'y travaillais assez seul depuis plus 1 an ou 2 (mon directeur de thèse, J.Duran, étant parti dirigé un labo à Jussieu). J'avais déjà les résultats expérimentaux dépouillés dont il avait fallu trouver l'interprétation. J'avais parcouru le monde pour cela, mais l'interprétation est venue d'un seul lieu (l'ESPCI) grâce à la mise en relation de différents travaux qui semblaient de nature différente via un catalyseur (de Gennes) et des figures hors normes (Alexander et Orbach). Lors de cette commission j'avais réalisé le plus gros du travail et avais soumis un article dans une revue (J de Physique), mais celui-ci n'était pas encore accepté. Le jour même de la commission Romestain (mon rapporteur) m'avait demandé si mon article (qu'il avait) était accepté... puis j'ai reçu cette lettre de la commission me disant que mon passage CR1 était accepté, mais avec beaucoup de réticence et qu'il fallait que j'informe la commission de l'acceptation de mon article dès qu'il sera accepté.

Pour un chercheur qui connaît la valeur et le potentiel de son travail, une telle lettre est un aveu d'incompétence et d'inefficacité patentes des structures. Pour quelqu'un qui se cherche sans référence, cela a probablement une valeur, mais il ferait mieux d'arrêter.

En plus aucune aide de la communauté n'était prévue pour aider à faire passer l'article....

ii) **Lors du concours CR1 - DR2 de 1989** (section 07),

L'avis du Rapporteur a été le suivant:

Pierre EVESQUE, 37 ans, CRI. Carrière à Paris (E.S.P. C.I. puis Université P. et M. Curie) interrompue par une année passée à Los Angeles(UCLA). Voilà ce qu'en dit De Gennes :

P. Evesque a débuté par des recherches sur des propriétés optiques d'impuretés couplées dans des solides. Ceci l'a amené à réfléchir sur divers problèmes de diffusion et de transport dans des solutions fractales: sa thèse, écrite avant que ce sujet ne soit devenu à la mode, a été un travail de pionnier. Plus récemment il a lancé une action tout à fait nouvelle de mécanique des fondus; avec J. Rajchenbach, ils ont fait plusieurs découvertes remarquables sur les instabilités de fondus en vibration. Ici encore Evesque est un pionnier. Depuis quelques mois, après les publications de ce groupe l'activité internationale croît très vite.

Evesque est un animateur exceptionnel avec une excellente culture théorique, et un sens des expériences simples et légères. Pour les secteurs de la physique de la matière condensée que je parviens à suivre, je le classerais en tête des expérimentateurs de sa génération.

L'oeuvre d'Evesque se distingue par le fait qu'elle touche à la théorie comme à l'expérience; et aussi par sa grande diversité : 1) débuts dans les semi-conducteurs, avec une motivation (recherche d'un matériau laser avec certaines propriétés) qui n'est pas toujours aussi évidente dans la recherche sur les semi-conducteurs. 2) diffusion d'excitations. 3) fractals. 4) étude théorique de la technique expérimentale du réseau transitoire (il s'agit de réseaux d'excitations engendrés par irradiation par 2 faisceaux lumineux formant interférences). 5) physique du tas de sable

Notoriété internationale : 13 mentions au citation index de 1987. Plusieurs conférences invitées depuis 1985.

Articles de vulgarisation et de synthèse, d'une clarté remarquable.

La physique du tas de sable n'est pas sans embûches inattendues. L'une des découvertes mentionnées par De Gennes est probablement celle-ci : si on met du sable dans une boîte plate verticale et qu'on la fait vibrer verticalement, il se forme au delà d'une certaine amplitude un courant de convection; les grains de sable grimpent le long d'une des parois verticales, de sorte que la surface du sable se met en pente; les grains de sable qui dévalent cette pente ferment le circuit de convection. P.E. indique que cette "découverte" a fait l'objet de 2 publications dont une Physical Review Letter, donc les arbitres passent pour être infaillibles.

Malheureusement, ni P. Evesque, ni l'arbitre ne semblent avoir eu connaissance du Numero de septembre 1982 de Scientific American : il y était expliqué dans la rubrique The amateur scientist comment on peut réaliser une instabilité de convection analogue (avec, il est vrai, des conditions aux limites différentes et des formes un peu différentes). Une théorie phénoménologique de ce phénomène qui semble avoir été découvert par Faraday en 1831 a été ébauchée par Savage (J. Fluid Mech. 194, 457, 1988). P. Evesque est l'un des plus jeunes candidats au recrutement comme DR2. Il deviendra l'un des meilleurs dans peu d'années, dès qu'auront été élucidées les répercussions que peut avoir sur son programme de recherches la mésaventure évoquée plus haut.

Que dire de ces 2 avis. Ils sont forts et abrutissants. La lettre de De Gennes est trop forte évidemment; de plus je n'ai jamais eu envie d'être un gestionnaire de masse ; c'est trop dangereux vis-à-vis des autres. Et je suis très distrait, je préfère aussi laisser de la liberté aux autres pour profiter de leur savoir et de leur capacité. C'est important quand on aborde l'inconnu, donc pour la gestion de la recherche.

Je crois que de Gennes a été surpris que je fasse un saut si grand de sujet et de technique, seul de moi-même, sans en avoir parlé avec d'autres. (Au téléphone, il m'avait aiguillé sur Guyon pour parler de ce thème, et l'avait regretté quand 6 mois ou 1 an après, J.Rajchenbach et moi on lui fournissait deux articles). En fait d'autres physiciens (Behringer, Naggel, Rajchenbach, Fauve,...) ont fait le même saut au même moment; et le

thème a grossi très vite compte tenu de la facilité de publier. Mais j'ai été le seul à faire mon parcours vers la "mécanique"; les autres n'avaient probablement pas la volonté de parfaire leur éducation et d'étudier la réalité des phénomènes; ils espéraient seulement pouvoir utiliser leur savoir et compétence initiaux dans un autre domaine, connexe, dont ils ont souvent méconnu la différence, la difficulté et la complexité. D'où de nombreuses thématiques stériles et des contretemps (modèle BTW et taille des avalanches; propagation des contraintes par "chaînes de forces", concept de "fragilité et de jamming. Ou en d'autres termes: mécanique du tas et des avalanches et problèmes de fluctuations critiques de taille et des contraintes; "propagation du son dans un tas"; lien entre "verre et tas de sable" à travers l' "universalité" vue comme un principe déifié; Problème du "parking".

Il est remarquable que ce problème du parking est probablement le seul applicable au tas de sable. Il faut dire qu'il a été inventé pour l'occasion. J'ai été l'un des premiers à l'utiliser le concept et les résultats pour comprendre les données de mécanique des sols (Poudres & Grains ns1).

En ce qui concerne l'évaluation de J.Villain, je dois reconnaître ma méconnaissance initiale du sujet. Mais j'ai essayé de combler cette méconnaissance en allant visiter Savage, Jenkins, Brennen... dès les premières années, en organisant le 1^{er} Powders & Grains, et en faisant des stages dans des labo de mécanique puis en m'y installant. L'inconnu est source d'embûche. Le problème n'est pas de tomber, c'est quasi inévitable, mais de ne pas s'enliser, et de ne pas enliser les autres avec soi.

Malheureusement, les problèmes de tas de sable ont permis l'enlissement de certains, et ce malgré le fait que ces problèmes n'étaient pas si nouveaux. Et comme le dit Villain, la sauvegarde peu venir des articles de vulgarisation ou non scientifique! Pourrait-on y voir une apologie avant l'heure de Poudres & Grains. Pas sur, même si Villain a finalement aussi tenté le diable en publiant dans ce journal (2012).

Dans son évaluation, Villain pose le problème des conditions aux limites, pour l'article de *Scientific American*; Il semble pourtant le diminuer. Or c'est un point capital dans tout problème de mécanique. Et il aurait du relativiser plus ses conclusions.

L'article de Savage (J. Fluid Mech. 194, 457, 1988) est probablement partiellement faux ou incomplet. Des convections ont été observées en régime statiques aussi, ces convections montrent une évolution cohérente; elles peuvent être lié à des collisions et des chocs locaux ou à des évolutions lentes et périodiques des conditions aux limites. Quand un tas est en lévitation ou en chute libre, les poussées résiduelles dominent la dynamique, le passage l'air peut le mettre en mouvement.

Le fait que l'on ne sache toujours pas quelles conditions aux limites appliquées à un gaz granulaire montre (quoique dit la "communauté scientifique) monte la difficulté du problème et de sa solution.

Le problème de ces évaluations, est lié à l'existence de lobby. On ne pourra rien faire tend qu'on acceptera cet état de fait et qu'on ne voudra pas limiter leur pouvoir.

iii) concours CR1-DR2 de 1991

J'étais classé par la commission 5 dans le concours CR2-DR2 ; j'ai été exclu du concours parce que j'étais dans un laboratoire de mécanique, par décision du Département de physique; ceci s'est passé à l'intérieur du concours, et est donc interdit par les textes administratifs. Je suis passé l'année suivante, probablement en partie grâce à de Gennes.

iv) **Dans mon rapport à 2ans 2010**, je donne un certains nombre d'échange de courrier avec le comité national qui montrent une incompréhension partiel et partial des commissions.

v) Dans mon dossier CNRS, une lettre de M.Frémond semble m'accuser de ne pas avoir été présent au laboratoire LMGC. Il suffisait de demander MM. Tran, Vandamme, ... ou Porion, s'ils m'y ont vu; et mes nombreux appels téléphoniques avec l'Angleterre en ont été témoins.

Pour conclure, la difficulté du sujet "tas de sable" provient probablement de la stabilité du concept et de sa mécanique: on a beau le déformer, le transformer il redevient identique ou presque identique à lui-même à l'état statique. Et tout le monde peut jouer avec, l'utiliser, même les plus jeunes, sans risquer de mourir, d'y perdre son latin . Mais que veut dire identique ou presque identique. C'est là qu'arrive le physicien. Comment caractériser les différences? Et ce de façon pas trop compliquée pour pouvoir prédire l'évolution du système? Rien que le tenseur d'élasticité complet à trop de paramètres (27 composantes) à déterminer pour être réellement utilisable dans les cas particuliers pratiques. C'est beaucoup trop. Si en plus on biaise les résultats, ou qu'on les fabrique....

Je ne suis pas un leader, dans le sens où je n'aime pas être à la tête d'un bateau ivre, mais je suis quelqu'un qui essaye de se critiquer, qui laisse les autres le critiquer et qui est indépendant. J'aime réellement cette liberté.

Est-ce pour cela que je n'ai pas eu besoin de faire appel à des fonds dédiés du CNRS? Probablement pas, c'est que je savais que je n'en obtiendrai probablement pas, et que je préfère trouver des sources plus faciles. Mes collègues l'on compris et cherche à en profiter, ou à limiter comparaisons.

M. Biarez me disait "regarder la qualité de vos ennemis, vous saurez ce que vous valez". Je lui laisse la conclusion.

Quand en plus se greffent des problèmes de dysfonctionnement administratif, c'est le bouquet.

C) Echange de Mails pour faire signer une commande passer sur des crédits propres à mon contrat spatial

A lire dans le sens 3, 3bis, 2, 1 pour respecter la chronologie.

1) Ma Réponse du 20/12/2012 , PM:

Monsieur le Délégué,

Merci de votre réponse rapide et sans équivoque.

Croyez-moi je fais sereinement mon travail dans la mesure où l'administration m'en donne les moyens.

Vous m'indiquez aussi que votre réponse est concertée et en cohérence, non seulement avec M. BenDhia, mais aussi avec les autorités supérieures de mon laboratoire, c'est-à-dire probablement le Directeur de l'ECP et Présidence du CNRS.

J'en prends bonne note. Ceci est d'ailleurs normal compte tenu que je leur ai fait souvent copie de mes e-mails et lettres.

J'en conclus que le laisser-aller dans la gestion et le dysfonctionnement que j'observe n'est pas le fait de mon directeur, mais bien celui des tutelles.

J'en suis heureux, et je constate aussi de lui renouveler mon amitié à chaque courrier et courriel.

Il faut donc interpréter à chaque fois les tracasseries administratives que je subis comme étant réellement programmée par le haut de la hiérarchie.

Dans ses conditions, pouvez-vous me dire

- i) si l'absence de médecin de prévention était programmée, comme vous me le laissez croire,
- ii) que le refus de fournir mon dossier médical dans la semaine de la demande est plus qu'un abus de pouvoir illégitime?
- iii) que l'oubli de M.BenDhia de vous transmettre ma demande est concerté?
- iv) que le non-respect des agendas de l'ordre du jour est voulu?
- v) que la rédaction "bizarre" des pv des CL a été approuvée et stimulée par l'administration, pour ne pas pouvoir servir de référence à des audits sérieux?
- vi) que sciemment vous avez renvoyé à M.BenDhia ma demande de copie de la convention ECP-CNRS que je vous avais envoyé?
- vii) Et que sciemment il n'y a pas répondu?
- viii) Est-ce réellement sous le couvert de la présidence du CNRS que tout cela a été fait, et avec l'accord du directeur de l'ECP?
- ix) Est-ce aussi la même chose pour les problèmes de facturation de mi-lourds notés au pv du CL?
- x) la récente nomination à la tête du nouveau CR est-elle reliée à ce dernier refus, et au refus de transparence dans la discussion du CL?
- xi) Pourquoi me faire convoquer par un psychiatre?

Comment le CNRS a-t-il compris l'appui récent de la CADA a mes requêtes légitimes? A-t-il obtempéré parce qu'il ne pouvait pas faire autrement? N'a-t-il pas compris que sa position est un abus de pouvoir?

Si tout cela est vrai, comme vous me laissez le croire, vous comprendrez pourquoi je tiens à attirer l'attention de mes tutelles scientifiques, de la médecine du travail, et des syndicats sur un vrai dysfonctionnement généralisé et une perte de conscience du sens commun.

Pour ma part, je fais conscience à mon raisonnement scientifique, je confronte mes résultats théoriques aux faits réels pour me faire une idée sérieuse. En plus, j'essaye toujours que ma pensée et mes actions soient en cohérence, et en cohérence avec les valeurs que je défends.

bien respectueusement
Pierre Evesque

2) Le 20/12/2012 10:43, TRAIMOND Gilles a écrit :

Monsieur EVESQUE,

J'accuse réception de votre courrier par lequel vous sollicitez de ma part la signature d'un bon de commande.

Je crois utile de vous rappeler le rôle du Directeur de laboratoire, qui a été choisi, après consultation des personnels, par les directions scientifiques des deux tutelles de l'unité à laquelle vous appartenez.

Au sein du laboratoire, il doit en piloter la politique scientifique, en assumer la gestion financière, et se trouve être le supérieur hiérarchique de ses membres. Il a ainsi toute latitude pour valider ou non tout projet de recherche ou contrat de collaboration proposé. Il est responsable devant les tutelles du budget global de son unité, tant en subvention d'Etat qu'en ressources propres. A ces fins, il est délégué d'une compétence du Président du CNRS comme personne responsable des marchés, et de la signature du Délégué régional comme ordonnateur secondaire. Il doit dans ce cadre apprécier l'opportunité de toutes les dépenses et ressources du laboratoire.

En l'espèce, Hachmi Ben-Dhia, dispose, outre d'une pleine légitimité dans ses fonctions de Directeur, de la confiance totale et entière des tutelles scientifiques de MSSMat, et de la mienne en tant que gestionnaire.

Il est donc inenvisageable pour moi de répondre favorablement à votre demande.

Je vous encourage dans le même temps à exercer plus sereinement et de manière plus constructive votre activité de chercheur au sein de MSSMat; Les incessants courriels dont vous êtes quotidiennement l'auteur tendant systématiquement à contester le rôle ou l'autorité de votre Directeur ou à perturber le fonctionnement de votre unité et de ses instances de dialogue, montrent que ce n'est aujourd'hui pas le cas.

Je fais confiance à votre sens des responsabilités.

Nord
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 52 32
P. 06 77 29 87 83
<http://www.dr5.cnrs.fr>

3) lettre sous couvert, 20 Décembre 2012

Monsieur le Délégué Régional,

Je vous prie de trouver ci-joint une commande de matériel pour l'étude du concassage et du broyage. J'en ai besoin pour préparer de nouvelles expériences pour mon travail en microgravité.

Vous savez que ce contrat est pluriannuel, et qu'il est subordonné à des programmes spatiaux bien définis et programmés. Ce contrat est donc toujours actif.

Je ne sais pourquoi le directeur de mon labo refuse de le signer, puisque je lui ai donné les explications nécessaires et qu'il ne m'a pas demandé de compléments d'information.

Je vous joins le résumé des explications que j'ai fournies le 3/1.

Merci de signer la commande et de l'envoyer; cette commande est importante pour la suite de mon programme de recherche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Régional, à l'expression de ma haute considération.

Pierre Evesque

PS 1: extrait du Mail du 3/12/2012 à 12h/29 (que vous avez eu en copie)

En résumé, pour l'achat de broyeur....,

- (i) l'achat présent de ce matériel ne se place pas dans le cadre de la futur thèse FCB, puisque cette thèse et les data associés seront fournis par FCB;
 - (ii) il ne correspond pas non plus à la demande d'achat mi-lourd faite au CNRS (cette dernière permettra au besoin de compléter le matériel du labo).
 - (iii) C'est par contre une nécessité pour que je puisse appréhender les problèmes de broyages en fonction de la gravité.
- Par contre je peux t'assurer que je n'en ai pas besoin pour un usage personnel.

PS2: j'ai eu du mal à envoyer ce mail le 3/12 par le serveur ECP.

3bis) -----Message d'origine-----

Envoyé : jeudi 20 décembre 2012 09:38

De : Pierre Evesque [<mailto:pierre.evesque@ecp.fr>]

À : Hachmi Ben Dhia; DR05-Liste DEL Delege

Cc : Nathalie Langlet; DR05-Liste DEL Secrétariat; Armengaud Maite; LAGOUTTE Marie-Christine; Jean-Noël ROUZAUD

Objet : Lettre sous couvert: Commande LaboModerne- suite

Hachmi,

J'ai remis à Nathalie une lettre pour le délégué, à faire suivre sous ton couvert.

Elle concerne la commande du 19/11 au LaboModerne.

Merci donc de la faire suivre.

amicalement

Pierre

PS c'est mieux avec la commande et la lettre

Conclusion j'ai reçu le 21/12 l'accès à ma fiche CRAC 2012, que j'avais fini de compléter le 14/12 en ligne.

Avis du directeur de l'unité de recherche

Défavorable

Document établi le

- 14/11/2012 à CHATENAY MALABRY par Pierre EVESQUE
- 20/12/2012 à CHATENAY MALABRY par Hachmi BEN DHIA, directeur de l'unité UMR8579

Est-ce normal de se faire attaquer pour demander des arbitrages et essayer de faire son travail.

C'est encore un acte de harcèlement, un abus de pouvoir, et je pense que la position du Délégué est illégale. C'est la preuve que je suis la victime d'un dysfonctionnement majeur de l'administration du CNRS, et que couvrent toutes les instances du CNRS.

Enfin, j'ai appris que le dossier pour mon expertise médicale qu'avait envoyé le comité médical à mon médecin traitant n'avait pas été reçu par mon médecin.... J'ai donc demandé le 20/12 qu'il lui soit renvoyé en recommandé RAR.



ECOLE CENTRALE PARIS
LABORATOIRE DE MÉCANIQUE
SOLS, STRUCTURES et MATÉRIAUX



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Pierre EVESQUE
Directeur de Recherche CNRS

Châtenay, le 2 Juillet 2012

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 &
33 -(0)1 43 50 12 22
Fax : 33 (0)1 41 13 14 42
e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Monsieur le Président
CNRS
3-5 rue Michel Ange
75294 Paris cedex 05

Objet : Lettre RAR # 2C 053 583 2601 7

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint les copies des comptes-rendus du conseil des 23 Juin 2011 (D1) et Mars 2012 (D2) de mon laboratoire, et celui (D3) que j'ai établi pour la dernière réunion du 15 Juin 2012; j'y joins le règlement intérieur (D4) et le carnet du nouvel arrivant (D5).

Je ne sais comment vous demander conseil sur un certain laisser-aller du comportement de mon laboratoire, qui m'est préjudiciable. Il semblerait qu'on cherche à masquer l'existence de responsables des salles et d'instruments, définis dans le règlement intérieur (D4) et dans le carnet du nouvel arrivant (D5, p.9), pour les recréer sous une forme nouvelle, en niant l'ancienne (D3)... Il faut dire que ces derniers documents n'ont pas été remis à jour depuis longtemps.

Monsieur F. Douit avait fait plusieurs demande à cet effet au directeur du laboratoire, soit par mon intermédiaire (Janvier 2010) soit directement (2012), demande appuyée par moi-même, cf D2.

Il me paraît grave que des situations pareilles perdurent de façon répétitive. Nous en avons fait la remarque au médecin du travail à plusieurs reprises.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur le document D1 §4, montrant me semble-t-il une incohérence grave entre la sanction et les accusations, puis qu'on reconnaît l'existence d'une faute (achat d'un instrument semi-lourd sur fond dédié à un autre), mais que la sanction est quasi-inexistante, car elle consiste seulement à ne pas accorder l'achat d'une machine supplémentaire l'année suivante au sanctionné. Je ne vois pas comment ce jugement (i) peut stimuler une coopération saine interne entre les équipes du laboratoire, comment ce jugement (ii) peut amener à une meilleure pratique déontologique du groupe, comment il (iii) peut montrer un exemple pédagogique aux étudiants de notre laboratoire. Par ailleurs, comment être sur que ce chercheur ne puisse briguer la direction d'un laboratoire malgré ce qu'il a fait.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très respectueux et dévoués.

Pierre Evesque

A mes pairs:

Gaz granulaire et 2nd Principe de thermodynamique:

un gaz "dur", un gaz de combat, un gaz de débat manqué

P. Evesque

**Lab MSSMat, umr 8579 cnrs, Ecole Centrale Paris,
92295 Châtenay-Malabry, e-mail: pierre.evesque@ecp.fr**

Abstract :

This paper explains within simple arguments why the physics of granular gas has to be understood in a new way, different to the one proposed by P. Haff, and able to describe the energy delivered to it and dissipated by it. This requires to take into account the difference in the mean particle speed in the + and – ways of the excitation direction. These different means $V_+ (= \Sigma m v_+ / \Sigma m)$ and $V_- (= \Sigma m v_- / \Sigma m)$ exist mainly everywhere in the sample as shown in P&G17, 577 (2009) and P&G18, 1,(2010). In steady excitation, which imposes $(\Sigma m v_+ + \Sigma m v_-) = 0$, this generates the existence of a new force $|P^+| - |P^-|$, where $P^\pm (= m \Sigma v_\pm^2)$ are the mean kinetic pressures in the two \pm directions, due to the fact that the “pressures” P^\pm on the two sides of a fixed plane are different. This new force was not taken into account; it is due to the speed asymmetry, combined with a particle-particle restitution coefficient e smaller than 1. In the scientific literature, everything is treated as if one did want to deliver energy to the granular gas: the granular system at a local uniform temperature at the boundary, so that it cannot make any work (second principle of thermodynamics). It gets heat only from the boundary. If this was true, it would help mining excavation and treatment. This article tries to understand how we arrived there there.

Pacs # : 5.40 ; 45.70 ; 62.20 ; 83.70.Fn ; 45.35i ; 45.70.Mg; 83.80.fg ; 46.80.Ff ; 05.20.-y

En Français

1. Motivations

Certaines personnes aimeraient que je parte à la retraite, ou que je change de sujet. J'espère montrer par les résultats que j'expose ici, en continuité avec mes travaux antérieurs, que je raisonne scientifiquement. C'est pour défendre ces résultats et plus généralement la déontologie scientifique que j'ai pris depuis plusieurs années la parole sous une forme inhabituelle dans notre communauté.

Je persiste à penser qu'il est déraisonnable d'affirmer sans démonstration que des résultats sont faux, entre autre ceux que je vais vous présenter. Il est déraisonnable aussi de supposer que mon laboratoire, ses chefs et les autorités de tutelle n'ont pas les moyens d'évaluer sérieusement mes recherches ; mais il est évidemment plus commode, pour certaines instances, de faire croire que je suis sujet à une "hallucination" involontaire que d'essayer de comprendre les raisons scientifiques de mon désaccord avec la plupart des théories existantes sur les gaz

granulaires. Quand le débat sera éclairci, on conclura peut-être que c'étaient le laboratoire, ses chefs et les autorités de tutelle qui étaient victimes d'une hallucination qu'ils diront "involontaire".

Mais ce mot "involontaire" mérite d'être mis entre guillemets, car pour moi s'il y a hallucination, celle-ci est volontaire et vise à masquer un dysfonctionnement majeur du système d'évaluation, à savoir l'incompatibilité entre l'ensemble des règles administratives de gestion des chercheurs et le code de déontologie auquel ces derniers doivent obéir (code rappelé par une charte européenne à laquelle le CNRS a adhéré !).

Ne faire aucun effort pour harmoniser règles administratives et déontologie scientifique est une technique de gestion du personnel totalement inhumaine, très révélatrice de l'auto-déification du pouvoir administratif. La technocratie administrative refuse d'être confrontée aux faits (seule base de la vérité scientifique), pour se simplifier la vie et pour pouvoir ne pas être sanctionnée en cas d'erreur. Ce refus est aussi bête que de refuser $f = m \gamma$. Cette méthode de décision, si elle est pérennisée, aura des conséquences catastrophiques, dans notre monde où le raisonnable est de plus en plus contesté, sous prétexte que les données sont de plus en plus complexes. Le pire est que les nouveaux technocrates, formés à « l'analyse des cas très complexes », seront incapables de raisonner correctement même lorsque le cas restera simple : ils ont mis en place des normes qui leur donnent l'illusion de maîtriser l'imprévisible et ils se fient aveuglément à quelques prétendus experts.

Or en matière de recherche, on est forcément face à l'inconnu ; on ne peut pas trancher, tant qu'un problème reste ouvert. Une bonne façon de savoir si un problème reste ouvert est le taux de publications qu'il génère. Et dans ce cas chacun doit pouvoir contribuer à sa façon, dans des revues à comité de lecture ou ailleurs. Cette règle du libre débat scientifique est malheureusement contrebalancée par la volonté normative de l'administration.

Tout le monde sait, sauf certains administrateurs, combien la vérité scientifique est difficile à établir. Rappelons-nous les difficultés que nos prédécesseurs ont dû surmonter rien que pour définir les "bonnes mesures" au sens scientifique du terme : (qu'est-ce qu'un ampère, un degré Celsius...). Dans les situations expérimentales complexes de petites modifications peuvent changer totalement les choses, et les scientifiques eux-mêmes peuvent avoir du mal à analyser correctement le système en action et en interaction. De là le recours à des fictions administratives qui fournissent une grille de décision à des personnes non compétentes et leur permettent de jouir de leur autorité sans remettre en cause leurs capacités. Le gestionnaire de service, formé à l'art de justifier son propre discours, applique son protocole partout sans inquiétude et devient incapable d'éviter des erreurs même grossières.

L'exemple scientifique que je présente ici est un cas très simple d'erreur "grossière", que l'on peut analyser facilement. Cela dit, cette erreur perdure depuis vingt ans maintenant dans la communauté scientifique, et il n'est pas sûr qu'elle ne perdurera pas plus longtemps, les autorités acceptant l'absence de débat sur le sujet. Il est donc de mon devoir de l'analyser correctement et d'essayer de convaincre le

maximum de personnes, de leur faire comprendre les résultats nouveaux et les contradictions avec les interprétations précédentes, publiées dans maints journaux scientifiques. La thèse de 2011 de H. Wang [1] (Experiments and simulations on granular gases, Un. Massachussetts, Amherst, 1/2/2011) peut servir de référence à l'état de l'art passé, tandis que mes articles de 2009 à 2012 de Poudres & Grains [2-4], permettront de cerner mieux la réalité (à mon avis) (P&G = <http://www.poudres-et-grains.ecp.fr>). Si vous voulez aussi un avis d'autorité pour vous simplifier la vie, veuillez consulter l'avis de J. Villain dans Poudres & Grains [5] (J. Villain; Shaken sand, stress and test particles, P&G **20**, 29-36 (2012)).

D'où l'on conclura (*Errare humanum est, sed perseverare diabolicum*) qu'on a atteint le régime démoniaque depuis assez longtemps. On pourrait ajouter que le culte du démon serait ici du type polythéiste, puisqu'on invoque successivement plusieurs lois sacro-saintes (en particulier dans les cas où elles ne s'appliquent pas !) comme autant de petites divinités. Ainsi, dans les gaz granulaires, on feint de croire à la loi de distribution de Boltzmann (ou à tout autre vérité partielle) même quand celle-ci n'est pas vérifiée, mais on refuse l'utilisation du 2nd principe de thermodynamique, qui devrait être appliqué ; on refuse aussi l'existence d'au moins deux phases pour des raisons de simplicité, sans en discuter même l'hypothèse ; on suppose que l'action des parois est celle d'un thermostat, sans réellement chercher à préciser .

Le pire dans cette situation est que je pense pouvoir expliquer à tout le monde pourquoi mes résultats scientifiques permettent de contredire les modèles hydrodynamiques des gaz granulaires. Et c'est ce que j'ai l'intention de faire maintenant. Un gaz granulaire est un gaz dissipatif, i.e. qui perd de l'énergie par collision. Je reporte en annexe l'exposé des règles mécaniques de collision entre paroi et particule ou entre deux particules, qui sont simples et relativement connues. Pour simplifier aussi, l'exposé ne considérera que des particules identiques, sphériques et de même masse m .

Je commencerai par une introduction simple du problème : qu'est-ce qu'un gaz granulaire. Puis j'introduirai le cas d'un gaz classique, qui ne dissipe pas par collision entre billes, excité par des parois vibrantes et athermiques ; celles-ci pourront soit être parfaites (collisions bille-paroi élastiques), soit être inélastiques ; j'introduirai ensuite des dissipateurs thermiques locaux et la solution thermique qu'ils engendrent ; c'est la solution proposée actuellement par la communauté scientifique pour décrire les gaz granulaires. Je décrirai ensuite des différences entre cette solution et celle qu'on observe réellement soit dans les simulations de gaz réellement dissipatif, soit dans le cas d'expériences sur des gaz macroscopiques de billes réelles. Je montrerai les différences et donnerai une explication plausible qui tient compte des distributions locales réelles des vitesses et des paramètres de dissipation. Je montrerai enfin que cette description est compatible avec le deuxième principe de la thermodynamique avec l'introduction d'une deuxième phase et deux températures; point qui n'est pas pris en compte dans la modélisation classique. A mon avis, cette approche peut (et doit) être généralisée à tous les systèmes engendrant une dissipation importante (fluides granulaires, turbulence,...)

2. Présentation simple d'un gaz "granulaire" et de sa physique

Un gaz granulaire est un gaz dissipatif, qui perd de l'énergie par collision entre particules. Pour exister, ces gaz dissipatifs doivent être excités continuellement. Leurs comportements sont encore assez mal connus et posent des problèmes théoriques importants. Ces systèmes sont-ils homogènes ? Obéissent-ils aux mêmes lois macroscopiques que les gaz classiques ? Comment caractériser leurs distributions de vitesse locales et globale ? Dépendent-elles du type d'excitation fournie ?

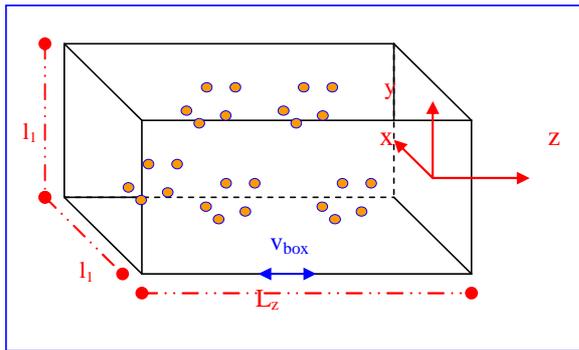


Figure 1: Schéma d'une expérience permettant d'étudier un gaz granulaire : Une boîte rectangulaire que l'on secoue périodiquement [amplitude b , vitesse $V_{\text{box}}(t)$] contient des billes de même taille d et de même masse m .

En effet, on pourrait supposer tout d'abord qu'un tel gaz prend de l'énergie partout en son sein grâce à un couplage efficace en tout lieu avec le même thermostat. Dans ce cas on trouverait que la distribution des vitesses des particules serait celle que le thermostat impose, c'est à dire qu'elle correspondrait à la température imposée, qu'elle serait isotrope et gaussienne, tout ceci imposé par le thermostat. Et le problème est résolu. Mais ce schéma est-il tout le temps vrai ?

On pourrait aussi envisager des couplages locaux avec différents thermostats à différentes températures.... Peut-on généraliser cette vision à tout autre système ? Par exemple, si l'on met quelques grains sphériques de même masse m dans une boîte (longueur L_z , côtés l_1) et qu'on secoue cette dernière périodiquement (période T) avec une amplitude b faible et une fréquence $f=1/T$, qu'observe-t-on ?

Supposons pour simplifier que $L_z \gg b$ et que la gravité g est nulle aussi. Que peut-on dire ? Le lecteur qui le désire peut voir ce phénomène en film, sur le site du Palais de la Découverte, dans la rubrique « un chercheur une manip » du 27 Février-27 Mars 2008; <http://www.palais-decouverte.fr/index.php?id=1662>).

Mais ici réfléchissons un peu ; on cherche à connaître le régime stationnaire, c'est à dire celui qui est stable dans le temps. Procédons par étape en décomposant le problème.

Tout d'abord, lorsque l'excitation se fait par des parois vibrantes (dans le cas par exemple d'une cellule vibrée), les billes (de vitesse V) arrivent probablement moins vite aux parois actives qu'elles n'en repartent, car ce choc leur permet de récupérer de l'énergie qu'elles transféreront au gaz de proche en proche pour lui fournir de l'énergie par collision. On peut donc prévoir que les billes du centre

seront moins excitées que les billes qui repartent des parois, lorsque les billes ne passent pas d'une traite d'une paroi à l'autre sans rencontrer d'autres billes.

Donc on peut envisager a priori que dans ce cas, et près des parois actives, les vitesses de la bille V_- & V_+ , avant et après le choc avec la parois sont telles que

$$|V_-| < |V_+|$$

(où $|V_{\pm}|$ représente la valeur absolue de V_{\pm}); on note aussi que V_- et V_+ , les composantes des vitesses dans la direction normale à la paroi, sont de signes opposés, puisque les billes se réfléchissent sur la paroi.

Mais est-ce toujours vrai ? Regardons tout d'abord le cas d'un vrai gaz parfait où les collisions ne dissipent pas.

3. Gaz parfait excité périodiquement par des parois athermiques

Le problème que nous voulons aborder dans cette section est : peut-on utiliser la référence classique au gaz parfait, tel qu'on le connaît ? Peut-être, mais on doit considérer un cas "extravagant", car les parois ne doivent pas jouer le rôle de thermostat, mais doivent pouvoir fournir au système l'énergie fournie par les vibrations des parois : en effet, le cas classique considérerait que le gaz est à la température T de l'enceinte et on chercherait à caractériser les ondes de pressions produites par les vibrations. On définirait la vitesse du son dans le gaz, puis les ondes propagatives, et les ondes stationnaires, le facteur de qualité.....

Ainsi dans ce cas actuel, le problème ressemblerait plus à un **problème de Fermi**, purement théorique dans notre cas, car il ne représente qu'une expérience de pensée, irréalisable dans la pratique, mais propre à la pédagogie. (Fermi était réputé pour poser en cours aux États-Unis des problèmes pédagogiques simples en réalité, mais semblant impossibles à résoudre si l'on ne pense pas à faire des hypothèses réalistes. Un des nombreux exemples est la question suivante : quel est le nombre approximatif d'accordeurs de piano dans New York ¹).

Ici Fermi aurait posé la question suivante : quelle est la température probable d'une particule (ou d'une collection de particules) contenue dans une boîte vibrée, toutes les collisions bille-bille étant élastiques. La réponse doit tenir compte des conditions de collisions paroi-bille. Voici donc la réponse que je propose.

¹ La réponse est approximativement la suivante: comme la population de New York est de 10 000 000 d'habitants à peu près, que la proportion de celle-ci à détenir un piano est 1/100, le nombre de pianos est 100 000 à peu près, ce qui nécessite 100 000 heures de travail pour les accorder une fois par an, donc au travail de 50 à 100 accordeurs. Appliqué à Paris, les pages jaunes donnent 21 à 30 noms d'accordeurs suivant qu'on incorpore la proche banlieue ou non.

3.a. Condition de collision bille-paroi élastique

Lorsque la *dissipation par collision* bille-bille est nulle, la conservation de l'énergie par collision impose que la distribution des vitesses soit partout la même. De plus, le théorème H [6] impose que cette distribution² soit gaussienne, i.e. $\exp(-V^2/V_0^2)$.

Mais que doit-on prendre comme température ? L'énergie typique moyenne d'une bille, soit $E_0 = k_B T = v_0^2 / (2m)$. Elle est liée à distribution de vitesse, qui est liée aux conditions aux limites. Si les collisions aux parois conservent l'énergie, on aura $V_+ = V_- + 2V_{\text{box}}$. On en conclut que pour que $V_+ = V_-$, il faut que V_{box} soit très petit devant V_+ & V_- . Donc la température du gaz doit tendre vers l'infini, puisque V_{box} est fini. En effet, la seule solution acceptable pour le gaz est bien que les billes aient autant de chance de gagner de l'énergie que d'en perdre lors d'un choc avec la paroi ; comme cette probabilité de choc est proportionnelle à la différence $(V_- - V_{\text{box}})$, ceci n'est possible qu'à V_- infinie.

3.b. Condition de collision bille-paroi inélastique

Lorsque la collision avec les parois dissipe l'énergie, on définit le coefficient de restitution e (voir annexe) par la relation $(V_+ - V_{\text{box}}) = -e (V_- - V_{\text{box}})$ (où $1-e$ est la part de vitesse relative perdue à chaque collision); soit $V_- + V_+ = (1+e) V_{\text{box}} + (1-e) V_-$. Pour que les vitesses moyennes $V_+ = V_-$, on doit donc avoir $V_+ = -V_- = (1+e) V_{\text{box}} / (1-e)$; en moyennant, ceci donne une valeur pour la vitesse moyenne $V_0 \approx V_{\text{box}} (1+e) / (1-e)$. La vitesse moyenne des billes est donc liée à celle de la paroi via e . Elle peut donc devenir très grande (quand e est proche de 1, voir infinie quand $e=1$).

Il faudrait aussi agrémente cette discussion de bon nombre de commentaires pour compléter l'étude. Tout d'abord on devrait discuter la possibilité de voir des ondes sonores se propageant (ou stationnaires) à la fréquence d'oscillation, comme on les voit avec un système thermostaté. Existe-t-il ici un couplage spécifique entre ces ondes sonores et le mode de fonctionnement de base précédent ? N'y a-t-il pas la possibilité de cas non stationnaires aussi, de génération de chaos plus complexe ?... Il n'est pas possible de répondre à ces questions sans pouvoir les tester expérimentalement. Et pour bien montrer la difficulté, regardons simplement le cas d'une bille isolée remplaçant le gaz parfait. Dans ce cas la bille traverse la boîte sans rencontrer d'autres billes ; le mouvement est donc propagatif (et non diffusif comme dans un vrai gaz³); ceci se voit aussi dans l'équation de Boltzmann, qui décrit l'évolution de la fonction $f(V)$ de distribution des vitesses de la bille, et selon laquelle la fonction de distribution se propage linéairement de proche en proche

² Pour comprendre un peu mieux ce résultat qui a engendré des querelles scientifiques, on peut simplement chercher une distribution $f(v)$ stable avant et après la collision entre 2 billes. Cette collision est proportionnelle à $f(v) f(v')$ qui doit se transformer en $f(v'') f(v''')$. Comme les collisions à 2 billes conservent l'énergie et la quantité de mouvement totales, le produit de distribution $\exp(-v^2) \exp(-v'^2)$ conserve aussi ces mêmes quantités, ce qui valide la forme de la distribution gaussienne. Il faudrait aussi montrer que c'est la seule forme possible.

jusqu'au moment où la bille rencontre la paroi ; à ce moment $f(V)$ se réfléchit en perdant une certaine proportion de sa vitesse relative avec la paroi ³.

Mais considérons le problème de la bille unique plus en détail pour voir si l'on peut se permettre des raisonnements à l'emporte-pièce. Le cas d'une bille dans une boîte ne dépend plus des conditions de collision entre billes, et ne dépend que des conditions de collision avec les parois. On peut donc utiliser des billes inélastiques dans ces expériences. Et qu'observe-t-on ?

3.c. Cas d'une bille inélastique

Comme nous venons de le dire, le cas à une bille ne devrait *a priori* pas être trop différent des précédents, surtout s'il s'agit d'une bille inélastique. En effet comme dans le cas à une bille, il n'y a pas de collision entre billes, on penserait pouvoir utiliser directement le cas du §-3.b. En fait, nous allons voir qu'il n'en est rien. Bien nous a pris de faire l'expérience et nous avons été surpris des résultats, même si l'expérience n'a été faite au départ que pour étalonner nos billes et nos jauges de mesure.

En fait, nos expériences ont montré [7] que la boîte et les parois peuvent jouer le rôle de résonateur pour certaines amplitudes, avec accrochage du mouvement de la bille à la fréquence T d'excitation, de telle sorte que la bille prend un mouvement périodique avec des conditions telles que $T V_+ = T V_- = L_z/k$ aux parois, où k est un nombre entier petit. Si l'on met 2 billes ensemble dans cette configuration, les deux billes voyagent de conserve sans se percuter. Compte tenu des valeurs des coefficients de restitution, ce régime ne s'observe qu'à grande amplitude de vibration (mais c'est celui qu'on observe très souvent dans la pratique). Dans ce régime, on observe aussi des instants chaotiques (mais nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier ces intermittences et leur statistique). À plus bas régime d'excitation, la bille rentre dans un régime plus chaotique, avec une vitesse instantanée différente à chaque rebond ; sa trajectoire reste essentiellement linéaire et unidimensionnelle et stable, quasi aléatoire 1d.

Il est apparemment surprenant que ce régime réduise fortement le nombre de degrés de liberté de la bille (degrés de translations transverses et de rotations). En fait, l'existence de parois parallèles ou presque parallèles bloque ces mouvements dans les directions perpendiculaires à l'axe de vibration. On s'est servi de ces effets pour mesurer précisément le coefficient de restitution bille-paroi de nos billes [8]. On a alors mesuré un coefficient de restitution normal e proche de 0.95, et quasi-indépendant de la vitesse de l'impact (ce qui était contraire aux prédictions des simulations 2d ou 3d). Ceci démontre que les collisions entre billes dissipent probablement beaucoup plus à cause du frottement solide, car celui-ci contraint l'espace des mouvements entre billes en diminuant les degrés de liberté relatifs au moment du choc.

Ce problème est donc nettement plus dur qu'il n'y paraissait [7]. Si l'on augmente le nombre de billes dans la boîte, mais que leur nombre reste faible pour

³ Dans le cas du gaz de billes précédent, cette fonction de distribution f se propage de collision entre billes en collision entre billes. Ceci donne un caractère diffusif à l'équation de Boltzmann de f .

qu'elles se collisionnent peu entre elles, le régime quasi périodique avec intermittence perdure puisque e est proche de 1 et que l'amplitude expérimentale b de vibration est souvent grande par rapport à la taille L de la boîte. Il faudrait étudier aussi des configurations moins spécifiques, où la direction de vibration n'est pas perpendiculaire à une des surfaces de l'enceinte, ou lorsque les particules ne sont plus sphériques, ou lorsque les surfaces du container ne sont pas planes, ou lorsqu'on ajoute des obstacles fixes. N. Vandewalle et ses collègues de Liège ont récemment réétudié ce genre de cas à une particule et ont retrouvé une partie de ces résultats ainsi que d'autres phénomènes similaires.

Si l'on augmente encore un peu plus le nombre de particules, le système commence à ressembler à un gaz, le mouvement latéral des billes devient nettement plus grand et erratique aussi; la distribution de vitesse observée est de type exponentielle, en $\exp(-V/V_0)$. Nous ne pouvons donc toujours pas affirmer que cette distribution est équivalente celle d'un gaz parfait. Cette distribution est-elle liée à la forme de l'excitation (par impulsion), ou à la géométrie du container ? Est-elle liée aussi à l'existence d'une dissipation, qui briserait la règle de conservation de l'énergie totale lors des collisions et que l'on traduirait par l'existence d'un coefficient e de restitution entre billes plus petit que 1. Tout cela reste à préciser.

Revenons maintenant au cas d'un gaz parfait de billes, avec des collisions billes-bille élastiques ; et cherchons d'autres solutions possibles, mimant une dissipation d'énergie locale.

4. Gaz parfait excité périodiquement par des parois athermiques et dissipant des Joules

On peut repartir du modèle des §-3.a et §-3.b pour décrire l'évolution d'un système légèrement différent, apte à dissiper des calories. Des exemples sont connus :

4.a Cas d'un plan à température imposée T_m au centre de la cellule

Nous avons vu dans les paragraphes §-3.a et §-3.b que les conditions aux limites imposées par les parois sont celles d'une température T_0 ; T_0 est soit égale à l'infini (cas du §-3.a) soit finie (cas du §-3.b).

Lorsqu'on rajoute un plan interne à T_m et que la différence de température $T_0 - T_m$ est faible, on peut linéariser les équations. La pression p reste constante pour assurer l'équilibre mécanique ; la température T (et la densité ρ de particules) varie linéairement entre T_0 et T_m , (mais en sens inverse l'une de l'autre, si T décroît, ρ croît, tel que $T\rho/p = \text{constante}$) la chaleur est transportée de la source chaude à la source froide, donc de T_0 à T_m si $T_0 > T_m$, ou le contraire de T_m à T_0 si $T_0 < T_m$.

Convection : Si l'on rajoute l'effet de la gravité et que la direction de vibration est verticale, on obtiendra en plus une convection naturelle dans la demi cellule du bas (ou du haut) selon que $T_0 > T_m$ (ou $T_0 < T_m$), suivant les règles classiques de convection [9].

Dans ce cas particulier, la dissipation / (transfert vers l'extérieur) d'énergie calorifique est locale, concentrée sur le plan central si $T_o > T_m$. Le milieu gazeux ne sert donc qu'à transférer l'énergie calorifique de la source chaude à la source froide.

4.b Cas d'un gaz parfait simulant une dissipation thermique locale

On peut modifier le modèle précédent pour introduire une dissipation locale liée aux collisions entre particules. On peut alors considérer que (i) la température du système existe en tout point, (ii) qu'elle vérifie l'équation d'état $R T \rho/p = \text{constante}$, (iii) que $p = \text{constante}$ (sans gravité) sinon cela imposerait un déséquilibre mécanique (iv) enfin que l'énergie thermique est dissipée localement par les collisions, en fonction de certaines règles de collision entre particules.

On peut trouver une solution réaliste qui tient compte de la condition aux bords sur T ($T=T_o$). Elle est représentée sur la Fig. 2. La température T décroît jusqu'à un minimum (au centre de la cellule), la densité ρ de particule croît jusqu'à un maximum (au centre de la cellule). La pression, elle, reste constante dans la cellule.

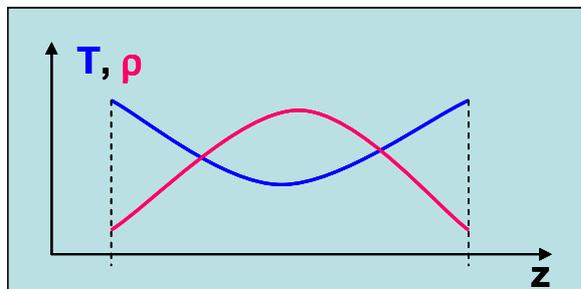


Figure 2: Distribution de la température et de la densité de particules dans une cellule contenant un gaz à l'équilibre thermodynamique parfait dans le modèle du §- 4.b, c'est-à-dire dans lequel on extrait une quantité de chaleur proportionnelle à l'énergie locale des collisions.

Si on s'intéresse à la distribution des vitesses, elle est localement gaussienne, imposée par les règles locales de la thermodynamique ; mais la température et la densité du milieu varient selon z comme sur la Fig. 3. Il s'ensuit une distribution globale non gaussienne comme nous le montrons dans la remarque suivante.

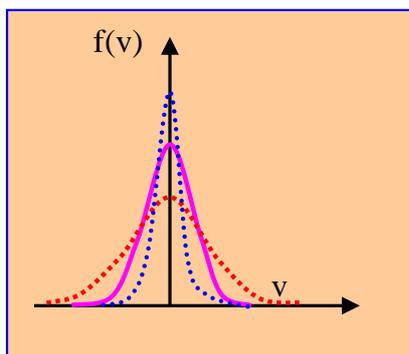


Figure 3: Distribution locale des vitesses des particules dans le modèle du §- 4.b. Les trois courbes représentent différents endroits, à des températures de gaz différentes (bleu au centre, violet au quart de la cellule, rouge au bord). La distribution qui domine aux grandes vitesses est la plus « évasée », correspondant à la température la plus grande.

Remarque: La pression doit rester constante dans la cellule (en l'absence de gravité) ; la loi du gaz parfait impose donc $\rho T = \text{Constante}$. En se rappelant la théorie cinétique des gaz, la distribution $f(V,T)$ est du type :

$$f(V,T) = A [n_T / (T^{d/2})] \exp(-V^2/(BT))$$

où n_T est la densité locale à la température T , et où d est la dimension de l'espace ($d=1, 2$, ou 3), avec $n_T \approx 1/T$.

La distribution globale $f_g(v)$ est celle qui additionne toutes les contributions aux différents points de la cellule, donc aux différentes températures. On peut donc écrire $f_g(v) = \int dt f(V,T)$. En faisant le changement de variable $u=1/T$, $du = -dt/T^2$, on a à évaluer :

$$\int f(V,T) dT = -2 A \int_{u_{\min}}^{u_{\max}} \{u^{(d-2)/2} du\} \exp(-uV^2/B)$$

Dans le cas où la dimension d est 2, qui est le plus simple, la distribution devient la différence de deux gaussiennes ; et la queue de distribution sera donc gaussienne, dominée par le terme u_{\min} , soit T_{\max} .

Nous nous arrêterons là dans la discussion de ce cas pour passer à la discussion du cas d'un gaz réellement dissipatif, c'est-à-dire pour lequel les lois de collision entre billes font intervenir de la dissipation à travers un coefficient e de restitution différent de 1.

5. Gaz réel excité périodiquement par des parois athermiques et dissipant par collision

Essayons d'aborder ce problème à partir des différentes considérations déjà présentées.

Le modèle précédent (§-4.c) est celui que la littérature retient [1, 10, 11] dans l'ensemble pour un gaz granulaire. Celle-ci n'en présente pas réellement d'autres dans la pratique. Il semble cohérent et efficace. Est-il exact ?

Un autre problème de la littérature est de ne pas étudier ce qui se passe réellement aux conditions aux limites en tant que telles (sauf dans certains cas [11]).

Or nous avons vu à la fin du §-3 que nous pouvions supposer que la règle de collision aux parois permettait des vitesses de billes près des parois telles que la vitesse V_+ et V_- étaient différentes, ou égales suivant la condition aux limites choisie. Ceci est vrai tant que le coefficient de restitution e des collisions entre billes est inférieur à 1 ; lorsque $e=1$, la situation devient celle du §-4, pour lequel $V_+=V_-$. En tout cas le modèle du §-4 ne prévoit pas cette complexification. Qu'en est-il vraiment ?

5.a. Est-ce que V_+ est égal à V_- partout dans la cellule ?

Peu d'articles parlent réellement de l'observation des conditions aux limites. Beaucoup disent qu'il n'y a pas de problème, mais ne donnent aucune mesure. Le principal article [11] qui parle de ce problème en détail, ne le considère que comme un problème de condition aux limites pur, sans conséquence globale, sans possibilité de généralisation au gaz tout entier ; cela resterait un effet de bord s'annulant très

vite dans le « bulk » ; mais aucune preuve expérimentale ou numérique qui justifierait cette hypothèse n'est donnée. Montrons que ce ne peut être vrai :

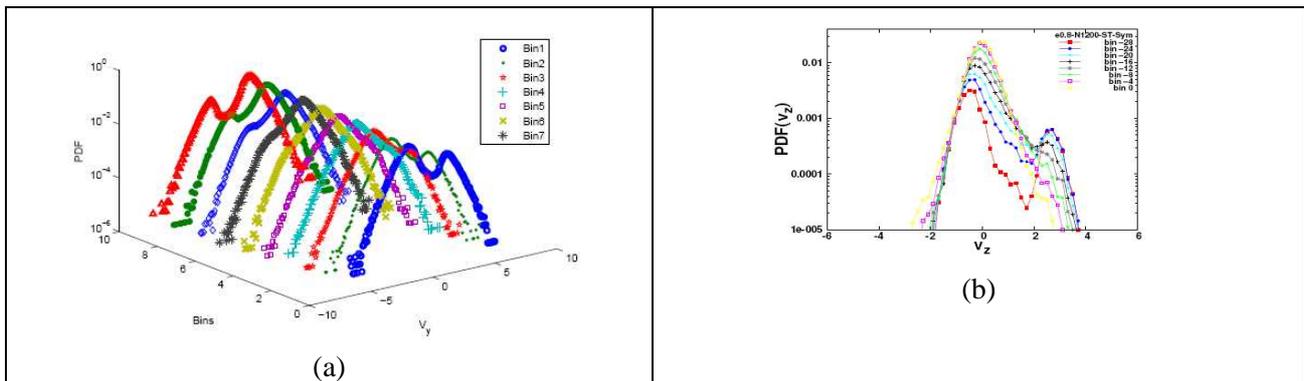


Figure 5: a distribution des vitesses V_z dans la cellule en fonction la position par rapport à l'excitation. (a) : cas 2d; (b) : cas 3d, dans la demi-cellule de gauche. [2,4,13.b]

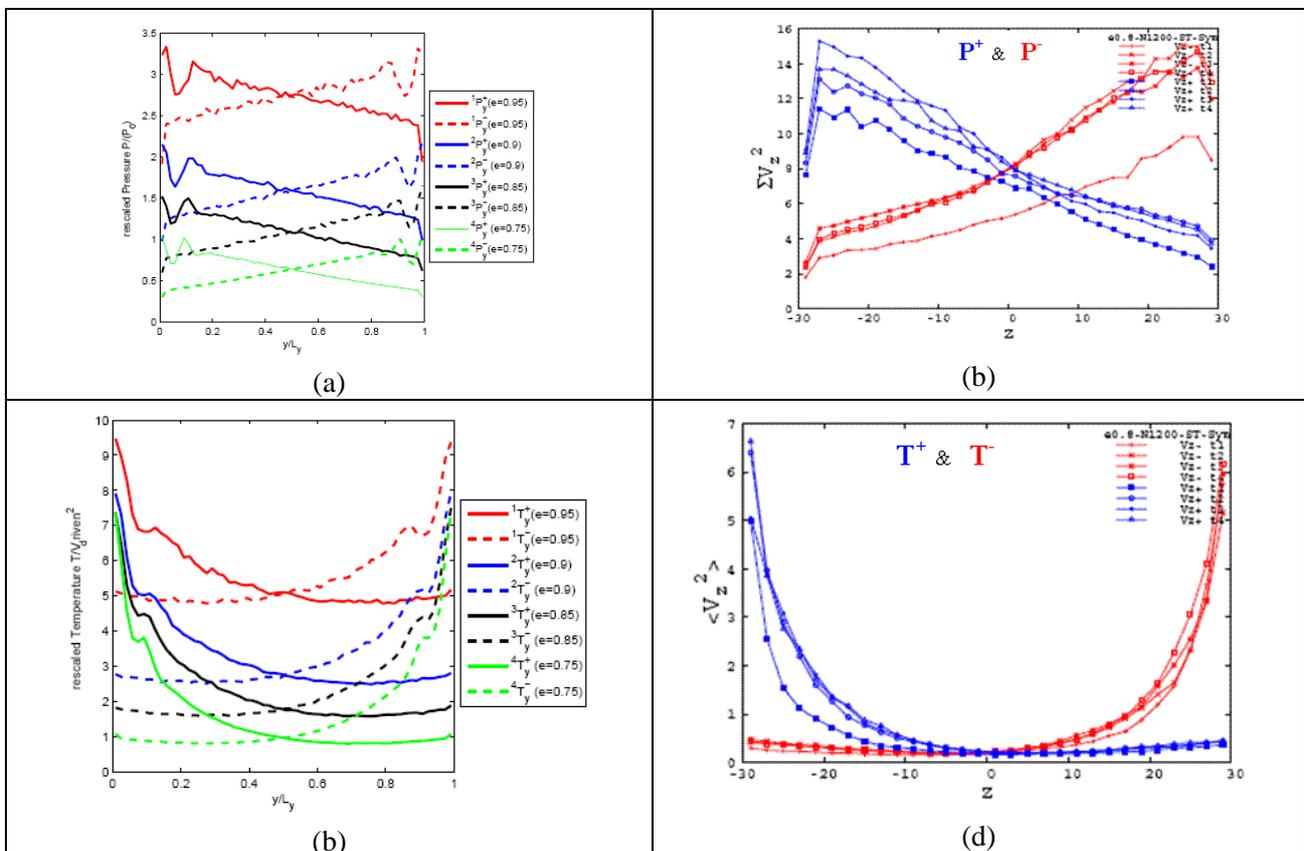


Figure 6: (a,b) distribution des Pressions P_+ et P_- dans la cellule en fonction de la position de la distance de la couche par rapport à l'excitation. L'excitation est en dents de scie. (a) : cas 2d. (b) : cas 3d. (c,d) distribution des températures T_+ et T_- dans la cellule en fonction de la position de la distance de la couche par rapport à l'excitation. (c) : cas 2d. (d): cas 3d. [2,4,13.b]

Pour cela il suffit de mesurer les distributions de vitesses des particules en tout point de la cellule ; on trouve alors des distributions inhomogènes, ne ressemblant pas à des gaussiennes (cf. Fig 5). Comment comprendre cet effet ?

Si la vitesse moyenne V_+ est égale à la vitesse moyenne V_- et que l'on impose un flux nul $N_+V_+ + N_-V_- = 0$, l'énergie mécanique apportée par la couche de gauche à

la couche de droite est nulle et réciproquement. Or, raisonnons aux parois d'abord : si l'on a besoin d'exciter le système par les parois, c'est pour lui transmettre de proche en proche de l'énergie mécanique. Donc $V_+ \neq -V_-$ aux parois ; mais comme c'est vrai aussi ailleurs (en plus faible), $V_+ \neq -V_-$ partout (en plus faible).

C'est bien ce que montrent nos simulations numériques 2d [13] et 3d [3,4] ; et leur constat est conforme à la théorie développée par Villain [5]. Nos résultats Airbus semblent dévier de la règle proposée par J. Villain, mais c'est probablement lié au grand nombre de collisions qui oblige probablement à intégrer des collisions à 3 ou 4 corps aussi.

Nos simulations montrent l'apparition d'un deuxième pic à plus haute vitesse près des parois vibrantes. Ce pic est bien sûr plus petit que l'autre mais contribue fortement à l'excitation du système, puisqu'il est à grande vitesse. Ce pic s'intègre à l'autre au fur et à mesure qu'il progresse à l'intérieur du gaz. Son effet reste cependant visible car la différence de pression dynamique reste non nulle partout, sauf au centre du gaz.

Comme nous le verrons dans la conclusion, l'existence de ces deux températures différentes pour ce gaz est très probablement une conséquence du second principe de thermodynamique. Pour tout dire, le modèle de la fig.2 où le gaz n'est connecté qu'à une seule température n'est pas viable car il ne permet pas de concevoir que le gaz puisse fournir du travail. Or il en fournit, ne serait-ce que par friction et broyage.

5.b : Est-ce que la distribution globale des vitesses est gaussienne $\exp(-v^2/V_0^2)$

Contrairement à la modélisation proposée par la littérature (Fig.3), l'ensemble des mesures publiées dans les articles montrent une décroissance de type non exponentielle [1,11...], souvent en $\exp[-(v^2/v_0^2)^{3/4}]$, de temps en temps en $\exp(-v/V_0)$, toujours en désaccord avec le modèle. Mais cela n'est jamais pris en compte pour invalider le modèle de la littérature.

Dans les cas que nous avons étudiés [2-4, 7, 8, 13], nous observons une loi de distribution proche de $\exp(-v/V_0)$. Nous avons proposé une explication pour cette loi, liée à notre avis aux règles de collisions qui tolèrent la conservation de l'impulsion totale lors des collisions mais pas celle de l'énergie cinétique.

Toujours est-il que cette déviation à la distribution gaussienne est une preuve de plus de l'incompatibilité du modèle théorique (§-4).

6. Comment interpréter ces résultats

En posant avec $\varepsilon = (1-e)/2$, et en utilisant le formalisme de l'équation de Boltzmann [6, 10, 11, 15, ou 16], on obtient l'équation de Boltzmann gérant la densité $\rho(v, x, t)$ sous une gravité g , d'une particule de masse m en un point x , à l'instant t , et ayant une vitesse v . Cette équation s'écrit :

$$\begin{aligned} \partial\rho/\partial t + v \partial\rho/\partial x - g \partial\rho/\partial v = \\ - \int du du' dv' |u-v| \rho(v,x,t) \rho(u,x,t) \delta\{u'-v+\varepsilon(v-u)\} \delta\{v'-u+\varepsilon(u-v)\} \\ + \int du du' dv' |v'-u'| \rho(u',x,t) \rho(v',x,t) \delta\{v-v'+\varepsilon(v'-u')\} \delta\{u-u'+\varepsilon(u'-v')\} \end{aligned}$$

Ici, le terme de droite représente seulement les collisions à deux corps. On a noté v et u les vitesses avant le choc et u' et v' celles après le choc, de telle sorte que $u' = \varepsilon v + (1-\varepsilon)u$ et $v' = \varepsilon u + (1-\varepsilon)v$. Dans [10], les termes d'ordre supérieur (dont en particulier celui lié à la diffusion) sont introduits. Nous ne les considérerons pas maintenant ~~et~~ pour nous focaliser sur le terme qui manque dans le modèle du §-4. Il est composé des deux termes de la partie droite de l'égalité, qui peuvent s'écrire aussi au premier ordre en ε : $\varepsilon \partial\{\int du (v-u) |v-u| \rho(v,x,t) \rho(u,x,t)\}/\partial v$, de telle sorte que cette équation devient :

$$\partial\rho/\partial t + v \partial\rho/\partial x - g \partial\rho/\partial v = \varepsilon \partial\{\int du (v-u) |v-u| \rho(v,x,t) \rho(u,x,t)\}/\partial v \quad (1)$$

Où le terme $[\varepsilon \partial\{\int du (v-u) |v-u| \rho(v,x,t) \rho(u,x,t)\}/\partial v]$ donne la contribution $(|P^+| - |P^-|)/m \dots$ grâce à la sommation $(v-u) |v-u|$.

Dans [10], le côté droit de l'Eq. (1) est noté « a » (voir Eq. (14) de [10]). Il est pris égal à 0 dans [10] en utilisant un principe de symétrie, qui n'est pas vérifié ici. Ce terme existe aussi dans [11], sans approximation.

La même Eq. (1) apparaît aussi dans [15]. Dans cet article, le titre est explicite, et il prouve l'accord des auteurs avec les positions présentes. L'article ne décrit pas explicitement l'erreur de [10], mais son titre parle de lui-même et la discussion relative à l'équation de Boltzmann est cohérente avec le reste de l'article... Je suis désolé de ne pas avoir compris les « sous-entendus » à la première lecture de [15], ce qui m'a fait probablement classer cet article comme "un point de vue théorique ... inutilisable", avant que je n'aie révisé cette position ces derniers mois, lorsque je suis parti à la recherche d'un terme $\{(v-u) |v-u|\}$ ayant le bon effet....

Il est probable que l'effet du terme $\{(v-u) |v-u|\}$ existe quelle que soit la dimension de l'espace d ($d=1, 2$ ou 3). C'est en tout cas ce que nous voyons expérimentalement en 2d [13], et numériquement en 2d [13.b] et 3d [2-5], et ce que la Fig. 10 de [11] laisse supposer aussi. Encore faudra-t-il quantifier les effets en fonction de d et comparer leurs valeurs...

Ordres supérieurs : On peut développer l'équation de Boltzmann à des ordres plus élevés (voir [6, 10]) comme d'habitude : le premier terme d'ordre supérieur [6, 10] correspond à la diffusivité, terme bien connu et non nul ; il pourrait cependant être perturbé par la dissipation. Mais les effets les plus essentiels devraient correspondre aux termes de puissance impaires, donc en $(v-u)^{2n+1} |v-u|$, qui sont nuls quand la distribution $\rho(v)$ est symétrique, $\rho(v,x) = \rho(-v,x)$, mais qui ne le sont pas en cas d'asymétrie. ...

Clustering : Si l'on introduit un plan fictif ou un grosse bille fictive dans le milieu pour calculer/apprécier les effets moyens provoqués sur eux. On constate que le terme de l'Eq. (1) agit comme une force centripète sur ce plan ou cette particule [2]. Ceci explique donc la concentration des billes au centre de la cellule par une force de rappel centripète, qui explique le phénomène de "clusterisation". C'est le résultat des effets de bord, qui ont ici une portée infinie, c'est à dire jusqu'au centre de la boîte. En effet, cette force diminue vers le centre mais ne s'annule qu'au centre.

Ceci a probablement de nombreuses conséquences [2].

L'excitation du système par les parois se transmet de proche en proche, tout en diminuant. Il se concrétise à chaque couche par une différence entre les vitesses moyennes locales V_+ et V_- , dont la différence (ou plutôt la somme) décroît. Elles ne sont égales qu'au centre.

7. Conclusion

Si l'on se réfère à la littérature scientifique, cette machine peut donc agiter et casser/broyer des grains en n'étant en relation qu'avec une source de chaleur. Cela va à l'encontre du second principe de Carnot! Ceci dit, si c'est vrai les fabricants de béton et les mineurs devraient l'utiliser à grande échelle !

Ce phénomène a l'air d'être validé par quelques académiciens contemporains, même si ce genre de machines produisant du travail à partir d'une seule source de chaleur est le seul sujet que désapprouve unanimement l'académie, puisqu'elle refuse même d'examiner et de discuter de ces systèmes a priori.

Ceci dit, ne jamais dire jamais. On peut toujours évoluer

Carnot n'a-t-il pas publié son livre à compte d'auteur ; c'est probablement pour cela que son travail doit être maintenant invalidé par nos penseurs, les comités du CNRS et de l'AERES !

Redevenons plus terre à terre.

Revenons à des articles scientifiques récents dont les résultats semblent corrects et non biaisés [17,18] ; ils reportent des résultats de simulations faites dans nos conditions expérimentales MiniTexus. Les Figs. 3-6 et 8 de [18] donnent les probabilités de distributions (pdf) obtenues en moyennant les distributions sur le volume total du système lorsque la cellule est en position médiane (i.e. quand $v_{\text{box}} = b\omega$ et $-b\omega$)⁴. Le choix est volontaire ; car on n'aurait pas les mêmes distributions

⁴ (voir [18] p:1, par:2, l:4-5) The dissipative character of the collisions implies a constant external energy supply and microgravity to subsist .

([18] p:7, par:2, l:7-8) the appearance of such a dynamical regime for $b = 0.3$ mm requires the presence of additional phenomena such as inelastic collapse. The excitation is parallel to $V_{z,\text{box}}$ and pdf distribution is measured at maximum cell speed in + and - .

dans ces Figs 3-6, 8 de [16] si l'on n'avait étudié que la demi-cellule du haut (ou du bas) et/ou si l'on n'avait pas moyenné sur deux positions en opposition de phase. Par exemple la queue de distribution à $u \gg 0$ (ou à $u \ll 0$) ne serait visible que pour la demi-cellule du bas (ou du haut). C'est un artefact simple et efficace pour masquer l'hétérogénéité réelle; c'est aussi une véritable difficulté à surmonter qui tient à refuser de déclarer l'invalidité de l'approche hydrodynamique classique... L'analyse des data en traçant les pdf des vitesses des particules soit par tranches horizontales, ou dans une moitié de cellule aurait permis de lever toute l'ambiguïté, et de démontrer l'hétérogénéité de la distribution du gaz granulaire et l'absence de symétrie, donc le rôle particulier des conditions aux limites....

Dans cet article nous nous sommes focalisés sur un exemple de dysfonctionnement de la communauté scientifique. Il est anormal qu'un débat sain n'ait pas pu se créer entre les protagonistes scientifiques pendant ces dix dernières années. C'est probablement lié au lobbying, à la volonté de puissance et de reconnaissance de ces lobbies et à la force éditoriale des éditeurs scientifiques. Mais ne nous y trompons pas, c'est probablement aussi l'inévitable montée de l'incompréhension entre les êtres qui resurgit ici après les quelques siècles de lumières transcendés par la science. On observe ce renouveau de l'incompréhension dans la société à tous les niveaux : j'observe de temps en temps ou de plus en plus qu'on cherche à faire respecter des règles dont on ne comprend plus le sens et l'utilité. Quand ces règles se font trop oppressantes, on observe une rébellion partielle (dans les cités, dans les classes, vis-à-vis des règles administratives...).

La science cherchait à se tenir éloignée de ce genre de conflit, en prônant l'allégeance à la déontologie scientifique et à la suprématie de la confrontation au réel. Il semble que les volontés de glorioles et l'allégeance des universitaires et des chercheurs au « tout bruit », à la pub, à la notoriété et au financement ne permette plus la retenue nécessaire à la communauté, qui se transforme.... Notre communauté scientifique ne se laisse-t-elle pas aller à un racisme réel, celui d'inventer une espèce différente là où il n'y en a pas, pour se trouver géniale et déifier certains de ses contemporains ? Le fait d'inventer des ramifications de plus en plus séparées et avec des interconnexions très difficiles à dominer, donc sans possibilité d'en discuter le bien fondé entre tenant des différentes disciplines ; c'est peut-être là le grand écueil.

...

Où est la pluridisciplinarité dans tout cela ?

Remerciements: Je remercie ma femme, Claire, pour sa patience, la relecture et surtout pour la clarification des propos tenus au §-1; et M. Bompaire pour sa relecture plus scientifique.

8. Généralisation: (ajoutée au texte initial)

On peut rajouter ici la généralisation proposée dans le texte anglais, qui relie l'énergie dissipée dans le milieu à l'existence de deux phases en interaction au même endroit, caractérisées chacune par une température, différente de l'autre, qui règle le taux d'énergie dissipée par rapport à la quantité de chaleur échangée.

Cette généralisation peut bien sûr être efficace dans le cas des fluides granulaires, mais aussi pour traiter des cas de turbulence hydrodynamique forte... . On relie ainsi le travail dissipé à l'existence de deux phases locales a, b de densité n_a et n_b , tel que $n_a+n_b =n$, à deux températures différentes T_a et T_b , qui échangent de la chaleur et du travail Q_{ab} et Q_{ba} entre elles et dont le flux de chaleur régit aussi l'énergie mécanique dissipée: $W = Q_{ab} - Q_{ba}$, dont le rendement $\eta=W/Q_{ab} = 1- Q_{ba}/Q_{ab}$.

It is needed to modify the English version also, because it does not separate the part play by the work ($\delta W= Q_1 - Q_2$) and its efficiency η : $\eta=\delta W/Q_1= 1- Q_2/Q_1$.

On peut vouloir généraliser le traitement proposé, en introduisant d'autres phases (supplémentaires) et rajouter les équations de fermetures locales ($\sum n_i=n$, ...) pour intégrer le tout.

Annexe : Règles de collision

1. règle de collision paroi-bille

Si on considère un plan P perpendiculaire à l'excitation et près de la paroi, la condition de stationnarité impose un flux de particules égal dans un sens et dans l'autre; d'où $\sum_+ n_+ V_+ + \sum_- n_- V_- =0$. On peut aussi

définir la pression dynamique du gaz de chaque coté du plan P par $P= m \sum V^2$, où P représente le flux de l'impulsion mV , et \sum indique la sommation sur toutes les particules qui traverse le plan à l'instant t par unité de temps). On définit aussi $N_+ = \sum_+ n_+$ et $N_- = \sum_- n_-$.

D'où des pressions dynamiques $P_+ = \sum_+ m n_+ V_+^2$ et $P_- = \sum_- m n_- V_-^2$ différentes, puisque $\langle mN_+ V_+ \rangle + \langle mN_- V_- \rangle =0$ et que $V_+ > V_-$.

En fait quand on écrit $N_+ V_+$, c'est une sommation qu'on réalise, la somme $m \sum V$ de toutes les vitesses des particules qui frappent la paroi par unité de temps, soit $N_+ \langle V_+ \rangle$ pour les particules + (qui repartent) ou $N_- \langle V_- \rangle$ pour les particules - (qui arrivent). Cette somme représente le nombre de particules qui vont frapper la paroi ($N_- \langle V_- \rangle$) ou qui l'ont frappée $N_+ V_+$. Ces deux nombres doivent être identiques, mais de signes opposés.

Les règles de collisions font intervenir le coefficient de restitution e_{paroi} et le mouvement relatif des deux corps qui se rencontrent ; soit ici, puisque l'axe des z est celui de la vibration de la boîte :

$$(V_{+,z} - V_{box}) = - e_{box} (V_{-,z} - V_{box})$$

soit

$$V_{+,z} = -e_{\text{box}} V_{-,z} + (1+e_{\text{box}}) V_{\text{box}}$$

où z est la direction de vibration, et correspond à la longueur L de la cellule. Par ailleurs, V_{box} est une grandeur qui peut varier dans le temps (a. de façon sinusoïdale par exemple, ou b. en dent de scie si l'accélération γ de la boîte est constante et passe de $+\gamma_0$ à $-\gamma_0$ périodiquement, ou c.....). L'expression écrite ici est instantanée, elle doit être moyennée sur les différentes configurations et pondérée par la probabilité instantanée de frappe, qui dépend aussi de la vitesse relative.

Dans les directions x et y , on peut introduire un terme de dissipation ou non suivant que le contact peut être frottant ou non. Ces règles dépendent aussi du couplage entre mouvements de translation et de rotation au moment du choc.

Nous ferons au plus simple ici, qui est de choisir une règle de transmission totale des vitesses:

$$V_{+x} = V_{-x} \quad \text{et} \quad V_{+y} = V_{-y}.$$

2. Règle de collision bille-bille:

A l'intérieur de la cellule, les collisions bille-bille dissipent l'énergie acquise aux parois ; ainsi l'excitation se propage et se perd par collisions ; elle permet d'exciter les autres particules plus à l'intérieur de la cellule. On décrit les collisions bille-bille comme celles des billes et des parois ; on se place dans le repère barycentrique des deux billes et on décompose les vitesses relatives en composantes normales et tangentielles...

On écrit aussi la continuité des vitesses du repère barycentrique. (En fait si l'on considère l'équation de Boltzmann du repère barycentrique, on devrait lui imposer une accélération qui dépend des deux vitesses des particules, mais ceci n'a pas de conséquence si l'on peut considérer la collision entre billes très rapide).

Si on considère un plan P quelconque perpendiculaire à l'excitation, fixe dans le repère du laboratoire, la condition de stationnarité du nuage de billes impose un flux égal dans un sens et dans l'autre : $N_+ \langle V_+ \rangle = N_- \langle V_- \rangle$; d'où des pressions dynamiques : $P_- = \langle m n_+ V_+^2 \rangle$ et $P_+ = \langle m n_- V_-^2 \rangle$ différentes si les moyennes de V_+ et de V_- sont différentes. Comme les figures 5 et 6 le montrent, ceci est vrai partout. Par raison de symétrie il n'y a qu'au centre que $\langle V_- \rangle = \langle V_+ \rangle$, et donc que $P_- = \langle m n_+ V_+^2 \rangle$ et $P_+ = \langle m n_- V_-^2 \rangle$.

On remarque aussi que la règle de somme de Villain [5] est approximativement vérifiée par tout. Ceci ne semble pas toujours vrai dans tous les cas expérimentaux, peut-être à cause d'un nombre trop grand de collisions ou de l'existence de collisions à 3 ou N corps.

References:

- [1] Wang Hongqiang, "Experiments and Simulations on Granular Gases" (2011). *Open Access Dissertations*. Paper 348. http://scholarworks.umass.edu/open_access_dissertations/348
- [2] P. Evesque, «Hydrodynamics with dissipation. Towards mixing or demixing ? », *poudres and grains* **20**, 1 (2012)
- [3] P.Evesque, « Microgravité et Gaz Granulaire Dissipatif dans un système vibré : un gaz à vitesse dissymétrique, mais à moyenne nulle », *Poudres & Grains* **17**, 577-595 (2009)
- [3.bis] P.Evesque, « Microgravity and Dissipative Granular Gas in a vibrated container: a gas with an asymmetric speed distribution in the vibration direction, but with a null mean speed everywhere », *Poudres & Grains* **18**, 1-19 (2010),
- [4] R. Liu, M. Hou, P. Evesque, Simulation of 3d granular dissipative gas under different kinds of excitations & with different number of balls N , *Poudres & Grains* **17**, 1-561 (2009)
- [5] J.Villain, Shaken sand, stress and test particles, *Poudres & Grains* **20**, 29-36 (2012)
- [6] N. Pottier, Cours de Physique statistique hors d'équilibre (1997-98) DEA Physique des solides
- [7.a] P. Evesque: The Thermodynamics of a Single Bead in a Vibrating Container, *Poudres & Grains* **12**, 17-42 (2001);

- [7.b] P. Evesque, Snapshots on Some Granular States of Matter: Billiard, Gas, Clustering, Liquid, Plastic, Solid, In GRANULAR MATERIALS: fundamentals and applications. pp. 29-62 (Ed by S. Antony, ed. Royal Society of Chemistry, 2004) .
- [7.c] P. Evesque, F. Palencia, C. Lecoutre-Chabot, D. Beysens and Y. Garrabos, Granular gas in weightlessness: the limit case of very low densities of non interacting spheres, Microgravity sci. technol. XVI-1, 280-284 (2005);
- [7.d] Y. Garrabos, P. Evesque, F. Palencia, C. Lecoutre & D. Beysens, Coherent behavior of balls in a vibrated box , ArXive: cond-mat/0611613
- [8] M. Leconte, Y. Garrabos, F. Palencia, C. Lecoutre, P. Evesque, D. Beysens, Inelastic ball-plane impact: An accurate way to measure the normal restitution coefficient, Appl. Phys. Lett. 89, 243518 (2006)
- [9] L.Landau, E.Fifchitz, *Physique Théorique*, tome 6 (Mécanique des fluides) (Mir, Moscou, 1989),
- [10] S.MacNamara & W.R.Young, « kinetic of a one-dimensional granular medium in the quasi-elastic limit », *Phys. Fluids A* **5** , 34 (1993)
- [11] O. Herbst, P. Müller, M. Otto, A. Zippelius, « Local equation of state and velocities distributions of a driven granular gas », *Phys. Rev. E* **70**, 051313, (2004)
- [12] YP. Chen, P.Evesque, M.Hou, Chin. Phys. Lett.. **29**, (N°7) 074501, (2012),
- [13] a) YP. Chen, P. Evesque, M. Hou, C. Lecoutre, F.Palencia and Y. Garrabos, J. of Physics: Conference Series 327 (2011) 012033 doi:10.1088/1742-6596/327/1/012033 In ISPS 2011, Bonn, Germany, (11-15/7/2011) (accepté , 10/2011);
b) these YP Chen (2013) paraître
- [15] Y.Du, H.Li, L.P.Kadanoff, « Breakdown of hydrodynamics in one-dimensional system of inelastic particles », *Phys. Rev. Lett.* **74**, 1268 (1995)
- [16] B.Bernu, F.Delyon, R.Mazighi, “steady state of a column of shaken inelastic beads”, *Phys. Rev. E* **56**, 4551, (1994)
- [17] E.Opsomer, F.Ludewig, N. Vandewalle, « Phase transitions in vibrated granular systems in microgravity » , *Phys. Rev. E* **84**, 051306 (2011)
- [18] E. Opsomer, F. Ludewig and N. Vandewalle, "Dynamical Regimes of a Granular Gas in Microgravity: a Molecular Dynamics Study", Journal of Physics: Conference Series 327 (2011) 012035, doi: 10.1088/ 1742-6596/327/1/012035

Sujet: RE: mon dossier administratif

De : Armengaud Maite <Maite.Armengaud@dr14.cnrs.fr>

Date : 20/02/2013 12:10

Pour : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, "mediateur@cnrs-dir.fr" <mediateur@cnrs-dir.fr>

Copie à : DR05-Liste DEL Delegue <DR05.liste.del.delegue@dr5.cnrs.fr>, DELAVAUX Brigitte <Brigitte.DELAVAUX@cnrs-dir.fr>, GRÉSIK Sébastien <Sebastien.GRESIK@cnrs-dir.fr>, LAGOUTTE Marie-Christine <Marie-Christine.LAGOUTTE@cnrs-dir.fr>

Bonjour,

Je n'ai jamais exprimé de reproches vous concernant auprès du Dr Sander et je vous l'ai déjà écrit et dit. Donc, je vous le répète. J'ai simplement indiqué vous devriez sans doute souffrir de votre situation de travail et que ce fait, cela pouvait être aussi générateur de souffrance pour d'autres collègues.

Comme, Gilles Traimond, Délégué régional de Meudon est en copie de ce mél, je lui demande de bien vouloir faire en sorte que vous ayez accès à votre dossier dans les meilleurs délais. Je suis certaine que cette demande est parfaitement intégrée dans ses préoccupations, sachez cependant que la consultation de ce dossier requiert préalablement la numérotation de chacune de ses pièces.

Je ne doute pas que vous aurez accès à ces documents avant le 6 mars.

Salutations distinguées.

Maité Armengaud
Maité ARMENGAUD
Médiatrice du CNRS
CNRS
16, avenue Edouard Belin
BP24367
31055 - Toulouse cedex 04

05.61.33.60.03

mediateur@cnrs-dir.fr

maite.armengaud@dr14.cnrs.fr

-----Message d'origine-----

De : Pierre Evesque [<mailto:pierre.evesque@ecp.fr>]

Envoyé : mardi 19 février 2013 15:04

À : mediateur@cnrs-dir.fr; Armengaud Maite

Cc : DR05-Liste DEL Delegue; DELAVAUX Brigitte; GRÉSIK Sébastien; LAGOUTTE Marie-Christine; Pierre Evesque

Objet : mon dossier administratif

Bonjour,

Je n'ai pas encore réussi à obtenir mon dossier administratif. (ma demande date du 21-22 Janvier 2013.

Par ailleurs, je ne connais pas les reproches dont le Dr Sander parle dans sa lettre sur moi au Dr Vignalou, en vous citant.

1) Pourriez-vous m'en informer directement.

2) Pourriez-vous m'aider à avoir connaissance de mon dossier administratif

Merci

Bien cordialement

Pierre Evesque

PS J'ai impérativement besoin de ces renseignements pour me défendre au comité médical du 6 Mars 2013.

PS 2: Monsieur Grésik, Mme Delavaux, prière d'en informer le Dr Vignalou, merci (PE)

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Sujet: some more physics, with news

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 22/01/2013 14:13

Pour : Luding Stefan <s.luding@utwente.nl>, Aste Tomaso <tomaso.aste@anu.edu.au>, Bagi Katalin <kbagi@mail.bme.hu>, Bardet J-P <bardet@usc.edu>, "Behringer, Bob" <bob@phy.duke.edu>, Cambou Bernard <Bernard.Cambou@ec-lyon.fr>, "Castellanos, Antonio" <castella@us.es>, Chang CS <chang@ecs.umass.edu>, Clément Eric <eric.clement@upmc.fr>, Darve Felix <Felix.Darve@grenoble-inp.fr>, Evesque Pierre <evesque@mssmat.ecp.fr>, Ghadiri M <m.ghadiri@leeds.ac.uk>, "Gudehus, Gerd" <Gerd.Gudehus@ibf.uni-karlsruhe.de>, Hayakawa Hisao <hisao@yukawa.kyoto-u.ac.jp>, Herrmann Hans <hans@ifb.baug.ethz.ch>, Hou May <mayhou@aphy.iphy.ac.cn>, Jenkins Jim <jtj2@cornell.edu>, Jiang Mingjing <mingjing.jiang@tongji.edu.cn>, Khakar DV <khakhar@iitb.ac.in>, "Kishino, Y" <ykishino@nifty.com>, Maeda Kenichi <maeda.kenichi@nitech.ac.jp>, Makse Hernan <hmakse@levdec.engr.cuny.cuny.edu>, Mehta Anita <anita@boston.bose.res.in>, Melo Francisco <francisco.melo@usach.cl>, Muhlhaus Hans <h.muhlhaus@uq.edu.au>, Nakagawa Masami <mnakagaw@mines.edu>, Oger Luc <luc.oger@univ-rennes1.fr>, O'Sullivan Catherine <cath.osullivan@imperial.ac.uk>, Pouliquen Olivier <Olivier.Pouliquen@univ-provence.fr>, Radjai Franck <radjai@lmgc.univ-montp2.fr>, Rasmussen K <geolkrr@geo.au.dk>, "Roux J.N." <jean-noel.roux@lcpc.fr>, Shattuck Mark <shattuck@ccny.cuny.edu>, Thornton Colin <C.Thornton@bham.ac.uk>, Tomas Juergen <juergen.tomas@ovgu.de>, Tordesillas Antoinette <A.Tordesillas@ms.unimelb.edu.au>, Yu Aibing <a.yu@unsw.edu.au>

Copie à : Yu Aibing <a.yu@unsw.edu.au>, "Olivier Pouliquen, Olivier" <olivier.pouliquen@univ-provence.fr>, Jenkins Jim <jtj2@cornell.edu>, Mario Liu <mliu@uni-tuebingen.de>

To continue on speaking about science.

In P&g 20, 52-69 (2012 or 2013 modified) (in French) and 21, 1-19 (2013) (in English), I show how to incorporate correctly the second principle of thermodynamics in dissipating systems: this requires two phases and two temperatures at least; that means means that the distributions shall demonstrate this.

1) Of course as far as the speed distribution is no more locally a Gaussian, it may be decomposed into a series (or distribution) of Gaussian, which means series or distribution of temperatures, or so.

2) But in fact in the Granular Gas problem the Boltzmann eq. shows, P&g 20, 52-69 (2012), that dissipation is linked to the non symmetry of the distribution.

3) It seems that testing the rules linked to the validity of the second principles on microscopic systems looks quite hard: Here, in GG, we need with R.Liu to draw 560 p. with 2 Fig. /page, and 5-8 curves/Figure, and we need to examine them seriously, (since 100 of them (figures) show anomalies. (This led Kiu not to believe the finding).

4) Last time such a problem happened was in spin-glass: in that case numerical simulation show in 1980-85 that some estimate of entropy was negative. Nobody was taking care of this except Sherrington & Kirkpatrick who show that the method used by the numerical physicists were to mix together different situations as if they were in equilibrium together and can mix, while the realness was that they split into different states which can no more mix (as in the glass transition, where one cannot assume that two local packing can mix and considered as superimposed, after freezing.

The "discovery" of this major result was linked allowed to understand spinglass. This was linked to a contradiction with the second principle too, as in GG.

Best regards

Pierre

Dear AEMMG members,
Dear colleagues

This is a mail from P. Evesque:

I will try to come at Powders & Grains 2013. But I am not sure to be able for some reason which I do not accept:

As explained in

- Section 1. & 8. of poudres & grains 21, 1-19 (Janvier 2013) (English) (see at <http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?article18>,

- or in Section 1. of in poudres & grains 20, 52-69 (French) (décembre 2012, révisé en janvier 2013) http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/IMG/pdf/PG20_4_pairs-R.pdf),

I get some problem with CNRS authorities which do not like my defence of the scientific deontology.

The authorities consider I abuse them, I abuse the ECP and the lab in which I work... As if one can abuse anybody asking to apply law or deontology.

(If such argument could be used in justice, it would be nice to be a thief!)

Anyhow, they asked me to pass a psychiatric expertise, without any reason I know: (i) I had not the right to see the complaints, (just to see the heap of paper on the psychiatrist desk). (ii) After having asked it for 2 months (when it should take 1 week max) I got just the 5/Sept2012 letter from the work-doctor which complains against me for abusing others (I got this letter on December 31st 2012; the work-doctor resigned CNRS in Sept 2012, after having written this letter, and I could not discuss with her). I know that among the paper heap on the psychiatric desk, there is a complaint from the CNRS mediator herself against me; but I do not know anything about it! I shall tell I have asked the mediator to intercede since 2010, this is what she did.... This is a new way to be a mediator, I believe, not to discuss and tell but to act in the wrong way.

This seems to be the new way the French authorities plays the human rights!

The main reason is that I do not think Granular gas physics is understood correctly as I declare it in Poudres & Grains, and as demonstrate it, that few scientists of the French Academy of Science do not like (and others do not care).

This is the new way of scientific debate.....

I cannot agree.

So, I visited the psychiatrist on Friday 18/1/2013, on CNRS order. She told me, or this is what I understood, she will order to CNRS to force me into vacation for 3 months with few visits to a psychiatrist. (In fact, she explained me this is because of the trouble I have due to the CNRS abuse, which consists in disregarding the deontology problem).

But since nothing goes right in France CNRS, I cannot tell this is the exact report the psychiatric will write.

If you see me at Powders & grains this will be ok. If not please ask for me.

and read Poudres & Grains.

I asked for help from French academy of Science and the Comets through its President Dr Leduc (who is editing a book on granular matter which does reflect correct phenomena); they could not intercede, they said, because few of them are against it. (Of course, they wrote or support wrong theories or wrong data).

I hope also that you will continue Poudres & Grains journal in the right way.

In the case you do not continue, I introduced a new web page, independent of AEMMG to continue. I ask you not to destroy it.

best regards and good luck

Pierre

PS 1: Please let me know if you need further information. It is better to ask me rather than French colleagues, who do not know the matter.

PS2: I agree that I am abused by CNRS and lab authorities and I need likely some help not to get depressed. But I cannot accept that the authorities are abused by me. I apply just the right to tell what I think. If authorities reject this, they cannot serve for French research administration and they have to resign.

I hope seeing you in Sydney, but I doubt. I hope also my paper in P&G2013 will be published whatever it happens. Have a good meeting.

THEMES Statistics

Granular solids 126

Fluid and particles 77

Continuum modeling: theory and numerics 41

Geomaterials and constructions 37

Particle properties 32

Particle properties 32

Granular liquids 26

Contemporary issues 24
Cohesion 14
Granular gases 11

COUNTRIES Statistics

Australia 67
France 59
China 55
UK 37
Germany 29
USA 23
The Netherlands 18
Japan 17
Iran 9
India 8
Italy 8
Hong Kong 6
Spain 6
Switzerland 5
Taiwan 5
Brazil 3
Colombia 3
Mongolia 3
Singapore 3
Austria 2
Canada 2
New Zealand 2
Peru 2
Poland 2
Republic of Korea 2
Belgium 1
Bosnia and Herzegovina 1
Chile 1
Finland 1
Russia 1
South Africa 1
Venezuela 1
Algeria 1
Argentina 1

— Pièces jointes : —

pg complaint_AEMMG.pdf

10.1 Ko

Sujet: 回复 : 回复 : thesis

De : Yanpei <chenyanpei2003@yahoo.com.cn>

Date : 22/02/2013 17:23

Pour : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Dear Pierre,

Ok, I will download all the papers and keep them, and waiting for time and opportunity again. you should bevelive that, right is right, you only need to wait. I hope you can put down all the things and forget all the things . This is important.

For my thesis, or my defense, I will ask secrétaire and tell you later.

Bestwishes,

Yanpei Chen

陈延佩

发件人: Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

收件人: Yanpei <chenyanpei2003@yahoo.com.cn>

发送日期: 2013年2月22日, 星期五, 10:52 下午

主题: Re: 回复 : thesis

Yanpei,

Perhaps you that, I asked many times that P& G (or my my work in P&G) be evaluated by CNRS audit, by Academicians,

They never wanted, because I ask that the audit to be published and that I can answer it (open debate).

But I claimed the results to everybody in France. Villain is a French Science Academician (a little old (80) but quite scientific). He judged me 25 years ago, not fairly, so I asked him to help/judge

I asked him to judge my work and he agrees with the interrpretation (see P&G) He is not able to tell further because other Academician.

There is no other criticism.

Look to my review in P&G about Andreotti - Pouliquen book. If they could tell something bad about me that I knew (via P&G for which I could reply) they would have done it. If they do not say anything it is because they consider it too risky.

Andreotti - Pouliquen book is edited by CNRS and the editor is M.Leduc who is president of the ethic committee at CNRS, I complained to her about the book. She did not want to tell anything because not to quote is not illegal. But it is against deontology.!

No body wants to judge P&G. Why: just because they cannot.

As I struggled against CNRS and try to ask for help from Academicians, the CNRS looks completely out of order. It cannot use legal argument and becomes sad

This is why they ask me to pass psychiatric exam. They cannot do anything else...!

So do not worry Poudres & G is a real success. No body cannot tell bad thing ; so cnrs wants to put me out through psychiatric parth.

Please copy the P&G site and make it to survive if needed.

CNRS will stop

best regards

Pierre

By the way, Lab and CNRS tried to tell that I had difficulty for speaking (this was true since it has been detected after my "AVC" (in French).

You feel so probably when you was in the lab.

But I have got the problem since I was young (I couldnot have my breath under complete control when I tried to explain and convince, so I have been shouting).

Now, from my AVC, I have got orthophony, so that I control much better....

The lab tries to say that I cannot be understood, ...

They bend the real facts....

Keep on working, you will get success.!!

Le 22/02/2013 12:45, Yanpei a écrit :

Dear Pierre,
I understand.
Best Wishes,

Yanpei Chen
陈延佩

发件人: Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>
收件人: 延佩 陈 <chenyanpei2003@yahoo.com.cn>
发送日期: 2013年2月22日, 星期五, 3:31 下午
主题: thesis

Yanpei,

Do not worry. You are getting a very good thesis; just keep on doing your work correctly as you do. This is the way we have keep working, without taking care of any thing else. This might look hard; but it will be less hard after a while . Just try not to fail in a wrong way.!!! (that is much harder, when it happens)

I feel well, my heart shake up is ok... and my brain too.

Donc A bientôt
Pierre

-- Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

Sujet: Re: pb de piece

De : Vincent Bourdin <vincent.bourdin@limsi.fr>

Date : 15/01/2013 16:30

Pour : Wietze Herreman <wietze.herreman@u-psud.fr>

Copie à : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, Dorine Caqueret <Dorine.Caqueret@limsi.fr>, Laurent Pointal <laurent.pointal@limsi.fr>, Annick Choisier <annick.choisier@limsi.fr>, Christian Tenaud <Christian.Tenaud@limsi.fr>, Patrick Le Quere <plq@limsi.fr>

Bonjour

peuvez-vous nous envoyer un croquis coté tolérancé ou un fichier ".IGS" de la pièce, la matière, pour que nous évaluions ce qu'il y aurait à faire, l'outillage et la capacité machine. Quel diplôme technique nous permettrait de faire accéder cet étudiant à notre atelier?

En mon absence Dorine Caqueret peut vous répondre.

Vincent Bourdin

En copie pour info : les ACMO et la direction du LIMSI.

Alternative :
"la récession sans fin ou l'organisation démocratique d'une décroissance solidaire, la pénurie belligène ou la sobriété équitable" in "La Faim du Monde" Hugues Stoeckel (2012)

Vincent Bourdin
LIMSI-CNRS
BP 133
Bât. 508, rue J. von Neumann,
91 403 Orsay Cedex
Bureau 120, 1er étage
Tél. : +33(0)1 69 85 80 70
Fax : +33(0)1 69 85 80 88

Le 15/01/2013 14:48, Wietze Herreman a écrit :

Bonjour Vincent,

Je te contacte avec une question qui vient de l'encadrant d'un de nos stagiaires (à l'école centrale). Ils sont en stage et rencontrent un problème de tour pour usiner une pièce. Est-ce que ça serait possible de le faire ici au limsi ? L'étudiant en question est même formé dans l'usinage des pièces.

Dis moi si je dois m'adresser à d'autres personnes.

Cordialement,

Wietze

Sujet: rendez-vous de 16 h

De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Date : 18/01/2013 09:45 Harcèlement des étudiants de licence par HBD et Délégué R.

Pour : sylvie.roux@ccl.aphp.fr avec pièce jointe HBD-harcèlement L3

Copie cachée à : pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>

Bonjour Docteur,

Je me permets de vous envoyer les documents importants pour mon rendez-vous de cet après-midi 16h

Vous avez déjà reçu par mails mes certificats médicaux et lettre du dr Sander (hier vers 19-20h) (vous étiez en copie du mail au Dr Evelyne Sander)

Ci-joint un autre mail attestant que c'est moi qui fait l'objet de harcèlement par les autorités administratives sous prétexte que je demande une discussion sur la déontologie scientifique.

En plus de guerre lasse, J'ai affiché sur mon bureau : "faux scientifiques passe ton chemin..."

Personne n'a fait de remarque dans le cahier hygiène et sécurité.

On veut imposer aux gens ded penser n'importe quoi et n'importe comment; c'est anti constitutionnel et c'est une atteinte aux droits de l'homme

Merci d'inclure ce document avec votre commentaire pour le comité médical

Merci aussi d'accuser réception de ce mail
bien cordialement

Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry

France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

— Pièces jointes : —

Harcelement-stagiaires-18-1-2013.pdf

160 Ko

Problèmes avec le Comité Médical

J'ai eu beaucoup de mal pour comprendre ce qui se passait, et le pourquoi de la convocation devant l'expert psychiatre (Dr Laffy-Beaufils) et devant le comité médical, et le comment cela était arrivé, le pourquoi.

Pour obtenir les missions et le but programmé du comité, pour avoir mon dossier médical du Comité et mon dossier médical CNRS.

Le président du Comité Médical est le Dr Vignalou, M. Grésik fait office de chef de service du CM.

Contenu :

Pièce 1 : e-mail de dec 2012 (8p)

Pièce 2 : Réponse du 14/1/2013 (5p)

Pièce3 : L n°1 au Dr Vignalou 20/1/2013 (2p)

Pièce 4 : convocation du 15/2 au comité médical du 6/3/2013 (1p)

Pièce 5 : L n°2 au Dr Vignalou 23/2/2013 [6p = mail + L (3p)+ LBettinger(2p)]

Pièce 6 : point sur la situation professionnelle (1p)

Pièce 7 : 2 mails au Médecin expert, juste après l'expertise (3p)

En fait le Comité Médical est le moyen pour l'administration de se comporter en despote, et de refuser le travail à tout fonctionnaire sans avoir la preuve que celui-ci est vraiment handicapé mental. . Je joins la pièce n° 7 un exemple qui est aller au Conseil d'Etat.
C'est totalement inacceptable.

Sujet: Fwd: Re: réaction à propos de mon rapport

De : "Pierre Evesque" <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 24/12/2012 08:25

Pour : <pierre.evesque@ecp.fr>

----- Message original -----

Sujet: Re: réaction à propos de mon rapport

Date: Samedi 22 Décembre 2012 19:02 CET

De: "Pierre Evesque" <pierre.evesque@ecp.fr>

Pour: Jean-Noël ROUZAUD <rouzaud@biotite.ens.fr>

Copie: "michel.rosso@polytechnique.fr" <michel.rosso@polytechnique.fr>, elisabeth.lemaire@unice.fr, <herve.henry@polytechnique.edu>, sophie.bertrand@cns-dir.fr, "Maïte ARMENGAUD" <maite.armengaud@dr14.cnrs.fr>, "marie-christine.lagoutte" <marie-christine.lagoutte@cns-dir.fr>, claude.cohen-tannoudji@lkb.ens.fr, "Michele Leduc" <michele.leduc@lkb.ens.fr>, haroche@lkb.ens.fr

Bonjour Jean Noel,

Je n'ai vraiment aucun problème pour discuter avec tout le monde.
Je demande simplement que ce soit enregistré et qu'on puisse s'y reprendre à plusieurs fois.
Le dossier devient très épais, et les approximations faciles.

Pour l'instant n'ai toujours pas la mission du comité médical et la raison de ma convocation devant un expert médical.

Je suis fatigué de ces intrigues systématiques, et du refus d'évaluation.
Je suis convaincu que la science aura raison et que le comité national et le cnrs devront reconnaître leur tort en reconnaissant mon travail.

bien cordialement

Pierre Evesque

PS je travaille sur une mise en forme encore plus simple du problème des gaz granulaire, comme je l'ai annoncé il y a quelques jours.

Le Vendredi 21 Décembre 2012 18:59 CET, Jean-Noël ROUZAUD <rouzaud@biotite.ens.fr> a écrit:

Cher Pierre,

Je n'aurais pas assez des vacances pour lire tous les courriers que vous me transmettez chaque jour.
Je vois avec un certain effroi que vous ne tenez aucun compte de mes conseils d'apaisement et de dialogue direct entre toutes les parties; c'est bien sûr votre droit, mais je le regrette pour vous même ... comme pour vos collègues.

Je ne crois guère que ce sera la fin du Monde dans quelques heures. J'espère donc que l'an prochain, nous pourrons enfin réunir tous les intervenants de votre dossier pour trouver une

solution pérenne honorable pour tous. En ce qui me concerne j'y suis toujours prêt.

En cette période de Noël, pourvu que ce ne soit pas un voeu pieux ...

Cordialement,

Jean-Noël ROUZAUD

Elu Sgen-Recherche-EPST à la CAP des DR du CNRS

> Bonjour,

ci-joint un commentaire sur mon évaluation par la commission 5 du CNRS,
En droit de réponse.

bien cordialement

Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry

France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

Problème avec la lettre du Dr Sander : Lettre de Armengaud? etc => dossier administratif

Sujet: Fwd: comité medical, (motif, nature et raison)

De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Date : 31/12/2012 16:20

Pour : pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>

----- Message original -----

Sujet: comité medical, (motif, nature et raison)

Date : Mon, 31 Dec 2012 16:18:56 +0100

De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Pour : brigitte.delavaux@cnrs.fr

Copie à : sylvie.roux@ccl.aphp.fr, jf.choffe@free.fr

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre envoi de la lettre du Docteur Sander du 5/9/2012.

Ceci dit, celle-ci mentionne un courrier de la médiatrice du CNRS, Mme Armengaud, qu'il me semble utile d'avoir; Je ne suis pas du tout au courant de ce qu'elle contient. Elle n'était pas dans mon dossier médical envoyé par le Dr Evrard le 8/12.

Pourrais-je en avoir une copie, car il me semble soit qu'elle fait partie de la procédure engagée à la demande du Dr Sander, et/ou qu'elle devrait être même incluse dans mon dossier médical.

Merci beaucoup,
pourriez-vous procéder à l'envoi en recommandé, et à mon médecin évidemment si c'est nécessaire.

bien cordialement

Pierre Evesque

Pour le Comité Médical, le 21/12/2012

Bonjour Madame,

Je suis toujours l'indication de l'e_mail de Madame Marie-Cristine Lagoutte, comme pour le mail du 28/11. J'aimerais toujours connaître la nature de l'examen du Dr Laffy Beaufiles, et les motivations précises du comité médical. Je suis en effet en exercice, et ne cherche pas à déroger. Ci-joint aussi la même demande de sa part. adresse: Dr J.F. Choffé, 277 av. Division Leclerc, 92290 CHATENAY-MALABRY

Merci par avance

Bien cordialement

Pierre Evesque

PS Le Dr Evrard m'a bien fait parvenir la copie de mon dossier médical, le 8/12 à mon docteur généraliste référant, i.e. Dr J.F. Choffé.

----- Message original -----

Sujet: Re: dossier medical

Date : Tue, 27 Nov 2012 09:59:40 +0100

De : marie-christine.lagoutte < marie-christine.lagoutte@cnrs-dir.fr >

Pour : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Copie à : marie-christine lagoutte < marie-christine.lagoutte@cnrs-dir.fr >, Jean-Noël ROUZAUD < rrouzaud@biotite.ens.fr >

bonjour Pierre

Après échange avec le service des pensions et accidents du travail (SPAT) et compte tenu des éléments fournis hier, la gestionnaire qui suit votre dossier au Comité médical du CNRS va reporter votre rendez-vous avec le médecin agréé (Dr Laffy Beaufils) à la mi-janvier.

Pour obtenir communication du dossier détenu par le comité médical demandez, par courrier postal, qu'une copie soit adressée à votre médecin traitant : ceci vous permettra de voir avec lui quelles pièces complémentaires vous souhaitez communiquer au médecin agréé.

A bientôt cordialement MC Lagoutte

Copie à JN Rouzaud

— Pièces jointes : —

doss-comit-Med.pdf

728 Ko

L-ComMed-Sander.pdf

136 Ko

Sujet: visite médicale

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 02/01/2013 10:53

Pour : Secretariat Présidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>, sylvie.roux@ccl.aphp.fr, Arnauld.VASSEUR@cnrs-dir.fr, Nadine Rousseau <rousseau@dr5.cnrs.fr>, jf.choffe@free.fr, Michele Leduc <Michele.Leduc@lkb.ens.fr>, haroche@lkb.ens.fr, Claude.Cohen-Tannoudji@lkb.ens.fr, delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>, HEBERT Jeanne-Marie <jeanne-marie.HEBERT@dr5.cnrs.fr>, Evelyne SANDER <evelyne.sander@dr5.cnrs.fr>

Copie à : Maite ARMENGAUD <maite.armengaud@dr14.cnrs.fr>, "mediateur@cnrs-dir.fr" <mediateur@cnrs-dir.fr>, "michel.rosso@polytechnique.fr" <michel.rosso@polytechnique.fr>, pierre.levitz@polytechnique.fr, Jean-Noël ROUZAUD <rouzaud@biotite.ens.fr>, Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>, "marie-christine.lagoutte" <marie-christine.lagoutte@cnrs-dir.fr>

Bonjour,

Le service médical me dit que Mme Sander est partie au 1^{er} Octobre; pourquoi n'ai-je pas pu la voir avant, je l'avais alertée le 22/9 par e-mail. D'ailleurs on m'avait dit que Mme Sander n'était plus là depuis Septembre; maintenant on me dit- depuis octobre????

Lorsque je demande aussi des compléments d'information au comité médical pour mon examen, les réponses sont:
"en vacances"

1) Où est la continuité du service public?

2) Je demande un médecin de prévention depuis Septembre 2012. Y en aura-t-il bientôt un?

3) J'ai transmis une lettre à un médecin de prévention (Dr Evrard par interim à qui on m'avait donné rendez-vous le 20/10)) je ne la retrouve pas dans mon dossier médical

4) Je ne retrouve pas non plus un certain nombre de mails adressés au médecin de prévention (le Dr Sander)

5) Je n'ai toujours pas un dossier complet, produit par le Comité médical pour l'examen qu'il m'a demandé de faire en Nov 2012.

Merci

Bien cordialement
Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

Demande de renseignements, urgent 10-1-2013

Sujet: convocation comité médical

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 10/01/2013 08:10

Pour : brigitte.delavaux@cnrs.fr

Copie à : sylvie.roux@ccl.aphp.fr, "marie-christine.lagoutte" <marie-christine.lagoutte@cnrs-dir.fr>, Claude.Cohen-Tannoudji@lkb.ens.fr, Michele Leduc <Michele.Leduc@lkb.ens.fr>, haroche@lkb.ens.fr

Rebonjour,

Merci de me répondre rapidement comme M. Grésik me l'a promis hier, et de me dire aussi pourquoi la lettre du Dr Sander a mis deux mois à arriver à votre service, et pourquoi la lettre de la médiatrice CNRS n'est pas dans le dossier.

bien cordialement
Pierre Evesque

Bonjour,

Comme me l'a demandé votre chef de service, voici les questions que je me pose au sujet de votre demande, et aux quelles il se propose de me répondre rapidement. Elles sont écrites sous forme d'une lettre RAR au président du comité médical

Par ailleurs, j'aimerais avoir toutes les pièces à votre disposition que je pourrai avoir besoin. J'aimerais enfin que l'administration applique les mêmes conseils de prudence dans les deux sens (à charge et à décharge).

Merci de lui transmettre rapidement ce courriel et les deux lettres jointes.

bien cordialement
Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

—Pièces jointes :—

Lrar-9-1-13-Comite-Medical.pdf	64.1 Ko
Ordre-Med12 326 048 (M. Evesque).pdf	234 Ko

Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 10 Janvier 2013

objet: but et régime juridique de ma
convocation du comité médical

Monsieur le Dr Vignalou
Président du Comité Médical
CNRS
3-5 rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16

Monsieur le Président,

J'aimerais clarifier le cadre dans lequel s'inscrit ma convocation au comité médical que prévoit l'expertise que vous avez demandé au docteur Laffy Beaufils.

Si j'ai bien compris, cette convocation résulte d'une demande du 5 Sept. 2012 du Dr Sander, médecin de prévention à la DR5, qui a saisi votre comité.

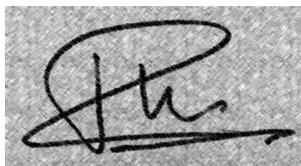
Ce docteur a démissionné en Sept.. Elle n'était donc plus en exercice lorsque vous m'avez demandé cette expertise. Celle-ci se passe après ma visite au Dr Evrard (20/10/2012), après ma demande (de visite) à la DR5.

Je pense que ce médecin est mon médecin de prévention à l'heure actuelle. Vous a-t-il écrit les mêmes remarques que le Dr Sander? En tous les cas, il ne m'a pas parlé de cette démarche quand je l'ai vu. Pouvait-il (devait-il) le faire?

Enfin, j'ai demandé à plusieurs reprises mon dossier médical au service de prévention. J'ai eu beaucoup de mal à l'avoir, et sûrement pas dans les temps réglementaires, que ma indiqué le conseil de l'ordre.

Je demande aussi à connaître la nature des propos de Madame Armengaud pour pouvoir y répondre

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma respectueuse considération .



Pierre Evesque

Nos références à rappeler sur
tout échange de correspondance
AD/IJ/cp/Exercice professionnel
R 12 326 048
Objet : Médecine du travail
Contact : Mme C. PLASSART
☎ : 01.53.89.33.32
E-mail : exercice-professionnel@cn.medecin.fr

Monsieur Pierre EVESQUE
pierre.evesque@ecp.fr

Paris, le 2 janvier 2013

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 21 novembre 2012 votre courrier électronique nous interrogeant sur les modalités d'accès au dossier médical de santé au travail par un salarié du CNRS.

La loi du 4 mars 2002 permettant l'accès aux données de santé s'applique en médecine du travail et en médecine de prévention.

Tout salarié peut donc demander à avoir accès aux informations contenues dans le dossier médical de médecine de travail.

Le salarié peut demander à avoir accès à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de son choix.

Le médecin détenteur de l'information (c'est-à-dire, le médecin du travail assurant le suivi du salarié ou en son absence, le médecin du travail qui reprend le suivi de ses effectifs) peut recommander la présence d'une tierce personne (médecin traitant) lors de la consultation de certaines informations.

Votre demande d'accès doit être adressée par lettre avec accusé de réception au médecin du travail qui assure votre suivi ou à son remplaçant.

Pour ce faire, vous devez préciser votre identité et votre qualité ainsi que le mode de communication que vous choisissez (consultation sur place avec le cas échéant, remise de copies ou envoi à vos frais de copies des documents).

La communication de votre dossier doit intervenir dans un intervalle de temps, compris entre 48 heures et 8 jours, intervalle qui court du jour de réception de la demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur André DESEUR
Président de la Section Exercice professionnel



Sujet: Fwd: Re: Réponse à votre courriel du 9 janvier 2013

De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Date : 14/01/2013 19:19

Pour : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >, pier.evesque@gmail.com, "c.evesque" < c.evesque@free.fr >

----- Message original -----

Sujet: Re: Réponse à votre courriel du 9 janvier 2013

Date : Mon, 14 Jan 2013 19:13:18 +0100

De : Pierre Evesque < pierre.evesque@ecp.fr >

Pour : Sébastien GRÉSIK < Sebastien.GRESIK@cnrs-dir.fr >

Copie à : delegue < delegue@dr5.cnrs.fr >, Secretariat Présidence < secr-presidence@cnrs-dir.fr >, "mediateur@cnrs-dir.fr" < mediateur@cnrs-dir.fr >, Dominique EVRARD - Externe < evrard_dominique@hotmail.com >, VASSEUR Arnauld < Arnauld.VASSEUR@cnrs-dir.fr >, Claude.Cohen-Tannoudji@lkb.ens.fr, sylvie.roux@ccl.aphp.fr, Michele Leduc < Michele.Leduc@lkb.ens.fr >, haroche@lkb.ens.fr

Cher Monsieur,

merci de votre réponse rapide.

Elle ne me satisfait pas complètement.

1) Je **n'ai pas trouvé la lettre du Dr Sander** du 5/9/2012 dans la copie de mon dossier médical.

Comme ce dossier m'a été transmis par mon docteur, qui l'a ouvert et qu'il l'a examiné, on pourra lui demander.

D'après ce que vous me dites, ce n'est pas normal.

2) Je ne comprends toujours pas pourquoi une lettre du Dr Sander de cette nature au président du Comité médical soit passée par toutes les étapes de l'administration, et vue cv par tout le monde, y compris la DR5, avant d'être réexaminé réellement par le corps médical.

En plus une autre lettre c'est perdu, avec des témoignages

3) Pourquoi le Dr Vignalou n'en a-t-il pas fait directement mention au comité médical, et fait activé le processus?

Que dit-il?

4) Pourquoi le Dr Sander ne m'en a-t-elle pas parlé, en me fixant un rendez-vous médical, quand je lui demandais assistance (mails d'Aout et de Septembre 2012)?

5) Pourquoi le Dr Evrard ne m'en a-t-il pas parlé non plus quand je l'ai vu le 26/10/2012.

6) Je n'ai donc été au courant que **le 31/1/2012 de cette lettre**. Cela aurait été trop tard pour faire mes remarques. j'ai heureusement penser à vous demander quelques précisions récemment.

7) Heureusement comme je devais aller voir mon cardiologue début janvier, ceci a permis de faire changer le rendez-vous de mi décembre à mi janvier. Mais il me semble que l'information peut être incomplète et demande un autre agenda. Une telle proposition est possible:

8) Malheureusement j'ai raté ce rendez-vous (avec mon cardiologue) à cause d'une carence administrative (non fourniture d'agenda en temps et en heure; je viens juste de toucher mon agenda

seulement aujourd'hui.)

9) Je ne peux donc pas laisser dire que vous aviez modifié l'agenda de l'expertise pour la raison que vous indiquer (permettre au dossier d'être complet), mais permettre à mon cardiologue un diagnostic complet.

10) Autre problème: Je n'ai pas reçu les explications précises que vous détailler ici dans les lettres précédentes non plus.

"l'application du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif" et "lorsqu'un chef de service estime, au vu d'une attestation médicale ou sur le rapport des supérieurs hiérarchiques, que l'état de santé d'un fonctionnaire pourrait justifier qu'il lui soit fait application des dispositions de l'article 34 (3° ou 4°) de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il peut provoquer l'examen médical de l'intéressé dans les conditions prévues aux alinéas 3 et suivants de l'article 35 ci-dessous. »"

11) Je vous remercie de m'en informer (du point 10). Mais n'est-ce pas un peu tard?

12) Le temps de réponse de l'administration est de 2 mois; je ne vois pas en quoi le mois supplémentaire que je demande ne pourrait pas être accordé. Ceci me semble un abus de droit, et ressemble donc à du harcèlement. (Je ne savais toujours pas avant hier que j'avais le Dr Evrard comme médecin de prévention).

Le Dr Evrard peut vous dire aussi mon état de santé, et il donnera un état plus récent.

13) J'ai fait un compte-rendu de mon entretien avec le Dr Evrard, j'aurai noté s'il m'avait parlé de cette lettre du Dr Sander du 5/9/2012 et de la note du médiateur. Je n'ai rien vu de tel, et il ne m'en a pas parlé.

14) Je vous joins des certificats médicaux qui montre mon état de santé. J'ai aussi un certificat médical de mon neurologue, que j'apporterai en temps voulu, et qui est normal.

15) Je trouve anormal de ne bénéficier d'une information à peu près réaliste/(i.e. à peu près complète) que quelques jours avant l'expertise.

Et encore je découvre aujourd'hui de nouveaux éléments

Je demande une vérification supplémentaire, notamment auprès du Dr Sander directement et demande aussi l'avis du Conseil de l'ordre.

Je me permets aussi de vous envoyer la lettre que j'ai envoyée au président du cnrs, il y a quelques temps, qui montrent certains abus.

Ne serait-ce pas là aussi un autre bout du problème?

J'ai pu démontrer certains de ceux ci grâce à l'intervention de la CADA..

Enfin je vous envoie mon dernier article scientifique, qui pose le problème que je pose à mon administration (point 1 de l'article) . Vous verrez aussi que mon raisonnement se tient, ou vous pourrez le faire vérifier .

Comme tout chercheur correct, j'essaye de surmonter tout harcèlement normal. J'accepte l'isolement et ses conséquences... C'est vital.

Je trouve par contre inadmissible l'inconséquence de l'administration vis à vis de tels agissements. Il y a sûrement d'autres méthodes que de mettre le chercheurs trop efficaces à la retraite. c'est contre cela que je me bats.

Il y a d'autres méthodes que d'attendre 4 mois et ne pas accepter les faits .

bien cordialement
Pierre Evesque

Le 14/01/2013 17:28, Sébastien GRÉSIK a écrit :

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie du courrier qui est adressé par ailleurs en LRAR en réponse à votre courriel du 9 janvier 2013.

Je vous en souhaite bonne réception.

sg

Sébastien Gresik

Responsable du Service des Pension et Accidents du Travail

Unicité
Batiment F
16 rue Alfred Kastler
14050 Caen Cedex 4

T. **+33 (0) 2 31 46 25 12**

F. **+33 (0) 2 31 95 06 61**

sebastien.gresik@cnrs.fr

--

Pierre Evesque, DR CNRS
Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs
Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry
France
tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42
33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

—Pièces jointes :—

expertise Comi-Med_ssBouchard12_12b.pdf	215 Ko
Lrar-CNRSjuillet12.pdf	110 Ko
PG20_4_paires-R.pdf	261 Ko
Lrar-deleg-11-1-13.doc	82.5 Ko

Caen, le 14 janvier 2013

Le responsable du service des pensions et
accidents du travail du CNRS
à

Monsieur Pierre EVESQUE
1 rue Jean LONGUET
92290 CHATENAY MALABRY

Lettre Reçue le 14 janv. en mail, mais le 21 en RAR

Dossier suivi par Sébastien GRESIK
02.31.46.25.12 – sebastien.gresik@cnrs-dir.fr

Objet : Réponse à votre courriel du 9 janvier 2013

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 9 janvier 2013, par lequel vous demandez au secrétariat du Comité médical du CNRS des éclaircissements sur un certain nombre d'éléments relatifs à la saisine du comité médical par l'administration s'agissant du contrôle de votre état de santé.

Concernant la convocation qui vous est faite auprès d'un médecin agréé, elle résulte de l'application du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires et plus spécialement des dispositions de son article 34 qui prévoient que « *lorsqu'un chef de service estime, au vu d'une attestation médicale ou sur le rapport des supérieurs hiérarchiques, que l'état de santé d'un fonctionnaire pourrait justifier qu'il lui soit fait application des dispositions de l'article 34 (3° ou 4°) de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il peut provoquer l'examen médical de l'intéressé dans les conditions prévues aux alinéas 3 et suivants de l'article 35 ci-dessous.* »

C'est donc, comme vous l'aviez compris, notamment sur la base du rapport médical établi le 5 septembre 2012 par le Docteur SANDER, médecin de prévention à la Délégation régionale Île de France Ouest et Nord que s'appuie la demande de l'administration de faire procéder à un examen médical.

Le fait que, vous concernant, ce médecin ait été remplacé ultérieurement et temporairement dans ses fonctions par le Docteur EVRARD n'affecte nullement le bien-fondé de la demande de l'administration.

Quant à la question relative aux délais de transmission de votre dossier médical par les services de la médecine de prévention, je suis au regret de ne pouvoir vous apporter de réponse et vous invite à vous rapprocher des services de la coordination nationale de la médecine de prévention, compétents à ce sujet.

J'insiste néanmoins qu'actant le fait que ce dossier ne vous était pas parvenu en temps utiles, nous avons déjà convenu à votre demande que le rendez-vous auprès du médecin expert fixé initialement au 14 décembre 2012 soit reporté au 18 janvier 2013, pour vous permettre d'en prendre connaissance, ce que vous avez fait, à vous lire, le 13 décembre 2012.

Par ailleurs, vous avez fait parvenir au secrétariat du comité médical une demande de communication de votre dossier médical par l'intermédiaire de votre médecin traitant, à qui il a été transmis par pli confidentiel le 21 décembre 2012, comprenant le rapport du Docteur SANDER.

Je considère dès lors, que le délai entre la date de communication des éléments médicaux de votre dossier et la convocation auprès du médecin spécialiste agréé est raisonnable.

Quant au courrier de Madame ARMENGAUD, Médiatrice du CNRS, dont vous me demandez de vous livrer le contenu, je vous rappelle, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le faire, qu'il ne figure pas dans le dossier médical qui vous a été transmis par le secrétariat du comité médical en décembre dernier conformément à ce qui est écrit plus haut.

Pour obtenir la communication de votre dossier administratif, je vous invite à prendre l'attache des services de la délégation régionale dont vous dépendez.

Je vous rappelle dès lors que vous êtes **enjoins** de vous rendre chez le Docteur BEAUFILS le vendredi 18 janvier 2013 à 16h comme il vous l'a été signifié par courrier du 4 décembre 2012.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que le refus de se soumettre à un tel examen peut être considéré comme une faute professionnelle et par là, susceptible de sanctions disciplinaires.

Espérant avoir fait la leur sur les interrogations que vous m'avez soumises, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sébastien GRESIK

Sujet: au Dr Vignalou, comité médical
De : "Pierre Evesque" <pierre.evesque@ecp.fr>
Date : 20/01/2013 12:25
Pour : <Brigitte.delavaux@cnsr.fr>
Copie à : "Pierre Evesque" <pierre.evesque@ecp.fr>

Bonjour Madame Delavaux,
Bonjour Monsieur Grésik,

J'ai voulu et j'aimerais encore rentrer en contact avec le Dr Vignalou, président du comité médical, et habilité au secret médical.
Je lui ai envoyé une lettre RAR au siège du cnrs, le 9/1, qui m'a été retournée.
Est-ce normal?
Ne doit-on pas pouvoir joindre tout service du CNRS en adressant sa requête au siège?
Rien n'est marqué à ce sujet dans votre lettre.

Comment puis-je faire?

A partir de maintenant, ceci est à l'attention du Dr Vignalou seul./
correspondance médical

Monsieur le Dr Vignalou, PERSONNEL, secret médical, URGENT

Je n'ai reçu mes dossiers (médical et comité médical) que deux mois après les avoir demandé, puis faire demander par le syndical, puis par mon médecin... Est-ce normal?
Je n'ai pas réussi à vous joindre par lettre RAR au siège du cnrs. Est-ce normal?

Dans mon dossier du comité, je n'ai pas eu accès à autre chose qu'à la lettre du Dr Sander daté du 5/9, et je n'ai pas eu la description des autres pièces. Comment puis-je faire pour les demander?. Est-ce normal.
Le dossier semble épais.

Cette lettre du Dr Sander n'apparaît pas dans mon dossier médical. Est-ce normal.
Cette lettre et mon dossier médical ne mentionne pas réellement le harcèlement que je subis depuis des années. J'ai transmis au Dr Sander bon nombre de mes tourments, par exemple la copie des lettres RAR de 2008 et 2009, copie de mon pv d'audition par la DRH... problème de F. Douit, problème de pouvoir s'exprimer au conseil de laboratoire, problème de pouvoir faire noter quelques points particuliers dans les pv du conseil de labo, problème du refus aussi par la direction que je m'y exprime par écrit.

Tout ceci montre une volonté de minimiser le harcèlement administratif que je subis, et qui est bien réel, (refus de signature de commande de contrat de confidentialité, obligation de passer par la case pour avoir des informations...)

J'aimerais savoir comment faire pour activer le comité médical sur un sujet certain : le harcèlement que je subis; et pour faire comprendre que je subis ce harcèlement du fait même que l'administration cnrs refuse de noter l'incohérence de gestion que consiste la signature de la déontologie de la recherche européenne, et le refus de la faire appliquer et de noter les fautes.

Dans ces conditions, le personnel administratif se sent obligatoirement en tort sans pouvoir rien faire sans avouer un dysfonctionnement administratif, ce qu'il ne peut pas.

bien cordialement

Pierre Evesque

PS: Je doute que le Dr Laffy Beaufiles ne puisse noter le sentiment de harcèlement que je ressens. Il est simple à résoudre: me laisser travailler tranquillement (je ne fais qu'essayer de respecter mon travail et sa déontologie), que l'atelier me livre les petites pièces mécaniques dont j'ai besoin ou me les laissent tourner et farisiers, qu'on me laisse utiliser les crédits nominatifs (50000€ du CNES, géré par le CNRS) et 10000 € géré par CRSA

J'aimerais aussi pouvoir prendre le contrat FCB pour étudier le concassage correctement, que ce soit par l'intermédiaire du CNRS ou de CRSA, ou via une autre possibilité, un autre organisme.

Pour l'instant je me plains de harcèlement par personne ayant autorité, avec refus d'explication et refus de réponse dans les temps, le tout agrémenté de sarcasme vis à vis d'un trouble de discussion liée à une petite anomalie contrôle d'expression orale. Ces personnes abusent de leur autorité pour refuser toute discussion même écrite.

Je pense que ce harcèlement est à un stade ultime où je perds la référence à toute autorité. C'est du moins ce que me laisse penser les écrits des sociologues sur les problèmes de déontologie scientifique (cf congrès sur le plagiat scientifique, Paris Déc. 2011). Ceci ne pourra se résorber qu'avec une reconnaissance de cet état par les autorités, et le relâchement de ce harcèlement, à mon avis.

Les avis que vous pouvez recevoir contre moi sont liés au dysfonctionnement engendré par plusieurs règles pratiques administratives et/ou déontologique

Bien cordialement

Pierre Evesque

Caen le 15 FEV. 2013

Monsieur Pierre EVESQUE
1 rue Jean Longuet
92290 CHATENAY MALABRY



Direction des Ressources Humaines

Service des pensions et accidents du travail

Unicité - Bat F - 16, rue Alfred-Kastler
14050 Caen cedex 4

T. 02 31 46 25 00
F. 02 31 95 06 61

Objet : Demande d'attribution d'un
congé de longue maladie d'office

Monsieur,

Je vous informe que le médecin agréé chargé de l'expertise diligentée à l'initiative du Comité médical, estime que votre état de santé justifie l'attribution d'un congé de longue maladie d'office.

Votre dossier sera soumis à l'avis du Comité médical qui se réunira le **Mercredi 06 mars 2013 à 9h00 au Cabinet du Docteur SEGALAS TALOUS 34 avenue de la Motte Piquet (3^{ème} étage) - 75007 PARIS (Métro Ecole militaire)**

Je vous informe, d'une part, qu'aux termes des articles 7 et 18 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986, il vous est loisible de faire entendre par le Comité médical le médecin de votre choix ou de faire adresser par celui-ci, au dit Comité, à l'attention du Docteur VIGNALOU, Président, toute information d'ordre médical lui permettant de statuer en toute connaissance de cause. D'autre part aux termes de l'article 6 bis de la loi n° 78-753 du 18 juillet 1978, les informations à caractère médical de votre dossier ont été communiquées, suite à votre demande, au médecin que vous avez désigné à cet effet.

Il vous sera par ailleurs loisible de contester l'avis qui sera rendu par le Comité Médical devant le Comité Médical Supérieur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Service des pensions
et accidents du travail


Sébastien GRESIK

Sujet: Pour le Dr Vignalou confidentiel

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 21/02/2013 14:43

Pour : Sébastien GRÉSIK <Sebastien.GRESIK@cnrs-dir.fr>

Copie à : françoise KEROMEN <francoise.KEROMEN@dr5.cnrs.fr>

Merci M. Grésik de transmettre cette lettre au Dr Vignalou

J'ai rajouté le nom de la personne harcelée au laboratoire, car il m'a autorisé à le faire

bien cordialement

Pierre Evesque

--

Pierre Evesque, DR CNRS

Lab MSSMat, UMR 8579 cnrs

Ecole centrale de Paris, 92295 Châtenay-Malabry

France

tel: 33 1 41 13 12 18; fax: 33 1 41 13 14 42

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

— Pièces jointes : —

ComMed-21-2-13b.pdf

258 Ko

Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 21 Février 2013

lettre RAR

objet: **ordonnance/ Traitement
médical; confidentiel
secret médical**

Docteur Vignalou
Président du Comité Médical Spécial
CNRS
Unicité Bat F
16 rue Alfred Kastler
14050 Caen Cedex

Attention: voir le PS n°2

Cher Dr Vignalou, dont je ne connais malheureusement que le nom,

Je me permets de vous renvoyer l'expertise médicale du Dr Laffy-Beaufils. Elle montre correctement la teneur du problème, quoiqu'elle considère que l'adaptation est de mon ressort, et ne fait pas la liste des abus de droit de l'administration. Son information a probablement été biaisé par l'argumentaire de l'administration CNRS, que vous avez refusé de me donner, qui devrait être dans mon dossier administratif que je n'arrive pas à avoir... , et qui n'est pas dans mon dossier médical non plus....

Par ailleurs, j'ai constaté un certain nombre de manque dans ce dossier médical, à compter de la lettre du Dr Sander du 5/9/2012, et j'ai demandé au Dr Keromen de s'en occuper.

Pour faire court, on me dit que du repos suffira à me retaper. Je ne peux pas accepter ce diagnostic. Il faudra nécessairement que l'administration reconnaisse ses abus, et qu'elle mette les barrières sérieuses à l'apparition de ces abus. A mon avis elle est en faute et doit le reconnaître. Sans cela, vous aurez seulement réussi un lavage de cerveau, la vérité scientifique sera bafouée et l'objectivité de mon travail futur sera bien écornée.... Quelques exemples:

Pourquoi ai-je du demander l'aide à la CADA pour avoir certains renseignements?

Pourquoi ne pas signer l'accord de confidentialité avec FCB?

Pourquoi refuser l'achat de bouts de concasseurs? (j'ai l'argent pour cela sur un contrat dédié).

Pourquoi les Conseils de labo étaient-ils sans ordre du jour délivré à temps, pourquoi ne relate-t-il qu'une vérité administrative biaisée.

Pourquoi me refuser le droit à la défense lors (ou après) le conseil de laboratoire du 3/9/2012). Pourquoi ce conseil a-t-il été suivi par la lettre du Dr Sander?

Pouquoi cette lettre n'est apparu dans le circuit de l'administration que 2 mois après , et un mois après la démission du Dr Sander, Pourquoi cette lettre n'est pas dans mon dossier médical.

Pourquoi n'ai-je pas eu le droit d'être assisté par un psychiatre lors de mon expertise psychiatrique? Pourquoi votre convocation ne m'a pas dit

clairement mon droit. Pourquoi a-t-il fallu 2 mois pour obtenir les documents médicaux...

Pourquoi le médiateur prend-il le parti de l'administration, qui se dit fatiguée par tant de questions.... En fait l'administration n'applique pas correctement ses propres règles et refuse de s'en justifier. C'est comme si le voleur pouvait se plaindre des magistrats à cause du harcèlement qu'on veut lui appliquer avec la loi qu'on lui impose...

.....

Je pense que tout ceci montre un défaut de logique, pour le moins, incompatible avec mon métier de chercheur scientifique. J'ai donc décrit ci-joint une liste non limitative des conditions nécessaires à mon travail. Sans la réalisation de ces conditions, la thérapie que l'on me propose sera inefficace, ou pire malsaine. Je suis impliqué personnellement dans plusieurs de ces processus à modifier et mon avis est nécessaire. Je ne vois donc pas comment on peut me mettre en congé longue maladie sans que cela compromette mon rétablissement à venir.

Par ailleurs, ce congé longue maladie sera pris comme un désaveu par mes pairs, ce que je ne peux accepter.

En conséquence, j'aimerais que tout ceci soit noté dans le rapport d'expertise ou qu'il y soit joint. Car c'est un manque qualifié d'information.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas pu prendre connaissance de mon dossier administratif. J'en ai fait la demande il y a un mois (21 janvier); Ceci est un droit. Merci donc de retarder la date du comité médical, et d'analyser le dossier correctement.

Cela me permettra aussi 1) d'avoir choisi un psychiatre de thérapie, 2) de savoir si ma demande de mise en place d'une procédure pour me permettre (je dis bien permettre et non me faciliter) le travail est acceptée; Car je ne peux exercer mon travail correctement à l'heure actuelle; je vous invite à venir constater ces dernières informations quand vous le voulez.

Enfin, merci de me tenir informer des possibilités thérapeutiques que vous pensez pouvoir mettre à mon service.

Je tiens à vous dire que je ne suis pas la seule personne du laboratoire à avoir subi un harcèlement, et qu'il y en a au moins un autre, et qu'il y en a eu plusieurs autres.

Merci donc de repousser le rendez-vous du comité médical pour permettre ces prochaines étapes.

Je vous prie de croire, Cher Dr Vignalou, à la considération qui vous est due.

Pierre Evesque

PS: je vous adresse aussi les remarques de mon conseiller, Me Bettinger.

PS 2: Comme il m'a autrissé à le faire, la seconde personne harcelée est M. F.Douit; c'est écrit noir sur blanc dans son dossier médical. Je n'ai pas caché cette information au Dr Laffy Beaufiles

Liste non limitative des tâches à accomplir par le CNRS pour que je puisse reprendre correctement mon travail

Les conditions de travail

- 1) définition d'une procédure d'achat de matériel concassage
 - 1.a) achat du matériel concassage
 - 1.b) autres achats de matériel
- 2) Révision des procédures de conseil de labo, des procédures d'adoption de pv, de la date d'information de l'ordre du jour
Pb des pv de CL précédents
- 3) révision des annotations et jugements trop rapides du CL du 3/9/2012 et discussion
- 4) Pb de thèse Yanpei CHEN: participation au jury en Chine, validation direction de thèse.....
- 5) définition d'une procédure pour payer les inscriptions aux Congrès:
par exemple: ~~Poudres et Grains~~, KITP Beijing, EGRIN
Paiements des Voyages Chine, Australie
- 6) révision des procédure de contrat
 - 6.a) accord de confidentialité (Contrat FCB),
 - 6.b) Thèse FCB: thésard A. Saidi
 - 6.c) règle de bonne conduite
- 7) Révision du contrat CNES, et gestion correcte de ses dépenses.
- 8) Problèmes de gestion courante:
 - 8a) Pb de la CADA,
 - 8b) Pbdu dossier administratif,
 - 8c) comité médical, obtention du dossier médical... lettre 5/9/2012 de Sander, règle d'obtention du Com. Med, signature du responsable réel (président)
- 9) Eviter que je sois isolé dans le labo
- 10) Pb du CET et de mes vacances 2012
- 11) Pb de l'action du fonctionnaire de Défense qui ne peut rien contre des magouilles scientifiques
- 12) responsabilisation de l'évaluation scientifique
 - 12.a) responsabilisation des commissions de section
 - 12.b) responsabilisation de l'aeres,
 - 12.c) responsabilisation de l'académie des sciences...
- 13) Pb de la déontologie au CNRS
 - 13.a) acceptation des règles européenne de la recherche
 - 13.b) interaction sur les contrats
 - 13.c) mise en place d'un tribunal
- 14) Pb de la médiation: (j'ai été accusé par le médiateur); le médiateur est trop près du président, et le président est trop partial, pour éviter les problèmes
- 15) Pérénisation du journal *Poudres & Grains*
- 16) Droit et devoir de demander un débat public, ouvert .
Les discussions entre scientifiques doivent être honnêtes, libres, sans contraintes hiérarchiques.

Cabinet BETTINGER

• Gestion des Affaires Publiques • Cabinet fondé en 1900 •

Département droit public
Avocats sous la direction de

Boulogne, le 4 février 2013

Christian BETTINGER
Avocat à la Cour
Docteur d'Etat en Droit
Spécialisation en Droit Public et en Droit Economique
Expert International Agréé

Département droit des affaires

Michèle VALLY
Avocat à la Cour de Paris
Diplômée de l'Institut de Droit des Affaires
D.E.S.S. de Fiscalité Internationale - Paris II
D.E.A. de Droit Communautaire Européen

**Monsieur le Président du
COMITE MEDICAL du CNRS**

16 rue Alfred Kastler
14050 CAEN Cedex 4

N/Ref : Dossier Pierre EVESQUE
Directeur de Recherches au CNRS
LRAR

Monsieur le Président,



Correspondant
D'IN-CO-FI
Bruxelles

Montages contractuels
et financiers à caractère
complexe et à vocation
internationale

www.in-co-fi.com

Pour le compte et dans l'intérêt de Monsieur Pierre EVESQUE, Directeur de recherches au CNRS, dont je suis désormais le conseil, j'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de l'expertise médicale que vous lui avez imposée par lettre du 4 décembre 2012, suivie de l'injonction formulée par votre lettre du 14 janvier 2013.

Vous avez suivi la demande d'expertise que vous a adressée le Dr Evelyne SANDER, du service de médecine de prévention du CNRS, le 5 septembre 2012.

Le comportement de M. EVESQUE étant mis en cause par rapport au fonctionnement de son service, je constate d'ores et déjà qu'il ne lui a pas été demandé de répondre aux accusations portées contre lui, après consultation de son dossier administratif.

Vous lui avez désigné le Dr Béatrice LAFFY BEAUFILS, attachée de psychiatrie à l'hôpital CORENTIN CELTON d'ISSY LES MOULINEAUX, et lui avez imposé un rendez-vous le 18 janvier 2013 à 16 heures.

Là encore je constate que M. EVESQUE a été privé de la garantie d'être assisté par un médecin psychiatre de son choix lors des examens qui ont eu lieu à l'hôpital CORENTIN CELTON.

Correspondance : 35 Rue Gutenberg • 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Téléphone : (33) 01.46.03.89.01. • Télécopie : (33) 01.46.03.87.27. • Palais n° PN 703

E-mail : bettinger.associes@wanadoo.fr

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.

D'ores et déjà je fais donc toutes réserves sur la régularité de cet examen et sur les conclusions défavorables qui pourraient être portées à l'encontre de M. EVESQUE.

En méconnaissance de l'article 7 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié et des droits garantis par les conventions auxquelles la France adhère, M. EVESQUE n'a pas été informé de la possibilité qu'il avait d'être assisté par un médecin de son choix, ce qui constitue une violation des droits de la défense, alors surtout que l'expertise psychiatrique a été ordonnée dans un climat conflictuel consécutif à la lettre du Dr SANDER.

Je vous demande donc dès à présent de prendre les mesures appropriées pour permettre à M. EVESQUE de bénéficier de l'assistance d'un médecin de son choix afin qu'il puisse prendre contact avec le Dr LAFFY BEAUFILS, avant qu'elle ne rende son rapport, et lui fasse connaître ses observations dans l'intérêt de M. EVESQUE.

Souhaitant que vous acceptiez de prendre la présente lettre en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes salutations distinguées.

Sujet: Re: situation
De : SCP Bettinger & Associes <bettinger.associes@wanadoo.fr>
Date : 06/09/2013 17:26
Pour : Pierre Evesque <pier.evesque@gmail.com>

Cher monsieur

Intéressant ce qu'ils vous ont écrit/
Pour le commissariat de police : OK pour les documents visés .
Demandez leur s'ils agissent sur COMMISSION ROGATOIRE . Leur réponse sera intéressante. S'ils établissent un PV d'audition, demandez qu'il soit écrit que
Les questions qui vous sont posées proviennent de la commission rogatoire qui a été reçue par eux.

Bonne fin de semaine

Me Ch BETTINGER

De : Pierre Evesque <pier.evesque@gmail.com>
Date : vendredi 6 septembre 2013 17:20
À : CHRISTIAN BETTINGER <bettinger.associes@wanadoo.fr>
Objet : Fwd: RE: situation

Cher Maître,

- 1) Ci-dessus la preuve que la direction du cnrs est au courant de ma situation.
- 2) Je scanne la requête au TA et la plainte pénale, **pour l'enquête du commissariat**.
pour le commissariat, Je scan aussi mes arrêts de travail de 2009 (pb cardiaque et AVC) la décision de congé d'office, son maintien malgré l'appel au CMS et la réponse suivante.

Merci de m'indiquer les contre-indications éventuelles

bien cordialement

Pierre Evesque

----- Message original -----

Sujet:RE: situation
Date :Fri, 6 Sep 2013 07:07:07 +0000
De :PARET Jérôme <jerome.PARET@dr5.cnrs.fr>
Pour :Pierre Evesque <pier.evesque@gmail.com>
Copie à :c.evesque <c.evesque@free.fr>

Bonjour,

Pour ce qui est de votre reprise, qui est subordonnée à l'avis du Comité Médical, vous devez nous faire un courrier le demandant, qui sera transmis par nos soins au Comité Médic
Pour le point 2, je ne suis pas en mesure de vous répondre au jour d'aujourd'hui
Pour le point 3, il ne me paraît pas indispensable que la période de CLM apparaisse sur votre CV mais c'est un sujet sur lequel la décision vous revient.
Pour le point 4, votre situation est connue du siège du CNRS.

Bien cordialement,

Jérôme Paret | Responsable
Service des Ressources Humaines
CNRS |Délégation Île-de-France Ouest & Nord
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 53 32

<http://www.dr5.cnrs.fr>

-----Message d'origine-----
De : Pierre Evesque [<mailto:pier.evesque@gmail.com>]
Envoyé : mercredi 4 septembre 2013 10:29
À : PARET Jérôme
Cc : pier.evesque; c.evesque; Pierre Evesque
Objet : situation

Bonjour,

Je reprends contact avec vous pour plusieurs raisons.

- 1) Quels sont les différents étapes administratives à franchir pour ma réintégration; et et l'adresse des personnes aux quelles il faut que je m'adresse avant le 20 Nov.2013
- 2) Avez-vous des nouvelles de la soutenance ECCP-CAS de thèse de ma doctorante YanPei Chen. merci de m'indiquer qu'elle a bien passée sa thèse , comme convenu.
- 3) Que faut-il que je marque officiellement sur mon CV pour cette période irrégulière.
- 4) Le président du CNRS est-il au courant du fait que je suis en congé maladie longue durée, malgré l'appel fait au Comité Médical Supérieur, qui ne s'est pas encore prononcé.

Merci

Bien cordialement
Pierre Evesque

--
Pierre Evesque
DR CNRS en congé de longue maladie pour "raison d'état",
i.e. en recherche de ses pairs
=====
avant-hier j'avais des camarades, hier des collègues, aujourd'hui des concurrents, et demain ?
=====
pier.evesque@gmail.com; pierre.evesque@ecp.fr;
tel: 01 43 50 12 22
<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>

Sujet: problème de lettre Comité Médical ; Dr Sander

De : Pierre Evesque <pier.evesque@gmail.com>

Date : 19/01/2013 12:22

Pour : sylvie.roux@ccl.aphp.fr

Copie à : Evelyne.Sander@univ-montp2.fr, c.evesque@free.fr

Madame Roux,

Merci de transmettre au docteur Laffy-Beaufils

Je suis las des abus de pouvoir de l'administration et du harcèlement qu'il provoque. Quand un médecin aura-t-il le droit de le diagnostiquer sérieusement et de demander aux autorités compétentes de prendre leur responsabilité ou de demander l'intervention de la justice pour mise en danger d'autrui.

La médecine de prévention de la foutaise! et l'expert psychiatre un médecin incapable de diagnostiquer les causes réelles et d'aider ses patients, capable seulement de concourir à un stress supplémentaire et un abus de position dominante.

Je suis dans la même situation que le faux malade sur qui on teste la faculté d'apprentissage sous contrainte, dans la quelle le test réel consiste à demander à des cobayes (humains) de tester l'augmentation de la faculté d'apprentissage du faux-patient, avec ou sans surveillance extérieur. Je suis ici le faux patient (malheureusement vrai) tester par le cobaye (médecin expert psychiatre ou médecin de prévention) qui obéissent à la dure "certitude" de l'administration.

Quand oserez-vous dire stop?

Merci de lire aussi les 3PS.

Bien cordialement

Docteur,

Je fais suite à notre entretien .

Tous les bons chercheurs ont été et seront paranos: Newton, L de Vinci, Gallilée Darwin....

Ils ont tous eu peur de cette voler des idées, ils ont tous peur d'être incompris, ...

Il y a eu assez vite des gens envieux refusant le succès d'autres...

Le problème dans mon cas n'est pas là.

Ceux qui me harcèlent maintenant c'est l'administration: des scientifiques qui doivent gérer la méconnaissance...

Et ceux là fabriquent des fausses preuves.... Je peux le démontrer dans un combat loyal mais pas dans un combat truqué, où le médecin veut me sauver la vie... pour obéir à l'administration qui veut cacher la vérité.

Ce n'est pas de la science et donc pas de la médecine.

Je refuserai toute expertise qui ne permet pas de vérifier les faits . Et le CNRS devrait ne pas tolérer cela aussi , ni les scientifiques qui sont dans mon laboratoires.

En d'autre termes je dirais comme Gallilée que "la terre tourne".

Il suffit d'examiner les faits et les preuves que je vous avais apportées, ce que vous avez refusé de faire.

bien cordialement

Pierre Evesque

PS1: pour pouvoir commencer à pardonner, tout le monde sait qu'il faut qu'il y ait reconnaissance des fautes.

Dans mon cas, il y a eu fautes graves; plus vite elles seront reconnus, plus vite la thérapie pourra agir.

Mais cette thérapie ne pourra agir qu'après la reconnaissance.

Le psychiatre n'a pour l'instant aucune utilité, sauf celle de me forcer à déraisonner.

PS2: Vous m'avez prédit une dépression profonde si je ne me soigne pas. C'est possible voir probable; Mais cette dépression sera de type professionnelle: refus de l'administration d'accepter des règles conformes à la loi.

Refus de considérer un homme comme capable de penser sérieusement, et de croire ce que bon lui semble. Tout cela pour ne pas perturber le travail de l'administration dans ce qu'il a d'illégal.

On ne peut pas priver de travail un chercheur, sans qu'il en souffre, et on ne traite pas une dépression de la façon que vous m'avez proposer, par un arrêt thérapeutique. On demande l'aménagement du poste de travail sans contrainte. C'est ce qu'avait demandé le Dr Cherreau pour F.Douit et imposé au laboratoire. Et cela s'est bien passé, comme je vous l'ai dit.

Il faut évidemment imposé cette condition au laboratoire en question. Dans le cas précis ce sera possible, car cela a déjà été réalisé. Le laboratoire obéit aux ordres de la direction; les exemples (et leur nombre) que le comité médical a du vous donner le

prouvent.

Et les pv du conseil de labo montrent que le laboratoire n'accepte pas de divulguer la réalité des faits et que le directeur (aidé tacitement par les anciens directeurs,...) impose le silence , "pour le bien du labo" et font admettre des accusations sans preuve comme étant prouvées, sans droit de réponse, et que personne ne proteste.

PS3: Enfin vous ne m'avez pas indiqué mon droit vis à vis du comité, vous avez refusé de noter que la lettre RAR que j'avais adressé au Dr Vignalou, au comité mé médical du CNRS m'a été retourné par la lettre comme personne injoignable, et ne m'avez pas dit quoi faire contre cela.

Vous avez refusé de considérer le manque de déontologie du comité médical et du service de prévention pour harcèlement avéré, via le refus d'accéder à mes demandes.

Vous avez refusé de considérer que mon diagnostique cardiaque puisse s'interposer dans votre diagnostique et avez refusé d'ajourner cette rencontre avec vous, pour cette raison.

Or je n'ai pas eu le droit d'avoir ce diagnostique.

J'aimerais connaître le danger que je fais courir au personnel du laboratoire qui puisse contrebalancer ce que vous allez préconiser,

à part les sanctions normales encourues pour harcèlement aggravé par personne ayant autorité.

Le Dr Vignalou aurait du être tenu au courant de tout cela. Il est parfaitement responsable de cet état de fait, et le Dr Vasseur aussi.

Sujet: suite de l'entretien

De : Pierre Evesque <pier.evesque@gmail.com>

Date : 20/01/2013 09:57

Pour : sylvie.roux@ccl.aphp.fr, c.evesque@free.fr

Docteur,

Vous m'avez demandé pourquoi les gens m'en veulent?

La déontologie est un droit qui ne peut être respecté que par la volonté de tous, car c'est un devoir.

Rappeler cela semble trop exigeant, et l'administration refuse de se l'appliquer à elle-même.

Ce faisant elle autorise voir sollicite des débordements qui justifient les siens.

Je n'ai rien contre les revues à comité de lecture, quand elles ouvriront une page débat, avec accès pour tous et pour toutes les remarques; et quand elles accepteront que leurs rapports puissent être publié par l'auteur massacré.

Sans cela on s'écarte de la justice.

Par exemple, vendredi vous aviez un gros dossier, dont je n'ai pas connaissance. Je ne sais pas si les accusations sont mêmes justes, prises d'un point de vue différent...

Probablement ces témoignages sont à charge contre moi; probablement ils m'accusent de "harcèlement".

Je ne vois pas comment je pourrais harceler en réclamant plus de déontologie, et en essayant de faire respecter cette déontologie.

Par contre personne ne veut entrer en conflit avec l'administration, qui ne respecte, elle, que ses règles, et encore d'une certaine manière, avec probablement de mauvaises habitudes.

Tout cela force tout le monde à s'égarer, à m'accuser pour être tranquille.

Le problème de l'édition scientifique est qu'elle considère ses échanges comme correspondance privée. On ne peut donc pas en faire état dans un conflit.

Dans le cas de cette expertise, ce sera pareil. J'aurai le droit de me faire communiquer votre rapport.

Mais je pense que cela sera suivi d'un fait, pour lequel je pourrai demander justice, et l'histoire arrivera au public.

Les éditeurs ne violent pas de règle légale. Il est donc difficile d'utiliser les mêmes arguments avec eux, même s'ils ne savent pas travailler sous une contrainte déontologique sérieuse.

bien cordialement

Pierre Evesque